



2022



Guide de garantie

Imprimé au Canada



00X38-H22-W000

REMPLACEMENT DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE (ODOMÈTRE)

Si vous devez faire remplacer le compteur kilométrique, demandez à votre concessionnaire Honda d'inscrire ici la date du remplacement ainsi que le kilométrage atteint par le compteur d'origine.

COMPTEUR KILOMÉTRIQUE CHANGÉ À :

KM

DATE

J	M	A
---	---	---

J

M

A

Guide de l'utilisateur de la Garantie et de l'entretien Honda

Cette publication est basée sur les informations disponibles au moment de la mise sous presse. Elle contient des renseignements précieux sur la Garantie sans surprise Honda de cinq ans et sur l'entretien de votre nouvelle Honda.

**HONDA**

Table des matières

Bienvenue	3
-----------------	---

GARANTIES

Sommaire des garanties.....	4
Tableau des garanties.....	5
Groupe motopropulseur.....	7
Garanties connexes.....	8
Garantie du distributeur	8
Garantie du groupe motopropulseur.....	9
Garantie des dispositifs antipollution	9
Garantie des pièces antipollution.....	10
Système hybride.....	13
Garantie sur la perforation	15
Garantie sur la corrosion superficielle.....	15
Garantie des composants sonores et de navigation.....	16
Garantie de la batterie.....	16
Garantie des accessoires.....	17
Garantie des pièces de rechange.....	18
Garantie limitée à vie du silencieux de rechange.....	18
Garantie des pneus.....	18

Restrictions et exceptions à la garantie.....	19
Réparations d'urgence lors des voyages	22
Satisfaction prolongée Honda Plus	23

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Changements d'adresse/de propriétaire/Bail	24
Service des relations avec la clientèle.....	25

CONSEILS D'ENTRETIEN

Soins à donner à votre nouvelle Honda	26
Pièces et service Honda d'origine.....	31

ENTRETIEN

Échéancier d'entretien.....	32
Entretien préventif.....	32

RÉPERTOIRE DES CONCESSIONNAIRES.....	35
--------------------------------------	----

Cher propriétaire d'une nouvelle Honda,

Nous vous remercions d'avoir choisi Honda, et nous vous souhaitons la bienvenue à la joie d'être un heureux propriétaire Honda.

Honda possède une longue tradition qui consiste à convertir des idées innovatrices en produits qui, nous croyons, aideront la planète à être plus écologique, plus sécuritaire et plus amusante - c'est le bénéfice Honda. De plus, la qualité, la performance, et la durabilité qui entre dans la conception de chaque véhicule Honda, vous procurera fiabilité et assurera que votre expérience à titre de propriétaire Honda soit des plus plaisantes qui soient.

Notre réseau de concessionnaires Honda croit en l'excellence du service tout au long de la période où vous serez le propriétaire du véhicule. Notre garantie sans surprise et l'échéancier d'entretien recommandé vous assurent une expérience sans souci en tant que propriétaire. De plus, avec une couverture Honda Plus, vous pouvez apprécier une tranquillité d'esprit prolongée en sélectionnant le type de couverture qui vous convient le mieux.

Pour trouver le concessionnaire le plus près de vous, veuillez visiter le site Web www.honda.ca ou composer le 1-888-9-HONDA-9.

Encore une fois, bienvenue à la joie d'être un propriétaire Honda et au début d'une vie remplie d'une conduite exaltante. Propulsée par Honda, conduite par vous.

Cordialement,



Jean Marc Leclerc
Président et chef de la direction

La Garantie sans surprise Honda de cinq ans, l'assurance d'un avenir sans souci

Votre nouvelle Honda représente un investissement considérable et c'est pourquoi nous avons voulu que la Garantie sans surprise Honda joue le rôle d'un certificat de placement garanti.

Cette garantie remarquable a pour objectif de couvrir l'investissement exceptionnel que vous faites dans une Honda et même d'y ajouter.

La Garantie sans surprise Honda fait autorité dans l'industrie en protection du client et en satisfaction du propriétaire.

Les renseignements suivants portent sur tous les véhicules neufs Honda construites par Honda Motor Company Ltd., vendues par les concessionnaires autorisés Honda au Canada et normalement utilisées au Canada.

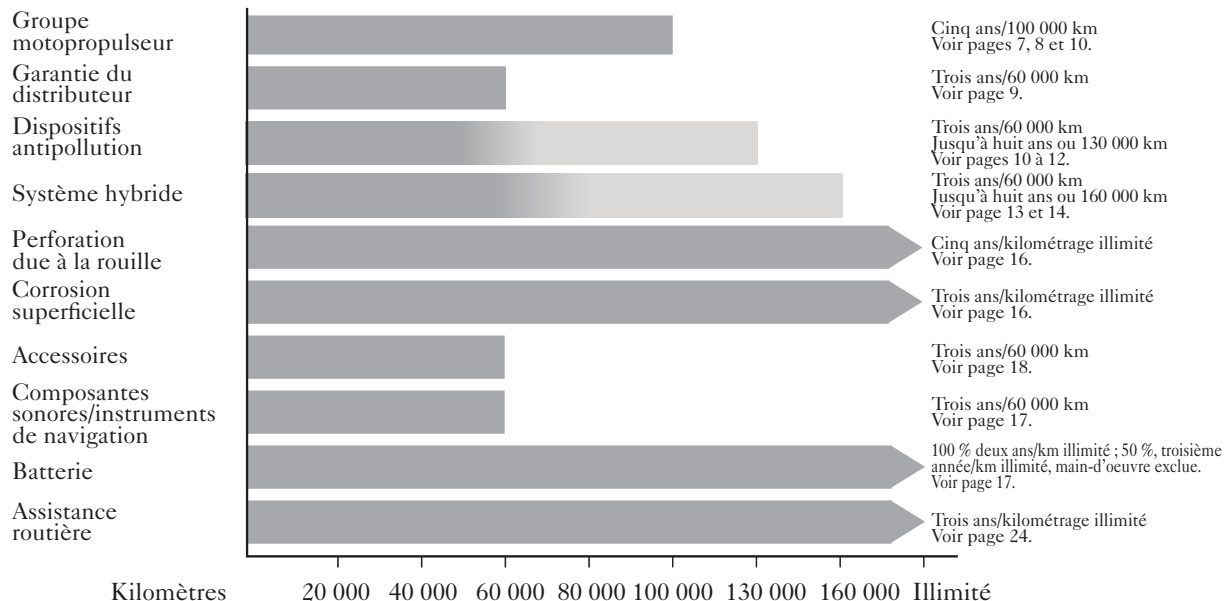
Ces données sont reconnues par Honda Canada Inc., pour le compte de Honda Motor Company Ltd., Tokyo, Japon. Chaque fois que le mot « Honda » apparaît, vous pouvez présumer qu'il se rapporte, selon le contexte, soit à Honda Canada Inc., soit à Honda Motor Company Ltd.



Outre la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 km, d'autres garanties vous protègent, vous et votre nouvelle Honda, en ce qui a trait à des composantes comme les dispositifs antipollution, la corrosion de la carrosserie et plus encore. Vous trouverez des précisions sur ces garanties dans les pages qui suivent.

Étudiez-les quelques instants. Nous croyons que leur clarté vous rassurera.

La protection sous garantie Honda 2021 assure votre tranquillité d'esprit



Le propriétaire du véhicule est tenu de rapporter à un concessionnaire autorisé Honda au Canada toute défectuosité d'une composante quelconque et de demander la couverture de garantie, s'il y a lieu, au cours de la période de la garantie. Le véhicule doit être confié au concessionnaire au cours de la période de la garantie pour les réparations garanties.

Avec la protection sous garantie Honda, le groupe motopropulseur constitue une préoccupation secondaire

Déjà remarquable, la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres devient exceptionnelle dans bien des cas. Ainsi, cette protection vraiment complète ne vous coûte rien du tout. Elle fait partie intégrante de votre nouvelle Honda, tout comme les roues et le moteur.

De plus, aucune franchise n'est exigée si votre Honda doit être réparée en vertu de cette garantie.

Enfin, si vous vendez votre Honda avant l'expiration de la Garantie sans surprise Honda de cinq ans ou 100 000 kilomètres, celle-ci peut être transférée sans frais au nouveau propriétaire.

Une liste de vérification de tous les articles couverts par la Garantie sans surprise de cinq ans ou 100 000 km de Honda est publiée en page 8.

Liste des composantes du groupe motopropulseur

MOTEUR

✓	Bloc-cylindres et toutes pièces internes
✓	Culasse et toutes pièces internes
✓	Arbre à cames et culbuterie
✓	*Courroie de distribution, courroie d'équilibrage et tendeur de courroie (si applicable)
✓	Pompe à huile
✓	Carter d'huile
✓	Joints d'étanchéité et d'arrêt d'huile
✓	Volant moteur
✓	Relais principal IEC
✓	Pompe à eau
✓	Pompe à essence
✓	Joints d'étanchéité du conduit d'eau V6
✓	Actionneur de contrôle variable de la distribution

BOÎTE-PONT

✓	Boîtier de différentiel et toutes pièces internes de la boîte de vitesses
✓	Convertisseur de couple de la boîte automatique
✓	Arbres de transmission
✓	Joints homocinétiques
✓	4WD boîte de transfert, et ensemble double pompe
✓	Moyeux avant et arrière
✓	Roulements des roues avant et arrière

*Les courroies de distribution font partie des pièces de l'entretien régulier. Le remplacement à la date suggérée par l'échéancier ou avant cette date (à la discrétion du propriétaire) (voir le manuel du conducteur) est exigé. Un tel remplacement est la responsabilité du propriétaire du véhicule et n'est pas couvert par la garantie.

PROTECTION DES OCCUPANTS

✓	Ceintures de sécurité
✓	Commande d'avertissement des ceintures de sécurité
✓	Module des coussins pneumatiques SRS
✓	Unité/palpeurs de contrôle SRS
✓	Faisceau SRS

Toute composante qui n'apparaît pas sur la liste ci-dessus est exclue de la Garantie du groupe motopropulseur.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

La Garantie sans surprise Honda est l'une des meilleures offertes aux automobilistes. Cependant, la protection Honda va encore plus loin grâce à un ensemble complet de garanties additionnelles.

À l'instar de la Garantie sans surprise Honda, ce filet de protection ne vous coûte absolument rien. Ces garanties peuvent être transférées sans frais à un nouveau propriétaire. De plus, il n'y a aucune franchise pour les réparations faites en vertu de ces garanties.

Pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans suivant la date d'enregistrement initial du véhicule, les frais de remorquage vers le concessionnaire Honda le plus rapproché sont également couverts par la garantie dans l'éventualité où la défaillance fait l'objet d'une réclamation de garantie, et que le véhicule ne fonctionne pas ou qu'il présente un risque de sécurité s'il est conduit. Certaines exceptions sont toutefois prévues comme c'est le cas dans toutes les garanties. Par exemple, elles ne couvrent pas les difficultés occasionnées par les caractéristiques de votre façon de conduire, les conditions routières particulières et l'usure normale des pièces qui exigent d'être entretenues ou remplacées régulièrement. Nous nous sommes efforcés de préciser clairement ces exceptions dans la présente brochure. Elles sont raisonnables et ne devraient pas nuire à votre tranquillité d'esprit.

Toutes les garanties Honda entrent en vigueur à la date

à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur au détail ou, si le véhicule fait l'objet d'un bail ou sert de véhicule de démonstration, à la première date d'entrée en service.

1. GARANTIE DU DISTRIBUTEUR.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie vous assure que, si vous l'utilisez et l'entretenez normalement, votre nouvelle Honda (y compris toutes les composantes principales du groupe motopropulseur) sera exempte de vices de matériaux et de construction.

Si des défauts surviennent et sont signalées à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'œuvre, dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dues à des vices de matériaux ou de construction. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Veuillez noter que la garantie des ampoules et des balais d'essuie-glace est limitée à un an ou 20 000 kilomètres, selon la première éventualité. La garantie des couvre-planchers est limitée à un an. Toutes les autres exceptions à cette garantie figurent aux pages 20 à 22 de la présente.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

2. GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR.

Cinq ans ou 100 000 km selon la première éventualité

Cette garantie prend la relève à l'expiration de la garantie du distributeur. Elle est remise sans frais au premier propriétaire et peut être transférée aux propriétaires subséquents sur enregistrement auprès de Honda. La garantie du groupe motopropulseur est limitée aux articles qui figurent à la page 8.

La garantie du groupe motopropulseur vous assure que si vous utilisez et entretenez normalement votre Honda, toutes les composantes du groupe motopropulseur spécifiées resteront exemptes de vices de matériaux et de construction.

Si des défauts surviennent relativement à ces composantes et que le véhicule est confié à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations nécessaires et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou réusinées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront effectués sans frais de pièces ni de main-d'œuvre, dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dues à des vices de matériaux ou de construction. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Exclusions en pages 20 à 22.

3. GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité

Cette garantie assure que les dispositifs antipollution de votre nouvelle Honda satisfaisaient, lors de leur fabrication, à toutes les normes fédérales et provinciales canadiennes de contrôle des gaz d'échappement.

Tout dispositif antipollution présentant un vice de matériaux et de fabrication qui entraîne la non-conformité à ces normes sera, sans qu'il vous en coûte un sou, réparé ou remplacé à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda.

Le travail sera fait sans délai dès que Honda aura reconnu qu'une telle défectuosité est due à un vice des matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Si votre véhicule est immatriculé dans une province où un programme d'inspection et de maintenance (I/M) obligatoire fait l'objet d'une loi provinciale ou d'un arrêté local, vous pouvez aussi être admissible à la Garantie du rendement des dispositifs antipollution pendant une période de 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Aux termes de cette garantie, si votre véhicule ne passe pas un essai I/M approuvé, Honda réparera, remplacera ou ajustera toute pièce nécessaire des dispositifs du système antipollution dont la liste paraît en pages 11 à 13 sans frais pour la main-d'œuvre, le diagnostic ou les composantes.

Veuillez vous reporter aux courtes explications des exceptions de cette garantie des pages 20 à 22.

Liste des pièces antipollution

PIÈCES COUVERTES PAR LA GARANTIE DE 3 ANS/60 000 km DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION

NOTA : Votre véhicule peut ne pas être équipé de toutes les pièces de la liste. D'autres pièces peuvent être couvertes. Votre concessionnaire Honda vous fournira toutes les données nécessaires.

SYSTÈME DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS D'ÉVAPORATION ET DE RAVITALEMENT

✓	Réservoir de carburant
✓	Tube de recirculation de l'évaporation du réservoir de carburant
✓	Soupape régulatrice d'évaporation du réservoir de carburant*
✓	Soupape régulatrice d'évaporation/séparation des liquides du réservoir de carburant*
✓	Capteur de pression du réservoir de carburant
✓	Régulateur de pression de carburant
✓	Filtre à carburant*
✓	Tuyau de remplissage de carburant
✓	Bouchon du réservoir
✓	Absorbeur d'émissions de carburant
✓	Système de contrôle d'émissions d'évaporation
✓	Tuyaux et canalisations d'émissions d'évaporation

SYSTÈME DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS D'ÉVAPORATION ET DE RAVITALEMENT

✓	Module de vérification d'étanchéité de recyclage des vapeurs de carburant
✓	Gicleur de vapeurs de carburant
✓	Restricteur de goulot de remplissage
✓	Commutateur d'ouverture du volet du réservoir de carburant
✓	Actionneur d'ouverture du volet du réservoir de carburant

RECIRCULATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT

✓	Tuyau RGÉ
✓	Soupape RGÉ
✓	Capteur de position de soupape RGÉ
✓	Refroidisseur de RGÉ

SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

★	Convertisseurs catalytiques
✓	Tuyau d'échappement (du moteur au convertisseur catalytique ou entre les convertisseurs)
✓	Tubulure d'échappement

★ Indique les pièces garanties pendant 8 ans ou 130 000 km.

CONTRÔLE DU CARTER

✓	Tube de recyclage des gaz de carter
✓	Bouchon de remplissage d'huile

* Le remplacement du filtre à carburant et la purge du réservoir de carburant sont couverts lorsque la contamination est le résultat des défauts de matériel et/ou de la main-d'œuvre.

Liste des pièces antipollution

SYSTÈME D'ADMISSION D'AIR

✓	Corps de papillon
✓	Capteur de position du papillon des gaz
✓	Actionneur du papillon des gaz
✓	Capteur du débitmètre d'air massique
✓	Dépression de la tubulure d'admission
✓	Ensemble d'électrovalve de calibrage de la tubulure d'admission
✓	Carter de purificateur d'air
✓	Couvercle du carter de purificateur d'air
✓	Élément du filtre à air**
✓	Silencieux d'admission d'air
✓	Conduits d'admission d'air
✓	Ensemble de turbocompresseur

SYSTÈME D'ADMISSION D'AIR

✓	Soupape de commande de dérivation du turbocompresseur
✓	Actionneur de commande de soupape de décharge du turbocompresseur
✓	Électrovalve de commande de dérivation du turbocompresseur
✓	Capteur de suralimentation du turbocompresseur
✓	Refroidisseur d'air de suralimentation
✓	Capteurs de température d'air d'admission

SYSTÈME D'ALLUMAGE

✓	Bobines d'allumage
✓	Capteur de position de vilebrequin
✓	Capteurs de position d'arbre à cames
✓	Bougies d'allumage

PIÈCES DIVERSES

✓	Canalisations, colliers, brides, boulons et joints d'étanchéité associés à ces systèmes
---	---

SYSTÈME RÉGULATEUR D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES SOUPAPES

✓	Montage de la valve régulatrice du bras oscillant
✓	Capteur/interrupteur de la pression d'huile du bras oscillant
✓	Électrovalve solénoïde de commande d'huile du bras oscillant
✓	Électrovalve solénoïde de commande d'huile de calage variable
✓	Capteur du tuyau à pression d'huile du moteur
✓	Moteur de contrôle variable de la distribution à commande électrique

SYSTÈME OBD

✓	Passerelle CAN (y compris les mises à jour de logiciel)
★	Connecteur de diagnostic (DLC)
★	Témoin d'anomalie (MIL)

★ Indique les pièces garanties pendant 8 ans ou 130 000 km.

** Il est couvert jusqu'au premier remplacement seulement, voir l'échéancier d'entretien dans le manuel du propriétaire.

Liste des pièces antipollution

SYSTÈME D'ASSISTANCE À LA STABILITÉ DU VÉHICULE

✓	Module de commande des dynamiques du véhicule
✓	Capteurs de vitesses de roue avant

INJECTION DE CARBURANT

★	Module de commande du moteur/ groupe propulseur (ECM/PCM) (incluant le capteur de pression atmosphérique [BARO] et les mises à jour logicielles)
✓	Injecteurs de carburant
✓	Rampe d'alimentation et conduites et tuyaux flexibles de carburant
✓	Capteurs débitmètre d'air massique/ de pression absolue de la tubulure d'admission
✓	Capteurs de rapport d'air et carburant
✓	Capteur de température du liquide de refroidissement du moteur
✓	Capteur de la température de l'air d'admission
✓	Capteur(s) de cliquetis
✓	Thermostat
✓	Module de pédale d'accélérateur (y compris le(s) capteur(s) de position de pédale)

INJECTION DE CARBURANT

✓	Module de commande des injecteurs
✓	Capteur de pression de rampe d'alimentation
✓	Pompe à liquide de refroidissement électrique du moteur

SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION

✓	Capteur de vitesse d'arbre d'entrée (arbre principal)
✓	Capteur de vitesse (arbre de renvoi) d'arbre secondaire
✓	Électrovalves de changement de vitesse et de pression d'embrayage
✓	Manocontacteur de liquide de transmission d'embrayage
✓	Électrovalves de changement de vitesse
✓	Capteur de gamme de transmission
✓	Sélecteur de gamme de transmission
✓	Capteur de vitesse du véhicule CVT
✓	Électrovalves du contrôle de la pression CVT/corps du clapet

SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION

✓	Capteur de vitesse du véhicule
✓	Capteur de température de liquide de boîte de vitesses
✓	Commande d'électrovalve et de soupapes de régulation de pression d'embrayage
✓	Unité de contrôle hydraulique
✓	Capteur de position d'embrayage
✓	Actionneur de cliquet de stationnement
✓	Commutateur de sélection de vitesse
✓	Capteur de position de stationnement de boîte de vitesses
★	Module de commande de cliquet de stationnement (y compris les mises à jour de logiciel)
★	Module de commande de changement de vitesse (y compris les mises à jour de logiciel)
★	Module de commande de la transmission (y compris les mises à jour de logiciel)

Liste des pièces de système hybride

SYSTÈME HYBRIDE

✓	Barres bus
✓	Contacteurs de haute tension et de dérivation, résistance et fusible
✓	Capteur de courant de la batterie
✓	Connecteur d'entretien du module de batterie
✓	Système de force de réaction de la pédale de frein
✓	Actionneur de frein à commande par moteur et engrenage
✓	Capteur de position de la pédale de frein
✓	Ensemble de pompe à liquide de refroidissement du module de commande du moteur électrique
✓	Réservoir d'expansion du liquide de refroidissement du module de commande du moteur électrique
✓	Ventilateur de module de batterie
✓	Conduits d'air de système hybride

SYSTÈME HYBRIDE

✓	Relais de système hybride
✓	Ensemble de pompe à liquide de refroidissement du bloc-batterie
✓	Radiateur de liquide de refroidissement du module de commande du moteur électrique/bloc-batterie
✓	Capteurs de température de l'air ambiant
✓	Relais du module de commande du moteur électrique
✓	Capteur de communication du moteur électrique
✓	Ensemble de ventilateur du module de convertisseur de courant du moteur électrique/module de batterie
✓	Relais de commande du ventilateur du module de convertisseur de courant du moteur à haute vitesse
✓	Condensateur du module de conduite à haute vitesse
✓	Capteur de courant du moteur électrique

Liste des pièces de système hybride

SYSTÈME HYBRIDE

■	Ensemble de batterie (incluant tous les composants internes)*
■	Chargeur de batterie (incluant les câbles de chargeur de batterie)
■	Module de commande du chargeur de batterie
■	Module de commande du moteur électrique (incluant tous les composants internes)
■	Moteur de génératrice

* Modèles Clarity hybrides rechargeables :

Une perte graduelle de la capacité de la batterie haute tension est attendue et elle n'est pas couverte par la garantie. Une détérioration plus importante que la normale est couverte jusqu'à 8 ans ou 160 000 km. L'état de la batterie peut être vérifié par un concessionnaire autorisé de Honda Clarity hybride rechargeable.

■ Indique les pièces avec une couverture de 8 ans ou 160 000 km.

SYSTÈME HYBRIDE

■	Stator de génératrice
■	Moteur électrique d'entraînement et rotors (incluant les composants internes et les capteurs de position)
■	Capteur de position de la génératrice
■	Capteur de température de la génératrice
■	Module de surveillance de l'état de la batterie (y compris les mises à jour de logiciel)
■	Ensemble de câble pour prise de recharge
■	Ensemble PCU
■	Câble d'alimentation du moteur
■	Câble de charge de batterie
■	Câble de charge du cadre arrière
■	Unité de contrôle électronique de charge

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

4. GARANTIE SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE.

Cinq ans kilométrage illimité.

Cette garantie vous assure que la carrosserie de votre nouveau véhicule Honda sera exempte de perforation due à la rouille. Honda réparera ou remplacera les composantes d'origine Honda qui seront complètement perforé de l'intérieur à l'extérieur (perforé par la corrosion), pendant cinq ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les éléments de la carrosserie sont les pièces métalliques mobiles ou fixes faisant partie du châssis, sauf les éléments du groupe motopropulseur, de la direction, de la suspension, du dispositif de freinage, du système de chauffage, du système d'échappement et des garnitures et moulures métalliques.

L'application de matières anticorrosives additionnelles n'est pas nécessaire et n'est pas recommandée par Honda.

5. GARANTIE SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE.

Trois ans kilométrage illimité. Trois ans ou 60 000 km pour les défauts de la peinture selon la première éventualité.

« Corrosion superficielle » désigne la corrosion d'une surface facilement visible de la carrosserie du véhicule, sauf la plate-forme et les surfaces peintes et plaquées endommagées ou corrodées à cause de projections de cailloux ou d'autres chocs.

Cette garantie assure que la carrosserie de votre

nouvelle Honda sera exempte de toute corrosion facilement visible pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

De plus, cette garantie assure que la peinture de votre nouvelle Honda sera exempte de tout vice pendant trois ans ou 60 000 kilomètres.

Si des défauts entraînant la perforation ou la corrosion pendant les périodes mentionnées sont signalées à un concessionnaire Honda, les réparations et les remplacements indispensables de n'importe quel panneau de carrosserie d'origine, y compris ceux déjà réparés ou remplacés en vertu de cette garantie, seront aux frais de Honda en autant que vous aurez respecté les directives d'entretien de la présente. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Toutes les pièces défectueuses remplacées en vertu de cette garantie deviennent la propriété de Honda.

Aux termes de cette garantie, les panneaux de carrosserie remplacés suite à un accident ou autres dommages doivent être des pièces d'origine Honda ou équivalentes et approuvées par Honda. La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à la peinture par les projections, les pluies acides, la sève des arbres, la fiente des oiseaux et les retombées chimiques industrielles.

Vous trouverez d'autres précisions en pages 20 à 22.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

6. GARANTIE DES COMPOSANTES SONORES ET DE NAVIGATION.

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque appareil radio, DVD et système de navigation comme équipement d'origine ou accessoire Honda d'origine sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées d'origine Honda qui rencontrent les standards de qualité de Honda ou de pièces équivalentes et approuvées par Honda seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

Les composants audio et de navigation installés par le concessionnaire mais qui ne sont pas des composants Honda d'origine ne sont pas couverts par cette garantie.

Toutes autres exceptions figurent sur les pages 20 à 22.

7. GARANTIE DE LA BATTERIE.

Jusqu'à trois ans au prorata, kilométrage illimité.

Cette garantie assure que la batterie posée en équipement d'origine dans votre nouvelle Honda sera exempte de vices des matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant les 24 premiers mois de la garantie, la batterie sera remplacée sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda après les 24 premiers mois de la garantie mais avant l'expiration de la période de trois ans à compter de la date d'immatriculation initiale, votre concessionnaire autorisé Honda vous consentira le degré de solvabilité de 50 % du prix de détail du fabricant en date de remplacement (à l'exclusion de la main-d'œuvre). Exclusions en pages 20 à 22.

Pour la couverture de la batterie de système hybride, voir la liste des pièces de système hybride aux pages 14 et 15.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

8. GARANTIES DES ACCESSOIRES HONDA D'ORIGINE

Trois ans ou 60 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que chaque accessoire Honda d'origine installé par un concessionnaire Honda au moment de la vente au détail ou avant la vente au détail du véhicule sera exempt de vices de matériaux et de fabrication pendant une période de trois ans ou 60 000 km à compter de la date d'immatriculation initiale.

Les accessoires Honda installés par un concessionnaire Honda après la vente au détail sont garantis pendant le reste de la période de trois ans ou 60 000 km mais pas moins d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'installation. Les accessoires achetés chez un concessionnaire Honda mais non installés par ce dernier sont garantis pendant un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

EXCEPTIONS :

Couvre-plancher	1 an
Housses de calandre	1 an
Garnitures	30 jours
Jantes en aluminium	Domages du fini dus à des causes externes (ex. : lave-auto, bande de trottoir, cailloux, alourdisseurs non d'origine)
Ampoules	1 an ou 20 000 km selon la première éventualité

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Si l'accessoire n'a pas été installé par un concessionnaire Honda, il sera réparé ou remplacé sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'œuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 20 à 22.

Des garanties supplémentaires qui vous protègent encore plus

9. GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE HONDA D'ORIGINE

Un an ou 20 000 km selon la première éventualité.

Cette garantie assure que les pièces de rechange Honda d'origine que vous achetez sont exemptes de vices de matériaux et de fabrication pendant une période d'un an ou 20 000 km à compter de la date de l'achat.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda durant la période de la garantie, les réparations et les remplacements indispensables seront faits sans frais de pièces ni de main-d'œuvre dès que Honda aura reconnu que ces défauts sont dus à des vices de matériaux ou de fabrication. Ces réparations devraient être effectuées immédiatement. Si la pièce n'a pas été installée par un concessionnaire Honda, elle sera réparée ou remplacée sans frais de pièces mais vous devrez payer les frais de main-d'œuvre.

Toutes les exceptions figurent sur les pages 20 à 22.

Les pièces ou composants remplacées pendant la période des garanties originales du véhicule restent garanties pendant le reste de la garantie pertinente du véhicule.

10. GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE

Cette garantie assure que les silencieux de rechange Honda d'origine seront exempts de vices de matériaux et de fabrication aussi longtemps que l'acheteur original du silencieux en question est propriétaire du véhicule Honda sur lequel le silencieux a été installé par un concessionnaire Honda autorisé.

Si des défauts surviennent et sont signalés à un concessionnaire Honda, le remplacement sera fait sans frais de pièces ni de main-d'œuvre.* Ces réparations devraient être effectuées immédiatement.

S'il vous plaît conserver et présenter votre preuve d'achat pour être éligible à cette couverture.

*Toutes les exceptions figurent sur les pages 20 à 22.

11. GARANTIE DES PNEUS

Les pneus d'origine de votre nouvelle Honda sont garantis par leur fabricant, non par Honda. Si l'un des pneus d'origine de votre nouvelle Honda présente un vice de matériaux ou de fabrication, veuillez communiquer avec son fabricant ou demander à votre concessionnaire autorisé Honda de vous aider dans votre démarche.

Exceptions exceptionnelles

LA GARANTIE DU DISTRIBUTEUR, LA GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR ET LA GARANTIE DES DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION COUVRENT :

Toute pièce installée à l'usine, sauf les pièces courantes devant être normalement entretenues ou remplacées et qui sont précisées dans les deux paragraphes suivants :

L'entretien normal comprend : équilibrage, réglage de la géométrie et permutation des pneus, réglage des freins et de l'embrayage, serrage des écrous, boulons et raccords, mise au point du moteur, réglage des phares et autres réglages nécessaires de temps à autre.

Les pièces normalement sujettes au remplacement sont : filtres, fusibles, garnitures des freins, disques d'embrayage, courroies, liquides de refroidissement, tuyaux et durites, lubrifiants et autres pièces sujettes à une usure normale. Ampoules garanties pendant un an ou 20 000 km. Les couvre-planchers sont limités à un an.

AUCUNE GARANTIE NE COUVRE :

1. Les réparations suite au manque d'entretien ou d'usage (p. ex.: recharger une batterie déchargée).

2. Les réparations suite à une collision, à un accident, à la négligence, à la participation à une course, ou à l'utilisation abusive.

3. Les réparations suite à la transformation ou à la modification réalisées en vue d'installer tout accessoire, élément, pièce ou dispositif n'ayant pas été essayé et approuvé par Honda.

4. Les véhicules dont le compteur kilométrique ou les dispositifs antipollution ont été modifiés ou transformés de manière à empêcher leur fonctionnement ou dont il est impossible de déterminer le véritable kilométrage.

5. Les réparations prévues dans une garantie mais qui

n'ont pas été diagnostiquées ou faites par un concessionnaire autorisé Honda.

6. Les détériorations dues à l'usure normale ou à l'exposition aux intempéries.

7. Les véhicules déclarés perte totale pour quelque raison que ce soit, vendus à des fins de recouvrement ou de reconstruction, volés, pour lesquels Honda a reçu un formulaire de réclamation de preuve de véhicule sinistré signé ou pour lesquels Honda a des raisons de croire qu'ils ont été soumis à l'une des conditions décrites aux présentes.

8. Les véhicules réparés à l'aide de pièces qui, non fabriquées ou fournies par Honda, entraînent une panne ou une défectuosité.

9. Les dommages à la peinture, aux glaces ou autres garnitures extérieures dus aux risques routiers.

10. Le ponçage/remplacement des rotors des freins suite à la corrosion, au grincement ou aux rayures des freins.

11. Le remplacement de pièces ou de composantes lorsqu'une réparation s'impose, (p. ex.: ponçage du rotor du frein ou nouvel alésage du bloc moteur).

12. Le remplacement de piles pour le système d'accès sans clé, ou les émetteurs du système de sécurité après une période de 1 an.

13. Les réparations pour des véhicules exportés du Canada à d'autres pays par des individus ou des organismes autres que Honda, et lorsque de tels véhicules sont normalement utilisés à l'extérieur du Canada.

14. Le remplacement ou réparations de composantes audio ou de navigation lorsque les dommages sont attribuables à ce qui suit : déversement de liquide quelconque, de DVD brisés ou coincés ou de corps étrangers dans le lecteur de DVD, etc., ne sont pas couverts par la garantie.

Exceptions exceptionnelles

LES GARANTIES SUR LA PERFORATION DUE À LA ROUILLE ET SUR LA CORROSION SUPERFICIELLE NE COUVRENT PAS :

1. La rouille de panneaux de carrosserie due à l'utilisation abusive ou au manque d'entretien.
2. La rouille de parties exposées parce que la peinture est endommagée par la projection de cailloux ou autres.
3. La rouille de panneaux de carrosserie causée par l'immersion dans l'eau, le sable ou la boue ou l'exposition à des gaz corrosifs ou à des retombées chimiques industrielles.
4. La rouille ou la perforation d'une composante accessoire.
5. Harmonisation de la peinture. À cause de l'action du temps et des conditions environnementales, Honda se réserve le droit de décider d'harmoniser la peinture d'un panneau réparé ou remplacé à la peinture d'origine. Honda ne repeindra pas à ses frais un véhicule entier à la seule fin d'harmoniser la peinture.

LA GARANTIE DES ACCESSOIRES HONDA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Tout accessoire mal installé ou installé sur un véhicule Honda autre qu'un véhicule de l'année et du modèle pour lequel il a été conçu.
2. Les accessoires Honda achetés ailleurs qu'au Canada.
3. Toute réclamation présentée sans preuve d'achat acceptable de l'accessoire et/ou sans preuve de la date de l'installation et de la lecture à Podomètre au moment de l'installation.

LA GARANTIE DES PIÈCES DE RECHANGE HONDA D'ORIGINE NE COUVRE PAS :

1. Toute réclamation présentée sans preuve acceptable de la date de l'achat, de la date de l'installation et de la lecture à Podomètre au moment de l'installation.
2. Les pièces normalement sujettes au remplacement telles que les filtres, garnitures de freins, etc., à moins qu'elles ne présentent des vices de matériaux ou de fabrication.
3. Les pièces installées sur des véhicules utilisés pour la course, la compétition, ou lors d'applications hors route.

LA GARANTIE LIMITÉE À VIE DU SILENCIEUX DE RECHANGE NE COUVRE PAS :

1. Toutes les autres pièces du système d'échappement telles tuyaux, supports, colliers, joints d'étanchéité ou autres pièces nécessaires à l'installation.
2. Les silencieux fournis en tant qu'équipement d'origine ou tout silencieux installé pendant la période de la Garantie du distributeur.
3. Les silencieux de rechange qui n'ont pas été installés par un concessionnaire Honda à l'origine.
4. La main d'œuvre additionnelle et/ou pièce(s) du système d'échappement qui sont endommagées pendant les réparations sous cette garantie.

Exceptions exceptionnelles

REMARQUES SUR LES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS.

Les garanties décrites dans la présente brochure sont les seules et uniques garanties écrites émises par Honda relativement à votre véhicule Honda.

1. Aucun concessionnaire, ni agent ou employé de celui-ci n'est autorisé ou n'a le pouvoir pour le compte de Honda de prolonger ou d'augmenter ces garanties par écrit ou verbalement ou par le biais de la publicité (à l'exception de la protection prolongée Honda Plus).

2. Dans la mesure où la loi le permet, Honda n'assume aucune responsabilité pour les pertes de temps ou d'utilisation d'un véhicule, les frais de transport ou de remorquage (à l'exception des dispositions de la présente brochure) et pour tout dommage indirect ou fortuit, désagrément ou perte commerciale.

3. Honda se réserve le droit d'apporter en tout temps et sans préavis des modifications à la conception et aux caractéristiques de tous véhicule ou composante Honda et décline toute obligation d'apporter ces modifications aux véhicules ou composantes Honda déjà achetées.

4. Les dispositions des garanties écrites définies ci-dessus ne visent aucunement à limiter, modifier, restreindre, nier ou exclure les garanties prescrites dans le Consumer Products Warranties Act, 1977 (Saskatchewan), le Consumer Product Warranty and Liability Act (Nouveau-Brunswick), la Loi sur la protection du consommateur (Québec) et toute autre loi provinciale ou fédérale.

Réparations d'urgence lors des voyages

RÉPARATIONS D'URGENCE

Honda reconnaît qu'une panne mécanique du véhicule puisse exiger une réparation d'urgence pendant un voyage et que la réparation ne puisse pas être faite par un concessionnaire Honda. Honda vous remboursera les frais de la réparation :

- si la réparation fait normalement l'objet d'une des garanties décrites à la présente.
et
- si les portes de tous les concessionnaires Honda dans un rayon de 150 km sont fermées au moment de la panne ou s'il n'y avait pas de concessionnaires Honda dans un rayon de 150 km.
et
- si la voiture est immobilisée ou qu'essayer de la conduire peut causer d'autres dommages ou entraver la sécurité.
et
- si la réparation s'impose pour vous permettre de poursuivre votre voyage ou de revenir à la maison.

Pour obtenir le remboursement des frais de la réparation, rendez vous chez votre concessionnaire Honda. Vous devez soumettre une copie du reçu et la(les) pièce(s) remplacée(s). Le concessionnaire vous remboursera le prix des pièces et vous toucherez le remboursement des frais de la main-d'œuvre selon l'allocation recommandée par Honda pour le temps du tarif forfaitaire approprié à la région géographique.

RÉPARATIONS D'URGENCE AUX ÉTATS-UNIS

Les réparations en garantie de votre Honda sont assurées par Honda Canada par l'entremise des concessionnaires canadiens de véhicule Honda. Les Canadiens qui prennent leurs vacances aux États-Unis ou qui travaillent temporairement aux États-Unis peuvent confier les réparations en garantie à un concessionnaire Honda aux États-Unis. Étant donné que la garantie canadienne peut être différente des garanties américaines, les propriétaires de véhicules canadiens doivent apporter leur garantie avec eux afin de confirmer la date d'achat originale de leur véhicule, leur droit à la couverture de la garantie, de même qu'une copie de cette brochure pour indiquer la garantie concernée au concessionnaire américain.

MUTATION À L'ÉTRANGER OU EXPORTATION DE VOTRE VÉHICULE

Les Honda neuves vendues au Canada sont conçues pour être conformes aux normes canadiennes qui régissent la sécurité et les systèmes antipollution. Si vous projetez d'exporter votre Honda et de l'immatriculer dans un autre pays, nous vous recommandons de communiquer avec le distributeur Honda ou l'agence d'importation du véhicule du pays concerné pour déterminer leurs exigences. Honda Canada ne détient pas ces renseignements.

Veuillez aussi prendre note que toutes modifications dont votre Honda devrait pouvoir faire l'objet pour être conforme aux normes du pays où vous déménagez peuvent être onéreuses et qu'il peut s'avérer difficile de faire faire l'entretien de votre Honda dans un autre pays.

Honda Plus

HONDA PLUS

Si vous envisagez de conduire votre nouvelle Honda plus longtemps ou sur un plus grand nombre de kilomètres que ne le prévoient les garanties Honda déjà mentionnées, le plan Honda Plus vous intéressera.

Honda Plus vous offre divers plans de protection avantageux. Demandez à votre concessionnaire Honda de vous recommander le plan Honda Plus le mieux approprié à vos besoins. Ces plans de protection sont les suivants :

	Global	Assistance routière
4 ans/80 000 km	✓①	✓②
5 ans/100 000 km	✓①	✓②
6 ans/100 000 km	✓①	✓②
6 ans/160 000 km	✓①	✓②
7 ans/130 000 km	✓①	✓②
7 ans/160 000 km	✓①	✓②
7 ans/200 000 km	✓①	✓②
8 ans/200 000 km	✓①	✓②
PLAN DE DURÉE VARIABLE		
Première période - 4 ans/100 000 km	✓①	✓②
Deuxième période - 3 ans/60 000 km	✓③	✓②
- 4 ans/100 000 km	✓③	✓②
-----OU-----		
Première période - 4 ans/100 000 km	✓①	✓②
Deuxième période - 3 ans/60 000 km	✓③	✓②
- 3 ans/80 000 km	✓③	✓②

① La durée commence à la date d'immatriculation originale du véhicule et se termine à la limite de temps ou de kilomètres parcourus, selon la première éventualité.

② Prolonge la période de couverture de l'Assistance Routière.

③ Prolonge la période de couverture originale.



Plus

LOCATION-BAIL

Vous pouvez désormais protéger votre investissement en location avec un Plan flexible. Voici comment : au moment où vous louez votre véhicule, vous pouvez opter pour un plan global pour la première période. Si vous décidez d'acheter le véhicule plus tard ou si vous déterminez que vous parcourez un kilométrage supérieur à celui compris dans votre première période de location, vous pouvez améliorer votre Plan flexible pour la deuxième période de couverture. Le Plan de Prolongement doit être acheté avant la date d'échéance de la première période de couverture.

Que vous louez ou achetez votre véhicule, vous découvrirez que la protection est considérable et d'une qualité supérieure digne du nom Honda. Dans la plupart des cas, les Plans peuvent être cédés à un nouveau propriétaire ce qui fait que votre placement dans une Honda est encore plus avantageux.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

A titre de propriétaire d'un nouveau véhicule Honda, vous avez droit au plan d'Assistance routière, en plus de la « Garantie du véhicule du constructeur ».

Honda Plus comprend un réseau de plus de 20 000 établissements de services routiers et de remorquage qualifiés et triés sur le volet pour vous assurer, vingt-quatre heures par jour, les services de remorquage et d'assistance dont vous pourriez avoir besoin.

Advenant une panne mécanique ou une urgence n'importe où au Canada ou en voyageant aux États-Unis (comprenant les états de la zone continentale, le District de Columbia, l'Alaska et Porto Rico), composez le 1-800-465-PLUS (7587) et on vous viendra immédiatement en aide.

L'Assistance Routière Honda Plus vous procurera automatiquement une couverture d'assistance routière pour une période minimale de trois (3) ans selon le produit acheté et commençant à la date du premier enregistrement afin de prévenir des inconvénients résultant des accidents, des pannes mécaniques, déverrouillage et accidents. Consultez votre brochure Honda Plus pour tous les détails.

Changement d'adresse/de propriétaire/bail

NE DÉMÉNAGEZ PAS SANS LE DIRE À VOTRE CONCESSIONNAIRE HONDA.

Si vous devez confier votre nouvelle Honda à un autre concessionnaire parce que vous déménagez, rendez visite à ce concessionnaire Honda pour qu'il puisse vous inscrire à titre de propriétaire d'une Honda. N'attendez pas. Ainsi, vous resterez au courant de toutes les nouvelles données et des promotions spéciales de Honda. De plus, cela vous aidera à respecter l'échéancier d'entretien et à éviter la confusion au sujet de votre garantie.

MÊME HONDA, NOUVEAU PROPRIÉTAIRE.

Neuve ou d'occasion, vous serez heureux d'avoir choisi une Honda. Nous aimerions rester en contact avec vous afin que vous puissiez profiter des avantages des mises à jour des produits Honda et des promotions spéciales à l'intention des propriétaires d'une Honda. Votre concessionnaire Honda sera heureux d'assurer que vous et votre Honda apparaissiez sur la liste du publipostage.

VOUS LOUEZ VOTRE HONDA ? ON RESTE À VOTRE PORTÉE.

Aux termes du bail de votre Honda, la société de location est propriétaire de votre Honda. Toutefois, vous pouvez recevoir des mises à jour et des annonces des promotions spéciales directement de nous. Rendez visite à votre concessionnaire Honda et inscrivez-vous auprès de la concession. Ainsi, vous profiterez de tous les avantages additionnels qui découlent du fait que vous êtes propriétaire d'une nouvelle Honda.

VEUILLEZ ACCEPTER NOTRE NOUVELLE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ PLUS BAS:

Je comprends que Honda ainsi que ses sociétés affiliées, concessionnaires et fournisseurs de services recueillent, utilisent et communiquent mes renseignements personnels pour : i) mener à bien mon opération d'achat, de financement ou de location à bail, ii) tenir à jour mes dossiers de garantie et de service à la clientèle, iii) mener des campagnes liées au service à la clientèle, iv) me fournir des informations de nature commerciale, et v) à des fins juridiques et pour d'autres raisons commerciales. Je consens à ce que Honda ainsi que ses sociétés affiliées, concessionnaires et fournisseurs de services communiquent avec moi par téléphone ou m'envoient des messages électroniques de nature commerciale, dont des courriels et des messages texte. Si ces usages ne me conviennent plus ou si je veux mettre à jour ou rectifier mes renseignements personnels, je peux communiquer avec Honda au numéro 1-888-946-6329 ou 180, boulevard Honda, Markham (Ontario) L6C 0H9, ou avec mon concessionnaire.

Chez votre concessionnaire Honda, le mot problème est inconnu

Votre concessionnaire Honda devrait être en mesure de résoudre toute difficulté et de répondre à toute question relative à l'entretien et au fonctionnement de votre Honda. Si vous avez un ennui particulier, veuillez faire les démarches suivantes :

1. communiquez avec le Directeur du service chez votre concessionnaire ;
2. s'il ne peut régler le cas, communiquez avec le concessionnaire en titre ou le Directeur général de la concession ;
3. enfin, s'il y a lieu, contactez le Département des Relations avec la clientèle à l'adresse ci-dessous.

HONDA CANADA INC.
180, boulevard Honda
Markham (Ontario) L6C 0H9
www.honda.ca

Téléphone sans frais : 1-888-946-6329
Fax sans frais : 1-877-939-0909
Courriel : honda_cr@ch.honda.com

Votre entière satisfaction est notre objectif principal et nous ferons tout ce qui est possible pour que, à titre de propriétaire et conducteur d'une Honda, vous viviez l'expérience la plus agréable qui soit.

Nous ne saurions être satisfaits si vous ne l'êtes pas

Parfois, le grief d'un client ne peut être résolu durant les trois étapes « Satisfaction de la clientèle » décrites ci-dessus. Si, après avoir suivi ce cheminement, vous n'avez pas obtenu satisfaction, il reste une autre possibilité.

Honda s'efforce de résoudre tous les problèmes des véhicules des clients par le biais du réseau de concessionnaires avec une assistance en direct de notre part lorsque nécessaire. Parfois la plainte d'un client ne peut être résolue en dépit de tous nos efforts.

Dans ces cas, vous pouvez contacter le Programme d'arbitrage pour véhicules automobiles du Canada (PAVAC). Le PAVAC est une organisation indépendante qui peut vous aider à résoudre les disputes avec un fabricant au sujet de défauts dans l'assemblage ou avec les matériaux du véhicule, ou la manière dont le fabricant applique ou gère la garantie pour nouveau véhicule.

Pour obtenir plus d'information à propos du PAVAC ainsi qu'une copie du guide pour le consommateur intitulé « Guide du consommateur du PAVAC », veuillez composer le 1-800-207-0685 ou visitez le site web du PAVAC (www.camvap.ca)

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes

La conception et la construction de votre nouvelle Honda ont exigé certains des traitements et techniques anti-rouille les plus avant-gardistes. Nous avons utilisé des tôles d'acier galvanisées sur les deux faces pour votre Honda et conçu sa carrosserie monocoque robuste de manière à éliminer de nombreux points susceptibles de rouiller.

Le soin que nous avons apporté aux détails et quelques bons soins supplémentaires de votre part contribueront à vous aider à garder votre Honda dans un état impeccable et exempt de rouille très longtemps.

La rouille a deux grandes causes : la saleté accumulée et l'humidité dans les cavités difficiles d'accès et ailleurs sous votre véhicule et l'écaillage de la peinture sur la carrosserie et des couches protectrices sous le véhicule, écaillage dû aux projections de cailloux et aux petits accidents.

Nous ne pouvons généraliser mais certaines conditions environnementales accélèrent la corrosion. Elle s'accélérera dans les régions où l'humidité relative est élevée surtout quand la température ne baisse pas sous le point de congélation. La corrosion s'accroît aussi dans les régions dont l'atmosphère est polluée par des émanations industrielles et dans celles où l'on utilise du sel de déglacage routier.

UN LAVAGE CONSCIENCIEUX EST TRÈS EFFICACE.

Vous devriez laver votre véhicule au moins une fois par semaine lorsque les conditions sont défavorables. Au moment du lavage, stationnez votre Honda à l'ombre et assurez-vous que les surfaces peintes sont fraîches. Avec le boyau d'arrosage, imbitez d'eau la saleté accumulée sous le véhicule et autour du radiateur. Rincez ensuite tout le véhicule jusqu'à ce que la saleté se détache.

Lavez alors à fond à l'aide d'une éponge et de beaucoup d'eau savonneuse. Votre concessionnaire peut d'ailleurs vous fournir un savon conçu pour les véhicules. Vous pouvez utiliser un détergent doux pour la vaisselle dans de l'eau tiède propre. Rincez le véhicule à fond.

Le lavage terminé, prenez le temps d'examiner la peinture car les brèches et égratignures peuvent donner prise à la rouille.

De plus, inspectez le dessous du véhicule pour vous assurer qu'il ne reste plus de saleté accumulée et que les couches protectrices sont intactes.

Dégagez soigneusement les orifices d'égouttement sous les portes et les hayons sur les modèles équipés. Si votre Honda possède des orifices de ventilation sous les bas de caisse ou les panneaux d'aile arrière, dégagez-les aussi. Inspectez bien les garnitures qui entourent les

fenêtres pour vous assurer qu'elles ne laissent pas entrer d'eau derrière les ailes.

Il n'est pas recommandé d'utiliser de l'eau chaude surtout quand il gèle car la peinture pourrait se craqueler. De même, lorsqu'il fait très froid, ne lavez pas votre véhicule si vous ne pouvez l'assécher complètement ensuite. Les serrures et les joints de caoutchouc sont particulièrement sensibles au gel.

En hiver, il est important de laver le dessous de votre Honda avec de l'eau ou de la vapeur à haute pression. N'oubliez pas les logements des roues, les pare-chocs, le pot et le tuyau d'échappement ainsi que leurs supports.

Si vous ne pouvez faire cela vous-même, confiez votre Honda à un atelier qui a l'outillage nécessaire.

Lorsque vous choisirez un lave-auto, rappelez-vous que les solutions de nettoyage recyclées qui ne sont pas convenablement traitées sont des facteurs de corrosion. Parlez-en à l'exploitant du lave-auto. Toutes ces recommandations sont aussi valables dans le cas des véhicules utilisés dans les régions dont l'air contient du sel atmosphérique, les zones côtières par exemple, et dans celles dont l'air contient des produits corrosifs, tel le bioxyde de soufre.

CONSEILS POUR LES RETOUCHES.

Toute pièce métallique qui est exposée à l'air à cause d'égratignures ou d'écaillures dues à des projections de débris doit être traitée sans délai par votre concessionnaire Honda, un atelier spécialisé ou vous-même. Si vous faites le travail, voici des conseils pratiques :

1. Mettez la surface endommagée à nu avec du papier à poncer, un petit couteau ou autre outil approprié.
2. Appliquez un enduit antirouille sur la partie dénudée et laissez sécher à fond.
3. Puis, poncez pour adoucir sans exposer le métal.
4. Appliquez la peinture de retouche que vous trouverez au Service des pièces de votre concessionnaire Honda.

Si seule la couche externe de peinture a été écaillée et que le métal n'est pas exposé, il suffit de poncer et d'appliquer la peinture de retouche.

Pour éviter tout problème ultérieur, chaque fois que vous remarquez de la corrosion ou une boursouffure indiquant la présence de rouille, vous devez vous en occuper sans tarder.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes

Si votre Honda a subi des dommages importants, faites-la remettre en bon état par votre concessionnaire Honda ou par un atelier reconnu. Si vous optez pour la deuxième solution, assurez-vous que toutes les pièces réparées ou neuves sont protégées contre la rouille.

Pour maintenir la validité des garanties sur la perforation due à la rouille et sur la corrosion superficielle, les pièces de rechange doivent être des pièces d'origine Honda ou équivalentes et approuvées par Honda.

VÉRIFIEZ L'HABITACLE ET LE COFFRE.

La corrosion ne commence pas toujours à l'extérieur du véhicule. L'humidité est parfois emprisonnée sous la moquette de l'habitacle ou du coffre. Elle peut ronger et affaiblir le plancher et les panneaux du coffre. Il est recommandé d'enlever les couvre-plancher pour les faire sécher et pour faire sécher le plancher. Un aspirateur de débris humides est aussi recommandé.

Certaines matières transportées, tels produits chimiques, engrais, produits de nettoyage et sel de déglacage, sont particulièrement corrosifs. Le transport de ces produits exige certaines précautions pour que la voiture soit à l'abri de la corrosion.

CHOISISSEZ LES BAVETTES PROTECTRICES APPROPRIÉES.

Si vous roulez surtout sur chemins gravelés ou rocailleux ou sur des routes recouvertes de sel de déglacage, il serait avantageux d'acheter des bavettes garde-boue qui se posent sous la carrosserie à l'arrière des logements des roues. Les meilleures sont celles qui se rapprochent le plus de la chaussée. Les petites bavettes, strictement décoratives, n'offrent à peu près pas de protection. Les pièces de fixation des bavettes doivent aussi être résistantes à la corrosion. Votre concessionnaire Honda vend des bavettes conçues pour votre Honda et il peut les installer correctement.

DEVEZ-VOUS METTRE VOTRE HONDA AU GARAGE?

Plusieurs facteurs différents influenceront votre décision de mettre votre nouvelle Honda au garage.

Si le garage est mal aéré ou reste humide après y avoir garé le véhicule mouillé ou enneigé, il est préférable de la laisser dehors surtout si la température est sous le point de congélation. Toutefois, si vous ne vous en servez pas souvent et que le garage est propre et sec, stationnez-la à l'intérieur.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes

ROUES EN ALLIAGE

Nettoyez vos roues en alliage d'aluminium Honda comme vous le faites pour le reste de l'extérieur. Utilisez seulement un détergent doux, non-antibactérien et une brosse souple ou une éponge pour nettoyer les roues ainsi que pour les rincer complètement. Les roues possèdent une couche protectrice qui empêche l'aluminium de s'oxyder et de se ternir. L'utilisation de produits chimiques forts, incluant les produits nettoyants pour roues commerciaux ou des brosses raides pourrait endommager cette couche transparente.

TAPIS

Nettoyez le tapis fréquemment pour enlever la saleté grâce à un aspirateur. Utilisez un nettoyant de tapis de type mousse. Suivez les instructions qui sont fournies avec le nettoyant, appliquez-le avec une éponge ou une brosse souple. Gardez le tapis le plus sec possible en n'ajoutant pas d'eau à la mousse.

CEINTURES DE SÉCURITÉ

Si vos ceintures de sécurité se salissent, vous pouvez utiliser une brosse souple et un mélange de savon doux non-antibactérien et de l'eau tiède pour les nettoyer. N'utilisez pas d'eau de javel, de colorant ou de solvants de nettoyage. Ils peuvent détériorer le matériel de la ceinture. Laissez les ceintures sécher à l'air avant l'utilisation de la voiture. Vous pouvez utiliser une pince à vêtements ou une pince à reliure pour garder la ceinture prolongée jusqu'à ce qu'elle sèche.

TISSUS

Nettoyez la saleté et la poussière hors du matériel fréquemment à l'aide d'un aspirateur. Pour le nettoyage général, utilisez une solution de savon doux et d'eau tiède en le laissant sécher à l'air. Pour nettoyer les tâches difficiles à enlever, utilisez un nettoyant pour tissus commercial. Essayez-le sur une partie cachée du tissu pour s'assurer qu'il ne le blanchit pas ou ne le tâche pas. Suivez les instructions qui sont fournies avec le nettoyant.

Avec un minimum de soins, votre investissement Honda vous rapportera un maximum de dividendes

SURFACES DE VINYLE

Enlevez la saleté et la poussière à l'aide d'un aspirateur. Essuyez le vinyle avec un chiffon doux trempé dans une solution de savon doux et d'eau. Employez la même solution avec une brosse à poils doux sur des taches plus difficiles. Vous pouvez aussi utiliser un nettoyeur vaporisateur pour vinyle ou de type mousse commercial.

GLACES

Nettoyez les glaces, à l'intérieur et à l'extérieur avec un nettoyeur à glaces commercial. Vous pouvez aussi utiliser un mélange d'une part de vinaigre blanc et de dix parts d'eau. Ceci enlèvera la brume qui s'accumule à l'intérieur des glaces. Utilisez un chiffon doux ou des essuie-tout pour nettoyer toutes les glaces et les surfaces en plastique transparent. Les fils du dégivreur de lunette arrière sont gravés sur le côté intérieur de la glace. Si vous essuyez brusquement du haut vers le bas, les fils du dégivreur de lunette arrière peuvent se déplacer et se casser. Lorsque vous nettoyez une glace, appliquez une légère pression, puis nettoyez d'un côté à l'autre.

Préservez l'acquis : les pièces et le service d'origine Honda pour votre Honda

Personne n'a autant de pièces d'origine Honda que votre concessionnaire Honda, ni un personnel aussi expérimenté dans l'entretien des véhicules Honda. C'est un investissement à considérer sérieusement parce qu'il peut vous rapporter énormément au fil des années.

Chez votre concessionnaire Honda, vous ne trouverez que des pièces d'origine garanties. Des pièces de la meilleure qualité, conçues par Honda pour qu'elles s'adaptent à la perfection, dont le rendement et la fiabilité correspondent en tous points à ceux des pièces d'équipement de série de votre nouvelle Honda.

Cette philosophie prévaut chez le concessionnaire Honda quand il s'agit du service. Les techniciens sont formés à l'usine et ils utilisent l'équipement de diagnostic le plus moderne et des bulletins de service à jour. Leur travail est évidemment garanti.

Ces deux considérations valent leur pesant d'or pour votre tranquillité d'esprit. Si vous y ajoutez les prix très concurrentiels de votre concessionnaire Honda et son programme permanent de promotions spéciales, vous réaliserez des économies substantielles.

Il est de plus évident que si vous maintenez votre Honda dans son état d'origine, vous aurez moins d'ennuis mécaniques et vous en obtiendrez un bien meilleur prix à la revente.

Vous vous sentirez peut-être captif d'un système mais nous ne pouvons tout simplement pas garantir la qualité des pièces d'un autre fabricant ni le calibre du travail de quelqu'un d'autre.

Tout cela se résume en quelques mots. Nous établissons des normes très élevées pour nos véhicules, nos pièces de rechange et notre service. Il est probable que ces normes exceptionnelles vous aient fait choisir Honda. Par conséquent, pourquoi accepteriez-vous des compromis maintenant que vous possédez une Honda ?

Votre concessionnaire Honda vous offre les pièces et le service Honda à des prix vraiment concurrentiels.

Il vous assure aussi une qualité sur laquelle vous pouvez compter. Alors, vous êtes statistiquement favorisé si votre nouvelle Honda reste intégralement une Honda.



L'entretien préventif : votre Honda vous sera reconnaissante de vos petits soins

ÉCHEANCIER D'ENTRETIEN RECOMMANDÉ.

Certaines pièces de votre nouvelle Honda auront besoin d'être entretenues et remplacées plus régulièrement que d'autres. De plus, vous maintiendrez la validité des garanties qui protègent votre Honda si vous respectez les intervalles d'entretien.

VEUILLEZ SUIVRE LES RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN INSCRITES DANS LE MANUEL DU CONDUCTEUR, INDiqué PAR LE SYSTÈME D'AIDE-MÉMOIRE D'ENTRETIEN (SI LE VÉHICULE EN EST ÉQUIPÉ) OU VISITEZ WWW.HONDA.CA SOUS LA SECTION PROPRIÉTAIRES ET CLIQUEZ SUR LE LIEN CALCULATEUR D'ENTRETIEN.

Entre les interventions d'entretien régulier de votre concessionnaire Honda, votre Honda bénéficiera énormément des soins et de l'attention que vous lui porterez. Voici quelques conseils qui vous aideront à minimiser les possibilités de réparations à l'avenir.

1. LAVEZ VOTRE VÉHICULE AVEC SOIN.

L'accumulation de boue et de sel sous le véhicule est l'une des grandes causes de la corrosion. Donc, rincez bien le dessous à l'aide d'un boyau d'arrosage ou faites-le faire au lave-auto. Le tableau de la page 35 vous indique les endroits importants à cet égard.

2. UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR PROTÉGER LE FINI DE VOTRE VÉHICULE.

Vous devriez appliquer, deux fois par année, une couche de cire sur votre Honda. En couvrant le métal exposé, vous contribuerez à réduire la rouille. Si la peinture est égratignée, achetez chez votre concessionnaire Honda de la peinture de retouche assortie à la carrosserie. La saleté incrustée dans les tissus provoque une usure rapide. L'intérieur de votre Honda doit être nettoyé avec un shampooin spécial de temps à autre.

3. N'OUBLIEZ PAS D'OUVRIR LE CAPOT.

Tous les moteurs de véhicules consomment un peu d'huile. La consommation varie selon les habitudes de conduite. Il est sage, à tous les deux pleins d'essence, de faire vérifier le niveau d'huile de votre Honda.

4. LE RÉFRIGÉRANT PRÉSERVE L'EFFICACITÉ DU MOTEUR.

L'eau et l'antigel du circuit de refroidissement de votre Honda aident votre moteur à tourner à la température la plus efficace. Ce mélange s'évapore lentement et on doit en contrôler le niveau de temps à autre. En prévision de l'hiver, laissez votre concessionnaire Honda vérifier la qualité de l'antigel et en faire l'appoint.

5. UN FILTRE À AIR MALPROPRE RÉDUIT LE RENDEMENT.

Le moteur de votre Honda a besoin de beaucoup d'air pour assurer la combustion efficace du carburant. Le filtre à air peut s'encrasser et ainsi diminuer le rendement et augmenter la consommation d'essence. Demandez à votre concessionnaire Honda d'inspecter et de remplacer ce filtre selon l'échéancier d'entretien de votre véhicule.

6. DES BALAIS D'ESSUIE-GLACE SOUPLES NETTOIENT MIEUX.

Les balais d'essuie-glace s'usent par le frottement et les rayons ultraviolets du soleil les endommagent. Pour bien conduire, il faut bien voir. Vérifiez souvent l'état des balais d'essuie-glace. Votre concessionnaire Honda vend des balais de rechange identiques aux originaux. Gardez-en un en réserve dans le coffre.

7. POUR Y VOIR CLAIR, VÉRIFIEZ LE LIQUIDE DU LAVE-GLACE.

Assurez-vous que le réservoir du lave-glace est toujours plein. Inspectez aussi périodiquement les gicleurs et dégraissez-les pour qu'ils restent efficaces.

8. L'USURE DES PNEUS, INDICE D'ENNUI À VENIR.

Les pneus mal gonflés auront un effet négatif sur la maniabilité de votre Honda et s'useront de manière inégale. Vérifiez souvent la pression des pneus et rétablissez-la selon les recommandations de votre Guide utilisateur. Si

l'usure de la bande de roulement est inégale, des réglages précis peuvent être nécessaires. Assurez-vous que votre concessionnaire Honda fait régulièrement la permutation des roues. Cela prolonge la durée des pneus.

9. À PROPOS DES ADDITIFS.

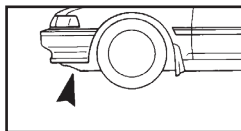
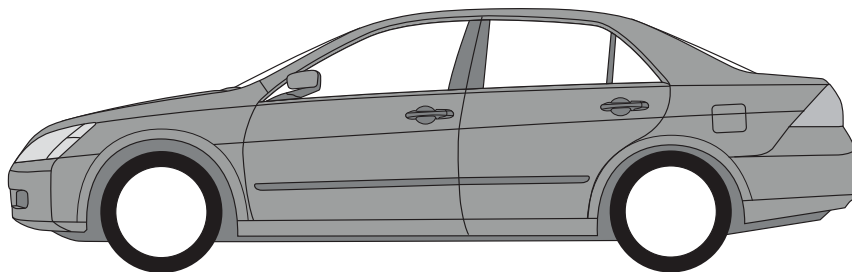
Votre véhicule Honda n'exige aucun additif d'huile. Les additifs d'huile peuvent nuire au rendement et à la durabilité du moteur ou de la boîte de vitesses. De plus, le système de refroidissement de votre Honda n'exige pas l'utilisation de produits anti-rouille ou d'autres additifs. Ces produits pourraient être incompatibles avec le liquide de refroidissement ou les composantes du moteur. L'utilisation d'additifs du carburant ou d'un agent de nettoyage des injecteurs de carburant ne fait pas partie de l'échéancier d'entretien recommandé et n'est pas nécessaire.

ÉQUIPEMENT D'ORIGINE ÉGALE QUALITÉ D'ORIGINE.

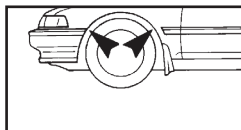
Les pièces de rechange Honda sont identiques à celles qui équipent votre nouvelle Honda. Leur ajustement, leur qualité et leur rendement correspondent donc à la perfection que vous exigez d'une Honda. Votre concessionnaire Honda dispose d'un stock complet de pièces ce qui vous permet de ne jamais perdre de temps lorsqu'il faut en remplacer une.

Rien de mieux qu'un lavage pour éviter la rouille

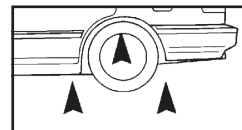
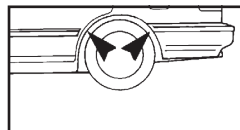
Éliminez la saleté et le sel accumulés sous la carrosserie de votre Honda et vous combattrez efficacement la rouille. Voici les endroits qui doivent être arrosés à grande eau de temps à autre.



1. La section au-dessus du faux-châssis peut être lavée à partir du compartiment-moteur ou du dessous de la voiture.

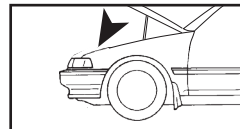
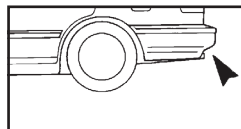


2. Lavez l'intérieur des logements des roues avant et arrière pour empêcher l'accumulation de la saleté et du sel.



3. La saleté et le sel tendent à s'accumuler sur le support de pivot du bras de contrôle. Arrosez-les de temps à autre.

4. L'intérieur du pare-chocs arrière peut emprisonner la saleté et le sel. Rincez-le de temps à autre.



5. Arrosez les ailettes du radiateur à partir de l'arrière pour rincer la saleté et le sel qui peuvent s'accumuler dans les ailettes du radiateur.

Répertoire des concessionnaires

Vous pouvez obtenir un service d'entretien ou de réparation en garantie chez tout concessionnaire Honda agréé du Canada. Pour trouver un concessionnaire Honda agréé, visitez le www.honda.ca ou communiquez avec Honda Canada au 1-888-946-6329.

BRIDGESTONE
Firestone

**GARANTIE LIMITÉE POUR
PNEUS TOURISME ET
PNEUS DE CAMIONNETTES
PROSEAL et SEALIX**

**comprenant
TOUT SUR L'ENTRETIEN
et
LA SÉCURITÉ DES PNEUS**



GARANTIE LIMITÉE



POUR PNEUS TOURISME **et** **PNEUS DE CAMIONNETTES** **PROSEAL et SEALIX**

Félicitations pour votre achat! Votre nouveau véhicule incorpore les dernières normes technologiques établies par l'industrie. Vos pneus ont été fabriqués selon les mêmes normes. Bridgestone/Firestone Inc., et le fabricant de votre véhicule ont porté une attention particulière quant à la construction, pour vous fournir une combinaison optimale des caractéristiques dynamiques du véhicule et des pneus. Les pneus montés sur votre véhicule ont été conçus et adaptés pour répondre aux caractéristiques uniques de sa conduite et de son système de suspension.

OBJET DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique à tous les pneus tourisme neufs de marque Bridgestone ou Firestone, aux pneus TEMPA SPARE ainsi qu'aux pneus de camionnettes de marque Bridgestone ou Firestone portant le numéro d'identification émis par le Département du transport (DOT), et fabriqués après le 3 juillet 1994 (274). Cette garantie est en vigueur pour les pneus utilisés seulement avec le véhicule sur lequel ils ont été montés originellement et ce, à des fins non commerciales.

ÉTENDUE ET DURÉE DE LA GARANTIE

Si un pneu Bridgestone ou Firestone couvert par cette garantie devient inutilisable : (i) avant d'être usé à 1.6 mm (2/32 po) de profondeur de la sculpture de semelle (c'est à dire usé jusqu'aux indicateurs d'usure de la semelle); (ii) au cours des six (6) années suivant la date d'achat (preuve d'achat requise) ou si cette date n'est pas connue, au cours des six (6) années suivant la fabrication et ce, quelle que soit la raison normalement dépendante de la volonté du fabricant, nous le remplacerons par un pneu neuf équivalent de marque Bridgestone ou Firestone aux conditions décrites aux pages suivantes.

CE QUI NE FAIT PAS L'OBJET DE CETTE GARANTIE

1. Les dommages aux pneus ou l'usure irrégulière causés par :
 - A. **Les risques routiers** comprenant (mais non limités) crevaisons, coupures, ruptures dûes aux chocs, perforations par les roches, boursouflures, déchirures, patinages des roues et autres;
 - B. **L'usage continu des pneus à plat** ou dans des conditions de sousgonflage;
 - C. **La mauvaise utilisation** comprenant, sans s'y limiter ce qui suit : pression de gonflage inadéquate, surchargement, utilisation d'une jante non adaptée, alignement incorrect des roues, déséquilibre de l'assemblage des pneus/roues ou toute autre condition, défaut ou caractéristique reliés à l'état du véhicule, usure des composants de la suspension, montage/démontage mal effectués, utilisation ou application incorrectes, négligence, patinage des roues, dommages causés par les chaînes, contamination par les produits chimiques, feu ou toute autre source de chaleur externe, eau ou toute autre matière restant prise dans le pneu durant le montage, la modification des pneus, l'usage lors des courses ou compétitions, l'application d'un produit scellant, le balancement et l'utilisation de matériaux de remplissage.
 - D. **Les réparations mal effectuées.**
2. Les réclamations soumises suite à une usure de 0.8 mm (1/32 po) de la sculpture de semelle.
3. Les taxes fédérale, provinciale (ou d'état) et locale.
4. Les pneus achetés et utilisés en dehors du Canada ou des États-Unis; dans ce cas, consultez votre distributeur ou détaillant Bridgestone/Firestone pour obtenir la garantie applicable à vos pneus.
5. Les réclamations pour les fissures causées par le climat/l'ozone dans les quatre (4) années suivant la date d'achat (preuve d'achat requise), ou si cette date n'est pas connue, dans les quatre (4) années suivant la date de fabrication.
6. Le non respect des conseils contenus dans ce manuel et portant sur la sécurité et l'entretien.

La présente garantie s'ajoute à toute autre garantie écrite en vigueur et/ou peut être limitée par une autre garantie écrite couvrant des pneus d'usage spécial ou des conditions d'utilisation particulières.

PRIX DU PNEU DE REMPLACEMENT

Les pneus radiaux tourisme et de camionnettes couverts par cette garantie seront remplacés sans frais durant les premiers 25 % d'usure de la semelle ou au cours des 12 mois suivant l'achat (preuve d'achat et date d'achat requises), selon ce qui survient en premier.

Au cours de la période de remplacement sans frais, le montage et le balancement des pneus seront effectués sans frais. Une fois la période de remplacement gratuite terminée, le prix de remplacement est calculé en multipliant le prix d'achat régulier du propriétaire-usager par le pourcentage d'usure de la semelle du pneu. Les taxes, les frais de montage, de balancement et autres frais de service seront ajoutés au prix de remplacement/d'ajustement ainsi calculé.

PNEUS PROSEAL ET SEALIX PROTÉGÉS CONTRE LES PERFORATIONS DE LA SEMELLE

Qu'est-ce que le PROSEAL et le SEALIX?

Le PROSEAL et le SEALIX sont des polymères qui scellent instantanément la plupart des perforations d'une semelle de pneu ayant jusqu'à 4.8 mm (3/16 po) de diamètre et ce, sans avoir à faire de réparation. Ainsi, au lieu d'être retardé par une crevaison, vous pouvez continuer votre route l'esprit tranquille.

Les pneus PROSEAL et SEALIX offrent une protection accrue. La partie interne du pneu qui touche à la semelle est constituée d'un matériau scellant qui protège la semelle contre les perforations ayant jusqu'à 4.8 mm (3/16 po) de diamètre.

Pneus PROSEAL et SEALIX – période de remplacement sans frais

Tout pneu PROSEAL et SEALIX qui n'obture pas une perforation attribuable aux risques routiers sera remplacé sans frais durant les 2 premières années d'utilisation. Cette garantie vise les perforations de la semelle et du flanc.

Pneus PROSEAL et SEALIX – période de remplacement au prorata de l'usure

Si, après 2 ans d'utilisation mais avant d'atteindre 6 ans d'utilisation à compter de la date d'achat (date d'achat et preuve d'achat requises), ou 6 ans à compter de la date de fabrication, un pneu PROSEAL ou SEALIX n'obture pas une perforation attribuable aux risques routiers, il sera remplacé suivant le prix calculé en multipliant le prix d'achat régulier en vigueur chez un marchand Bridgestone ou Firestone pour un pneu de remplacement par le pourcentage d'usure de la semelle. Les taxes requises et les frais de recyclage peuvent être ajoutés au prix ainsi calculé.

AU CANADA: Les ajustements seront calculés par les détaillants (selon les politiques d'ajustement) à un prix prédéterminé.

Pour connaître les conditions régissant la garantie pour les pneus achetés à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, veuillez consulter votre détaillant ou distributeur local Bridgestone/Firestone.

Garantie de remplacement: Si l'acheteur reçoit un pneu selon les conditions de la présente garantie, ce pneu sera couvert par la garantie en vigueur pour celui-ci.

À qui s'adresser: Consultez votre détaillant Bridgestone/Firestone figurant dans les pages jaunes sous la rubrique << marchands de pneus - vente au détail >>.

Droits du consommateur: Cette garantie accorde à l'acheteur des droits légaux spécifiques. L'acheteur peut aussi avoir d'autres droits; ceux-ci varient d'un état à l'autre et au Canada, d'une province à l'autre.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Sous réserve des limites imposées par la loi, Bridgestone/Firestone Inc. n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux dommages indirects, pertes de temps, pertes de l'usage du véhicule ou tout inconvénient.

Certains états ne reconnaissent pas l'exclusion ou la limitation des dommages incidents ou indirects. Par conséquent, l'exclusion ou la limitation décrite dans ce paragraphe peut ne pas s'appliquer.

La présente garantie s'applique uniquement au consommateur qui a effectivement utilisé le pneu au Canada et aux États-Unis. Pour connaître les conditions régissant les garanties à l'extérieur du Canada et des États-Unis, veuillez consulter votre distributeur local Bridgestone/Firestone.

Les obligations en vertu de la présente garantie ne peuvent être étendues ou modifiées par quoi que ce soit.

Important: En vertu de la loi fédérale, la présente garantie est désignée comme étant une << garantie limitée >>. La présente garantie ne peut être interprétée comme une représentation du fabricant indiquant qu'aucune défaillance de pneu ne peut se produire. Cette garantie est émise par Bridgestone Americas, Inc., 535 Marriott Drive, Nashville, TN 37214 et au Canada par Bridgestone/Firestone Canada Inc., 5770 rue Hurontario, bureau 400, Mississauga, Ontario, Canada L5R 3G5.

OBLIGATIONS DE L'USAGER

L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ses pneus selon leur capacité de charge et leur limite de spécification et de les gonfler à la pression de gonflage mesurée à froid et ce, tel qu'indiqué par le fabricant du véhicule pour la capacité et la vitesse selon la grandeur, le type et la capacité de charge du pneu. L'utilisateur a également l'obligation de veiller à ce que l'alignement des roues soit correcte et que l'ensemble pneus/roues soit bien balancé.

Lors de toute réclamation, le propriétaire-utilisateur doit remettre le pneu au détaillant Bridgestone/Firestone, compléter et signer la partie du formulaire d'ajustement Bridgestone/Firestone réservée au client. Il devra acquitter par la suite le prix de remplacement, les taxes et les frais de service.

Nous conseillons fortement aux utilisateurs de faire vérifier leurs pneus par un détaillant Bridgestone/Firestone dès qu'ils remarquent une usure irrégulière ou inégale de la semelle ou à tous les 8,050 à 12,075 kilomètres (5,000 à 7,500 milles). Ce service est gratuit.

RENSEIGNEMENTS SÉCURITAIRES IMPORTANTS

Tout pneu, quelle que soit sa qualité de fabrication, peut faire défaut en raison d'une crevaisson, d'un dommage causé par un choc, d'une pression de gonflage insuffisante, du surchargement ou toute autre condition découlant de l'usage normal ou du mauvais usage. La défaillance d'un pneu peut causer des dommages matériels, des blessures graves ou un accident mortel. Pour réduire le risque d'une défaillance du pneu, nous vous conseillons fortement de consulter attentivement les renseignements sur la sécurité contenus dans ce manuel. Bridgestone/Firestone recommande de faire inspecter régulièrement ses pneus et de faire enlever tout objet enchâssé dans la semelle ou le pneu par une personne qualifiée. Les renseignements sur la sécurité contenus dans ce manuel s'appliquent également aux pneus PROSEAL et SEALIX.

MISE EN GARDE

La défaillance d'un pneu peut causer des blessures graves ou un accident mortel. Les vibrations, renflements ou l'usure irrégulière sont le signe d'un bris imminent. Si vous ressentez des vibrations lorsque vous conduisez votre véhicule ou si vous avez remarqué des renflements ou une usure irrégulière sur vos pneus, veuillez faire effectuer une vérification par un professionnel qualifié.

MISE EN GARDE

Il est plutôt rare qu'un pneu bien entretenu éclate lorsque vous roulez sur la route. Habituellement, un pneu qui se dégonfle, perd lentement son air. Lorsque vous êtes au volant et que survient un bris de pneu, il est utile de suivre les conseils suivants.

Lorsque le bris survient, le véhicule se met à tirer du côté du pneu brisé. Lâcher lentement l'accélérateur tout en tenant fermement le volant pour garder le véhicule dans sa voie. Une fois le véhicule ralenti et bien sous contrôle, appuyer doucement sur les freins, puis rouler vers l'accotement pour y immobiliser le véhicule.

PRESSION DE GONFLAGE

Assurez-vous que vos pneus (pneu de secours inclus) soient toujours gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule ; ceci est un atout important quant à la sécurité et au kilométrage. La vignette du pneu collée dans la portière du véhicule ou le manuel d'entretien vous indiquera la pression de gonflage à froid recommandée. Pour certains véhicules, la pression de gonflage des pneus avant et arrière sera différente. Votre détaillant Bridgestone/Firestone se fera un plaisir de vous l'indiquer.



SOUS-GONFLÉ



SURGONFLÉ



GONFLAGE CORRECT

MISE EN GARDE

La conduite avec des pneus sous-gonflés est dangereuse : vos pneus pourraient surchauffer et faire défaut, ce qui peut causer des blessures graves ou un accident mortel.

Une pression de gonflage insuffisante peut également :

1. Endommager le pneu;
2. Nuire à la conduite du véhicule;
3. Réduire la durée de service du pneu;
4. Faire augmenter la consommation de carburant.

MISE EN GARDE

La conduite avec des pneus surgonflés peut être dangereuse. Les pneus risquent davantage d'être coupés, crevés ou d'éclater à la suite d'un choc brusque. Des blessures graves ou un accident mortel pourraient en résulter. Veuillez consulter la vignette du pneu collée dans la portière de votre véhicule ou le manuel d'entretien pour tout autre renseignement portant sur la pression de gonflage.

MISE EN GARDE

Ne jamais gonfler un pneu qui n'est pas monté sur un véhicule ou sur un appareil à monter les pneus. Le gonflage d'un pneu sous d'autres conditions pose un danger certain. S'il éclate, il pourrait être projeté dans les airs par la force de l'explosion et causer des blessures graves ou un accident mortel.

CONSEILS POUR UN GONFLAGE CORRECT

- Vérifiez la pression de gonflage de vos pneus (pneu de secours inclus), au moins une fois par semaine et avant de longs trajets. Assurez-vous que le manomètre que vous utilisez est juste.
- Vérifiez la pression de gonflage des pneus << à froid >> : lorsque le véhicule a été conduit pour moins d'un mille à une vitesse modérée ou encore après avoir été à l'arrêt pendant trois heures ou plus.
- Si vous devez ajouter de l'air lorsque vos pneus sont chauds, ajoutez 28 kPa (4 lb/po²) en plus de la pression recommandée à froid. Vérifiez de nouveau la pression de gonflage lorsque le pneu est froid.
- Ne dégonflez jamais un pneu chaud pour l'amener à la pression de gonflage recommandée à froid. La conduite normale porte les pneus à dégager plus de chaleur et la pression de gonflage à augmenter. En laissant échapper l'air des pneus lorsqu'ils sont chauds, vous pourriez faire baisser la pression de gonflage à un niveau dangereusement bas.
- Si vos pneus perdent plus de 14 kPa (2 lb/po²) par mois, le pneu, la valve ou la roue peuvent être endommagés. Veuillez vous rendre chez votre détaillant Bridgestone/Firestone pour obtenir une inspection gratuite.
- Vérifiez également la pression de gonflage de votre pneu de secours. Pour ce faire, consultez le manuel d'entretien de votre véhicule pour connaître le niveau de pression recommandé et la bonne utilisation du pneu de secours à << usage temporaire >>.
- Utilisez des bouchons de valve pour garder les obus de valve propres et libres de débris, et empêcher les fuites d'air.

MISE EN GARDE

La conduite d'un véhicule surchargé est dangereuse : vos pneus pourraient surchauffer et faire défaut subitement. Il en résulterait des blessures graves ou un accident mortel durant la conduite en état de surcharge ou encore à un moment ultérieur.

CONSEILS POUR UN CHARGEMENT SÉCURITAIRE DE VOTRE VÉHICULE

Consulter la vignette du pneu collée dans la portière du véhicule et le manuel d'entretien quant aux limites du chargement, à la pression de gonflage correcte et aux instructions spéciales concernant les remorques.

Ne jamais dépasser la capacité de charge maximale indiquée sur le flanc du pneu ou l'indice de charge maximale (choisir la moins élevée). La capacité de charge du véhicule (GVWR) se trouve sur l'étiquette de certification sur la portière du conducteur.

PNEUS ENDOMMAGÉS

MISE EN GARDE

La conduite sur des pneus endommagés est dangereuse. Un pneu endommagé peut soudainement faire défaut causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Faites examiner vos pneus régulièrement par un détaillant Bridgestone/Firestone.

CONSEILS POUR DÉCELER DES PNEUS ENDOMMAGÉS



- Après avoir frappé tout objet ou obstacle sur la route, demandez à votre détaillant Bridgestone/Firestone de démonter le pneu et d'en faire l'inspection. Le pneu ne présentera pas nécessairement de dommage sur sa surface. Néanmoins, un pneu endommagé peut faire défaut, un jour, une semaine ou même des mois plus tard.
- Examinez attentivement la semelle et le flanc de vos pneus pour toute trace de coupures, fentes, brisures ou contusions. Des renflements sont indicatifs d'une séparation à l'intérieur de la carcasse du pneu. Faites faire l'inspection par un professionnel qualifié; il sera peut être nécessaire de démonter le pneu pour effectuer une inspection complète.
- Assurez-vous que l'épaisseur de la semelle est adéquate. Lorsque le pneu est usé aux indicateurs intégrés à 1.6 mm (2/32 po) ou moins, ou encore si le câblé ou le tissu sont à découvert, c'est que le pneu est dangereusement usé et doit être remplacé immédiatement.
- Examinez les pneus pour déceler toute usure inégale. L'usure sur l'un des côtés ou des endroits plats sur la semelle peuvent indiquer que le pneu ou le véhicule présente un problème. Consultez votre détaillant Bridgestone/Firestone.
- Examinez aussi les jantes. Toute jante fêlée ou tordue doit être remplacée.

RÉPARATION DES PNEUS

MISE EN GARDE

La conduite sur des pneus mal réparés est dangereuse. Une mauvaise réparation peut endommager davantage un pneu. Il peut faire défaut soudainement et causer des blessures graves ou un accident mortel. Pour rouler en toute sécurité, faites réparer vos pneus chez votre détaillant Bridgestone/Firestone.

MISE EN GARDE

Avant de faire réparer un pneu, avisez votre détaillant Bridgestone/Firestone si vous avez utilisé un fixatif en aérosol pour gonfler/sceller le pneu. Les fixatifs en aérosol contiennent des gaz hautement volatiles. Toujours se mettre à l'extérieur pour enlever l'obus de valve et toujours garder le pneu à l'écart de toute source de chaleur intense, de la flamme et des étincelles. Dégonflez complètement le pneu avant de l'enlever de la jante pour effectuer les travaux de réparation.

- Ne jamais réparer un pneu dont l'épaisseur de la semelle est inférieure à 1.6 mm (2/32 po) - à ce point, le pneu est complètement usé et doit être remplacé.
- Ne jamais réparer un pneu présentant une perforation dont le diamètre dépasse 6.4 mm (1/4 po). Un tel pneu ne peut être réparé convenablement et doit être remplacé.
- Les réparations de tous les pneus (radiaux et non radiaux) doivent être effectuées au moyen d'une mèche ou emplâtre, à moins que le trou soit trop petit pour y insérer une mèche. **L'utilisation d'une mèche seulement pour la réparation de pneus de tous genres n'est pas sécuritaire.**
- Ne jamais réparer un pneu qui présente une perforation ou tout autre dommage sur les parties autres que la semelle. Un tel pneu ne peut être réparé et doit être remplacé.
- Toute réparation doit être effectuée en retirant au préalable le pneu de la jante.
- Tout comme les pneus, les chambres à air doivent être réparées par un professionnel qualifié.
- Ne jamais utiliser une chambre à air comme pièce de substitut pour effectuer une réparation convenable.



MISE EN GARDE

La cote de vitesse d'un pneu devient nulle lorsque le pneu a été réparé, rechapé, endommagé, mal utilisé ou encore, s'il a été modifié. Ainsi, il devra être considéré comme un pneu n'ayant aucune cote de vitesse.

DÉMONTAGE ET MONTAGE DES PNEUS SUR LA JANTE

MISE EN GARDE

Toujours se tenir à l'écart de l'endroit où on procède au montage d'un pneu, surtout lorsque l'opérateur le gonfle. Si le pneu n'a pas été monté correctement, il peut éclater et la force de l'explosion peut causer des blessures graves ou un accident mortel. Une nouvelle valve doit être installée dans la jante et ce, chaque fois qu'un pneu tourisme usé est remplacé.

MISE EN GARDE

Le démontage et le montage d'un pneu sur la jante peuvent être dangereux. Toute tentative de monter un pneu sans les outils requis et une connaissance des procédures à suivre, peut résulter en une explosion du pneu causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Ce travail exige les compétences de votre détaillant Bridgestone/Firestone ou tout autre centre de service de pneus reconnu.

Pour réduire le risque de blessures graves ou d'un accident mortel, suivre les conseils suivants.

- Choisir le pneu qui convient à la jante : le pneu doit être compatible avec la largeur et le diamètre de la jante. Exemple : pour monter un pneu de 498 mm (16 po) de diamètre, utiliser seulement des jantes de 498 mm (16 po) de diamètre. Lors du montage des pneus radiaux pour camions, utiliser seulement des roues convenant aux pneus radiaux.
- Examiner le pneu et la jante. La jante ne doit pas présenter de fissures, bosses, ébréchures ou traces de rouille. Le pneu ne doit pas présenter de dommages au talon, ni coupures ou perforations.
- Toujours suivre les procédures appropriées. Pour ce faire, consultez le manuel << **Entretien et service des pneus pour automobiles et camionnettes** >> (Care and Service of Automobile and Light Truck Tires) publié par l'Association des manufacturiers de caoutchouc.
- N'excédez pas la pression maximale d'ajustement du talon. Le préposé ne doit jamais gonfler un pneu à plus de 276 kPa (40 lb/po²) pour effectuer l'ajustement du talon. Assurez-vous que le talon du pneu soit bien ajusté avant de régler le niveau de pression recommandé pour la conduite du véhicule.



MISE EN GARDE

Ne jamais verser ni asperger un pneu ou une roue avec une substance inflammable et ce, quelle que soit la raison.

JUMELAGE DES PNEUS

MISE EN GARDE

La conduite d'un véhicule avec des pneus de grandeurs et de types différents est dangereuse. En effet, ceci peut nuire à la maniabilité de votre véhicule, causant ainsi des blessures graves ou même un accident mortel. Consultez votre manuel d'entretien du véhicule ou encore votre détaillant Bridgestone/Firestone pour le remplacement convenable de vos pneus.



RADIAL



DIAGONALE
(PLIS EN BIAIS)



CEINTURE
(PLIS EN BIAIS)

PNEUS D'HIVER

MISE EN GARDE

La conduite en hiver présente des obstacles particuliers quant à la mobilité. L'utilisation de pneus d'hiver, de crampons et de chaînes peuvent améliorer la traction dans la neige et sur la glace; cependant, vous devez faire attention lors du freinage, de la prise des virages et de la conduite à vitesse élevée. Roulez prudemment non seulement sur les chaussées enneigées et couvertes de glace, mais aussi sur les chaussées sèches et mouillées.

FREINAGE ET PRISE DES VIRAGES

Pour minimiser les problèmes de maniabilité sur les véhicules à traction avant, montez des pneus d'hiver sur les quatre (4) roues. Faites de même si vous avez choisi des pneus d'hiver avec des crampons.

COTE DE VITESSE

Lorsque vous remplacez des pneus radiaux tourisme et haute performance quatre saisons par des pneus d'hiver à cote de vitesse moins élevée, veuillez réduire votre vitesse de conduite. Suivez les recommandations détaillées dans le manuel du propriétaire du véhicule en ce qui a trait aux pneus d'hiver, crampons et chaînes. Consultez votre détaillant de pneus en ce qui a trait à l'usage des crampons et aux restrictions selon les saisons.

PNEUS DE SECOURS << USAGE TEMPORAIRE >>

Votre véhicule peut être équipé d'un pneu de secours à << usage temporaire >>. La dimension et la construction de ce pneu peuvent être différentes de celles des autres pneus montés sur votre véhicule.

MISE EN GARDE

Vérifiez la pression de gonflage du pneu de secours à << usage temporaire >> avant de l'utiliser. Consultez la section << Pression de gonflage >> de ce manuel.

MISE EN GARDE

Le montage d'un pneu à << usage temporaire >> sur une roue qui n'est pas conçue à cette fin ou le montage d'un pneu d'un autre type sur une roue à << usage temporaire >> peut être dangereux. En effet, ceci pourrait nuire sérieusement à la maniabilité de votre véhicule, causant ainsi des blessures graves ou un accident mortel. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour l'usage correct du pneu de secours à << usage temporaire >>.

HAUTE VITESSE

MISE EN GARDE

La conduite à haute vitesse d'un véhicule est dangereuse et peut causer des blessures graves ou un accident mortel.

1. Quelles que soient la capacité de vitesse et les caractéristiques de maniabilité de votre véhicule et de vos pneus, **vous pouvez perdre le contrôle de votre véhicule** dans les circonstances suivantes:
 - A. lorsque vous dépassez la vitesse maximale per mise par la loi ou,
 - B. lorsque vous dépassez la vitesse justifiée par la circulation, les conditions climatiques, le véhicule ou les conditions routières. La conduite à haute vitesse devrait être réservée aux professionnels conduisant sous des conditions contrôlées.

2. Aucun pneu, **quels que soient** le type de semelle et la cote de vitesse, a des capacités de vitesse illimitées; il **peut faire défaut soudainement** si la capacité de vitesse est dépassée.
 - A. Les pneus **sans** cote de vitesse sont fabriqués pour la conduite automobile régulière et ne devraient jamais être utilisés pour la conduite à haute vitesse.
 - B. Même les pneus avec une cote de vitesse ne peuvent être conduits à des vitesses dépassant leur capacité de vitesse maximale.
3. Pour les pneus de camionnettes (désignation LT) , ne jamais dépasser les limites de vitesse permises par la loi. Cependant, si vous devez rouler continuellement à des vitesses dépassant 100 km/h (65 mi/h) telles que :
 - A. 106 km/h à 121 km/h (66 mi/h à 75 mi/h), la pression de gonflage à froid doit être augmentée de 70 kPa (10 lb/po²) au dessus de la pression de gonflage recommandée pour la charge transportée. **Veillez à ne pas dépasser la pression de gonflage maximale pour la roue. Des vitesses continues de 106 km/h à 121 km/h (66 mi/h à 75 mi/h), sont fortement déconseillées si l'augmentation de pression de 70 kPa (10 lb/po²) dépasse la capacité de gonflage maximale de la roue.**
 - B. 122 km/h à 137 km/h (76 mi/h à 85 mi/h), la capacité de charge de l'essieu devra être réduite de 10% en plus d'augmenter de 70 kPa (10 lb/po²) la pression de gonflage à froid, tel que détaillé à l'alinéa A ci-dessus. **REMARQUE : Les pneus LT sans cote de vitesse ne devraient pas rouler à des vitesses dépassant 137 km/h (85 mi/h).**

COTES DE VITESSE

Certains pneus, particulièrement les pneus tourisme et performance, portent une cote de vitesse composée d'une lettre et indiquant la capacité de vitesse maximale pour laquelle le pneu a été conçu. Ainsi, vous pourrez effectuer des comparaisons entre les capacités de vitesse de différents pneus.

Lorsque vous achetez ou remplacez des pneus à cote de vitesse, assurez vous :

1. De consulter le tableau de classification se trouvant à la page suivante pour comparer les cotes de vitesses de tous les pneus, et
2. De suivre les recommandations du fabricant du véhicule (si existantes) en ce qui a trait à l'usage des pneus à cote de vitesse.

Pour ne pas réduire la capacité de vitesse de votre véhicule, remplacez les pneus usés avec cote de vitesse par un pneu ayant une cote de vitesse identique. N'oubliez pas : Il ne faut pas dépasser la vitesse maximale permise pour le pneu ayant la capacité de vitesse la moins élevée; celui-ci pourrait faire défaut.

Le tableau ci-après énumère les lettres symboles utilisées et les capacités de vitesse correspondantes.

<u>Cote de vitesse</u>	<u>Capacité de vitesse*</u>
M	jusqu'à 130 km/h (81 mi/h)
Q	jusqu'à 160 km/h (99 mi/h)
S	jusqu'à 180 km/h (112 mi/h)
T	jusqu'à 190 km/h (118 mi/h)
U	jusqu'à 200 km/h (124 mi/h)
H	jusqu'à 210 km/h (130 mi/h)
V (avec description de service)	jusqu'à 240 km/h (149 mi/h)
V (sans description de service)	plus de 210 km/h (130 mi/h)**
W	jusqu'à 270 km/h (168 mi/h)***
Y	jusqu'à 299 km/h (186 mi/h)***
Z (sans description de service)	plus de 240 km/h (149 mi/h)**

* Vitesses sur autoroute attribuées à des résultats d'essais obtenus en laboratoire. Rappel : Les conditions d'utilisation réelles et les capacités de performance varient en fonction de certains facteurs comme la pression de gonflage, la charge imposée, l'état du pneu, le taux d'usure et les conditions de conduite.

** Bien qu'aucune vitesse maximale n'est précisée, les pneus portant ces cotes ont également des capacités de vitesse limitées. Veuillez appeler au 1-800-356-4644 pour obtenir de plus amples renseignements d'ordre technique.

*** Tout pneu avec une capacité de vitesse dépassant 240 km/h (149 mi/h) peut, à la discrétion du fabricant, porter la désignation << ZR >> incluse dans la description de la grandeur (P275/40ZR17). Lorsque la description de service n'est PAS incluse, veuillez consulter le fabricant du pneu pour tout renseignement au sujet de la capacité de vitesse maximale (P275/40ZR17 - capacité de vitesse excédant 240 km/h (149 mi/h)). Lorsque la description de service EST incluse avec la description de la grandeur, la limite de la capacité de vitesse est indiquée par le symbole de vitesse inclus dans la description de service (exemple : P275/40ZR17 93W = une vitesse maximale de 270 km/h (168 mi/h)).

Les cotes de vitesse sont attribuées aux pneus en fonction d'essais en laboratoires effectués dans des conditions contrôlées. Bien que ces essais portent sur la performance sur la route dans des conditions données, il est important de se rappeler que les conditions réelles sont rarement identiques à celles des essais en laboratoire. En fait, **la capacité de vitesse réelle de votre pneu peut être inférieure à sa cote de vitesse**, étant donné que d'autres facteurs comme la pression de gonflage, la charge imposée, les modifications ou dommages antérieurs, les conditions de conduite, l'alignement, l'usure, l'état du véhicule et la durée au cours de laquelle la vitesse est maintenue, peuvent jouer un rôle.

Toute réparation, rechapage, dommage, utilisation abusive ou modification annule la cote de vitesse d'un pneu. Celui-ci sera considéré comme un pneu sans cote de vitesse.

La cote de vitesse est inscrite sur le flanc du pneu avec la désignation de la grandeur. Voici quelques exemples :

P215/65R15 88H P225/50VR16 91V 185/70SR13

Dans ces exemples, les cotes de vitesse sont désignées par les lettres H, V et S (R indiquant qu'il s'agit d'un pneu radial). Pour les deux premiers exemples, 88H et 91V s'appliquent à la description de service.

PATINAGE DES PNEUS

MISE EN GARDE

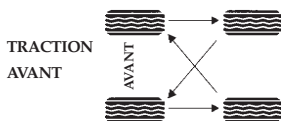
Il est dangereux de faire patiner les pneus pour dégager un véhicule enlisé dans la boue, la neige, de l'herbe humide ou sur une chaussée verglacée. Un pneu qui patine à plus de 55 km/h (35 mi/h) tel qu'indiqué sur le compteur de vitesse du tableau de bord, peut en quelques secondes, atteindre une vitesse assez élevée pour le faire éclater. Dans certains cas, le pneu peut tourner à une vitesse équivalant deux fois celle indiquée sur le compteur du tableau de bord. L'éclatement pourrait blesser gravement toute personne qui se trouve à proximité du véhicule, causer un accident mortel et d'importants dégâts au véhicule. Ne faites jamais patiner un pneu à une vitesse dépassant 55 km/h (35 mi/h), tel qu'indiqué sur le compteur de votre tableau de bord.

MISE EN GARDE

Il est dangereux d'effectuer le balancement des pneus selon la méthode dynamique à une vitesse au compteur dépassant 55 km/h (35 mi/h), et 115 km/h (70 mi/h) si le balancement se fait le pneu démonté ou que le véhicule est équipé d'un différentiel à glissement limité. Le pneu risque d'éclater avec assez de force pour causer des blessures graves ou un accident mortel. Le balancement dynamique doit être effectué par un professionnel qualifié. Vous devez toujours vous tenir à l'écart du lieu de travail pendant le balancement dynamique du pneu.

PERMUTATION DES PNEUS RADIAUX

La permutation des pneus a pour but de réduire au minimum l'usure irrégulière ou inégale qui se produit lorsqu'un pneu roule dans la même direction et reste sur la même roue pour une période d'une durée prolongée. Il est conseillé de suivre les recommandations du fabricant du véhicule quant à la permutation ou de la faire effectuer à tous les 8,050 à 12,075 kilomètres (5,000 à 7,500 milles). Examinez souvent vos pneus pour toute trace d'usure irrégulière et faites faire la permutation si nécessaire. Après la permutation, vérifiez la pression de gonflage de chacun des pneus et ajustez la conformément aux recommandations du fabricant en fonction de leur nouvelle position. L'alignement devrait faire l'objet d'une vérification s'il y a des traces d'usure irrégulière. Nous vous conseillons de suivre les instructions du fabricant quant à la méthode de permutation. Dans le cas où celles-ci ne vous sont pas fournies, suivre les indications illustrées dans les schémas suivants:



PERMUTATION DES CINQ (5) PNEUS

Respecter les recommandations du fabricant du véhicule et, si elles ne sont pas disponibles, faire ce qui suit.

Si votre pneu de secours est identique (même grandeur et même catégorie) aux quatre pneus montés sur votre voiture (et qu'il ne s'agit pas d'un pneu de secours à usage temporaire), vous devriez l'inclure dans la permutation des pneus. Respectez l'ordre de permutation recommandé par le fabricant du véhicule et si les recommandations ne sont pas disponibles, suivre l'ordre indiqué sur les schémas illustrés plus haut en incorporant le pneu de secours à la position arrière droite. Le pneu qui aurait dû se trouver à la position arrière droite devient alors le pneu de secours et doit être rangé dans le coffre arrière de la voiture.

Remarque: ne jamais inclure dans la permutation un pneu de secours à usage temporaire.

Remarque: les pneus avec semelle à sculpture unidirectionnelle doivent passer uniquement de la position avant à la position arrière ou vice-versa de manière à ne pas changer le sens de rotation du pneu.

Remarque: certains véhicules peuvent avoir des pneus de grandeurs différentes à l'avant et à l'arrière. Dans ce cas, la permutation doit en tenir compte et il faut respecter les recommandations du fabricant du véhicule.

Remarque: pour les véhicules munis de roues arrières jumelées, consulter le manuel fourni par le fabricant du véhicule. Si ce manuel n'est pas disponible, contacter le fabricant du véhicule.

LE REMISAGE DES PNEUS

Les pneus doivent être remisés à l'intérieur dans une endroit sec où l'eau ne risque pas de s'accumuler à l'intérieur de ceux-ci. Évitez de remiser les pneus près des génératrices, des moteurs et des sources de chaleur comme les tuyauteries chaudes.

La surface utilisée pour le remisage doit être propre et exempte de toute graisse, essence ou autres substances pouvant endommager le caoutchouc. Un remisage non conforme aux règles peut endommager les pneus de façon à ce que les défauts ne soient pas visibles à l'œil nu et causer par la suite des blessures graves ou un accident mortel.

Le pneu de secours doit être utilisé comme pneu de secours uniquement en cas de besoin. Le support du pneu de secours ne doit pas servir au rangement du pneu pour de longues périodes de temps. Dans le cas d'une permutation des 5 pneus, consulter la partie du présent manuel intitulée Permutation des cinq (5) pneus pour connaître les exigences relatives à la permutation.

SERVICE/SATISFACTION DU CLIENT

L'entretien normal des pneus et les services de garantie sont offerts chez les détaillants Bridgestone/Firestone partout au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le

Service technique au 1-800-356-4644, au Canada au 1-800-267-1318.

Des renseignements supplémentaires sur l'entretien et le service des pneus d'automobile peuvent être obtenus en écrivant au :

Rubber Manufacturer's Association

1400 K. St., N.W.

Washington, D.C. 20005 ou

L'Association canadienne du caoutchouc

89 Queensway Ouest, bureau 308

Mississauga, Ontario L5B 2V2

L'ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement des pneus est une précaution importante à prendre, car elle permet au fabricant de vous aviser en cas de rappel. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement chez votre détaillant Bridgestone/Firestone, il se fera un plaisir d'en faire l'enregistrement. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement chez un détaillant indépendant, ce dernier vous remettra une carte d'enregistrement sur laquelle sont déjà inscrits les numéros de série des pneus que vous achetez. Assurez-vous de remplir cette carte en y inscrivant votre nom et votre adresse et de la mettre à la poste le plus tôt possible.

Il n'est pas nécessaire pour vous d'enregistrer les pneus <<équipement d'origine>> qui viennent avec un véhicule neuf; ces pneus sont enregistrés par leur fabricant et le fabricant du véhicule.

For English version send request to:

Bridgestone Americas Tire Operations

Consumer Tire Sales Division

39500 High Pointe Blvd., Suite 200

Novi, MI 48375

Attention: Warranty

5. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Pour soumettre une réclamation admissible au titre de la garantie limitée et de la politique d'ajustement décrites aux présentes, le propriétaire doit présenter une réclamation et le pneu concerné chez un concessionnaire autorisé. Pour connaître le concessionnaire autorisé le plus proche de chez vous, consultez les pages jaunes ou le site Internet de Continental, ou appelez les numéros de téléphone 1-800 indiqués au verso de la garantie limitée et de la politique d'ajustement décrites aux présentes. Le propriétaire doit présenter une facture de vente du pneu d'origine sur laquelle figure la date de l'achat. Il doit également signer le formulaire de réclamation au titre de la garantie limitée de CTA ou le reçu de vente attestant du remplacement.

Toutes les taxes applicables établies dans la garantie limitée et la politique d'ajustement décrites aux présentes incombent au propriétaire. Le client est également tenu de payer les frais locaux d'élimination du pneu, ainsi que toutes les pièces et tous les services, peu importe le kilométrage parcouru et le nombre de mois d'utilisation. Cela inclut les frais de permutation des pneus, d'alignement des roues, de remorquage, d'assistance routière, de réparation de pneu de valve et de la réparation des pneus.

La responsabilité du maintien de la bonne pression de gonflage et de l'entretien approprié des pneus incombe au propriétaire.

6. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

Ne pas respecter les consignes de sécurité contenues dans la garantie limitée et la politique d'ajustement décrites aux présentes peut occasionner une défaillance du pneu, ce qui peut provoquer un accident grave ou mortel.

- **Défaillance d'un pneu imputable à un gonflage insuffisant/surcharge.** Respectez les indications à propos du gonflement et du chargement du véhicule présentées dans le manuel du propriétaire ou sur l'étiquette descriptive des pneus apposée dans le véhicule.

- **Explosion de l'assemblage pneu/jante causée par un montage incorrect.** Le montage/démontage d'un pneu peut être dangereux; seules les personnes ayant reçu la formation appropriée devraient être habilitées à effectuer le montage et le démontage à l'aide des méthodes et outils appropriés. Avant de procéder au montage/démontage, consultez les manuels et tableaux fournis par l'Association des fabricants de caoutchouc (RMA). Le non-respect de ces méthodes peut susciter un positionnement incorrect du pneu/de la jante pouvant provoquer un éclatement avec une force suffisante pour entraîner des blessures ou la mort.

- **Défaillance d'un pneu imputable à des risques routiers.** Inspectez fréquemment les pneus pour déceler des indices de détérioration tels que zones de gonflement ou frottement, séparations, coupures et autres risques routiers. Un choc peut endommager les parties internes d'un pneu sans trace visible de l'extérieur. Lorsqu'on suspecte qu'un pneu peut avoir été endommagé lors d'un contact brutal avec une surface, on doit demander à un spécialiste de démonter le pneu de la jante et de l'inspecter à l'intérieur comme à l'extérieur.

- **Défaillance d'un pneu imputable à une rotation à une vitesse excessive.** Évitez de soumettre les pneus à une rotation à haute vitesse. La force centrifuge générée par la rotation libre de l'assemblage pneu/jante peut provoquer une explosion du pneu entraînant des dommages matériels au véhicule et des blessures graves ou mortelles. Ne laissez jamais l'aiguille de l'indicateur de vitesse dépasser la marque de 55 km/h (35 m/h) lorsque le véhicule est immobilisé dans la neige, la boue ou le sable. Pour libérer le véhicule, utilisez un mouvement de balancement alterné vers l'arrière et l'avant. Ne vous placez jamais derrière une roue qui tourne à haute vitesse et ne permettez à personne de le faire pour tenter de pousser un véhicule immobilisé.

PROPRIÉTAIRES DE PNEUS SSR :

Même un spécialiste des pneus peut ne pas reconnaître des dommages à la structure d'un pneu à flancs renforcés (SSR) résultant d'une conduite avec une pression de gonflage inadéquate ou sans pression. Ces dommages ne sont pas toujours visibles sur la surface interne ou sur le flanc, ce qui rend la décision de réparer ou de réutiliser le pneu difficile. CTA ne recommande ni la réparation ni la réutilisation de pneus Continental SSR.

PROPRIÉTAIRES DE PNEUS DE SECOURS TEMPORAIRES :

CTA ne recommande ni la réparation ni la réutilisation de pneus de secours perforés.

PROPRIÉTAIRES DE PNEUS CONTISEAL :

Un enduit protecteur visqueux et collant a été appliqué d'un épaulement à l'autre sur la partie de la semelle le long de la gomme intérieure du pneu ContiSeal. Cet enduit protecteur n'a pas été conçu pour servir de réparation permanente pour une crevaison. Lorsqu'un objet mesurant jusqu'à 5 mm (3/16 po) pénètre la semelle du pneu ContiSeal, l'enduit protecteur collant et visqueux est conçu pour envelopper l'objet susceptible de provoquer la crevaison et réduire la perte d'air. Lorsque l'objet est retiré, l'enduit protecteur remplit et protège temporairement la majorité des perforations mesurant jusqu'à 5 mm (3/16 po) de diamètre.

Le scellant n'est pas conçu pour réparer une crevaison de façon permanente. Par conséquent, vous devez inspecter régulièrement les pneus ContiSeal pour détecter toute trace de coupures et crevaisons qui auraient pu être temporairement scellées par l'enduit. Les pneus ContiSeal qui ont subi des coupures ou des perforations doivent être inspectés par un professionnel des pneus dès que possible. Le professionnel des pneus doit soigneusement inspecter le pneu et déterminer si l'objet a occasionné des dommages graves, si la perte de pression causée par la crevaison a endommagé le pneu et s'il peut être réparé de façon permanente. **Vérifiez fréquemment la pression des pneus, surtout lorsque vous savez que le pneu a été perforé, et ce, jusqu'à ce qu'il soit réparé de façon permanente.** Pour de plus amples renseignements à propos de ContiSeal, visitez www.contiseal.com.

En plus des renseignements importants sur la garantie, la sécurité et l'entretien contenus dans la garantie limitée et la politique d'ajustement décrites aux présentes, nous vous suggérons de visiter les sites Web de Continental Tire the Americas (CTA) aux adresses www.continentaltire.com (É.-U.) et www.continentaltire.ca (Canada) pour les plus récentes mises à jour et une base d'information pour auto assistance offrant des brochures téléchargeables (lien « customer care »). Vous pouvez aussi consulter le site Internet de l'Association des fabricants de caoutchouc (RMA) sur www.rma.org.

LA GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DÉCRITES AUX PRÉSENTES NE GARANTISSENT PAS QUE VOTRE PNEU NE SUBIRAIT PAS UNE DÉFAILLANCE OU NE DEVIENDRAIT PAS INUTILISABLE EN CAS DE NÉGLIGENCE OU DE TRAITEMENT ABUSIF.

POUR ASSISTANCE OU RENSEIGNEMENTS

Veillez d'abord contacter le détaillant de pneus de marque Continental le plus près. Pour localiser le détaillant le plus près, consultez les Pages jaunes ou si ce service local n'est pas disponible, veuillez contacter sans frais le service des relations avec la clientèle de Continental aux numéros suivants :

Aux États-Unis : 1-800-847-3349

Au Canada : 1-800-361-2844

Continental Tire the Americas, LLC
1830 McMillan Park Dr.
Fort Mill, SC 29707

Continental Tire Canada Inc.
6110 Cantay Rd.
Mississauga, ON
L5R 3W5

POLITIQUE D'AJUSTEMENT

ET GARANTIE LIMITÉE POUR LES PNEUS D'ORIGINE DES VOITURES DE TOURISME ET DES CAMIONNETTES (Y COMPRIS PNEUS DE SECOURS)

Cette brochure contient également des consignes de sécurité.



Continental 

Formulaire A001-012B-FR (12/10)

9595342

DY

1. ADMISSIBILITÉ

La garantie limitée et la politique d'ajustement décrites aux présentes s'appliquent au propriétaire original des pneus tourisme ou camionnette Continental neufs de première monte portant la marque Continental et le numéro d'identification du pneu (D.O.T.) qui sont utilisés en service routier normal et installés à l'origine sur le véhicule par le constructeur du véhicule.

Les pneus montés sur des véhicules immatriculés et normalement utilisés en dehors des États-Unis et du Canada sont exclus de la garantie limitée et de la politique d'ajustement décrites aux présentes.

2. EN QUOI CONSISTE LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT ET QUELLE EST SA DURÉE D'APPLICATION?

COUVERTURE DE BASE :

Les pneus admissibles sont couverts par la garantie limitée et la politique d'ajustement décrites aux présentes pendant une période maximale de 72 mois à compter de la date d'achat, déterminée par la date d'immatriculation du véhicule neuf ou de la date d'achat indiquée sur la facture de vente du véhicule neuf.

Pour obtenir un remplacement au titre de la garantie

Veuillez ramener vos pneus chez un commerçant de pneus de marque Continental. Vous devez présenter la facture originale de vente au moment de la réclamation.

Période de remplacement sans frais

Dans l'éventualité où un pneu tourisme ou camionnette admissible de marque Continental deviendrait inutilisable en raison d'un état autre que ceux indiqués dans la section 3 au cours des 12 premiers mois ou du premier 1,6 mm (2/32 po) d'usure (selon la première éventualité), il sera remplacé SANS FRAIS, y compris l'installation et l'équilibrage, par un pneu neuf comparable de marque Continental.

Pneus de secours temporaires

Cette politique couvre également le propriétaire original du pneu de secours temporaire de marque Continental fourni en équipement d'origine par le fabricant du véhicule et portant un numéro de série D.O.T. Continental. Un pneu de secours temporaire admissible à la présente politique doit avoir été utilisé en service routier normal et monté sur le véhicule d'origine selon les recommandations du fabricant.

La présente politique sera appliquée pour une période maximale de 72 mois à compter de la date d'achat établie par la date d'immatriculation du nouveau véhicule ou par la facture de vente du nouveau véhicule.

Dans l'éventualité où un pneu de secours temporaire deviendrait inutilisable en raison d'un état autre que ceux indiqués durant les premiers 0,8 mm (1/32 po) d'usure, il sera remplacé par un nouveau pneu de secours temporaire comparable de marque Continental. Les frais d'installation et d'équilibrage sont inclus. Le propriétaire doit payer toutes les taxes applicables. Aucun ajustement ne sera offert après l'expiration de la période de la « politique de remplacement sans frais » du pneu de secours temporaire.

Après la période de remplacement sans frais :

Après la période de remplacement sans frais, il est possible que le pneu soit admissible à un remplacement calculé au prorata pour une période de 72 mois à compter de la date d'achat originale jusqu'à ce que la chape soit usée jusqu'au niveau des indicateurs d'usure (1,6 mm ou 2/32 po de chape restante.) Si un pneu admissible devient inutilisable selon les critères décrits dans la présente garantie limitée et la présente politique d'ajustement, il sera remplacé et le propriétaire devra payer un montant calculé au prorata. Le propriétaire doit alors acquitter toutes les taxes applicables (y compris la taxe d'accise fédérale), ainsi que les frais d'installation et d'équilibrage.

Le prix du pneu de remplacement sera établi en multipliant le pourcentage résiduel de l'épaisseur utilisable de la chape par le prix de vente du commerçant (à l'exception des taxes applicables) au moment de l'ajustement. La chape utilisable est celle comprise entre l'épaisseur originale de la chape et les indicateurs d'usure (1,6 mm ou 2/32 po de chape restante).

3. CE QUI EST EXCLUT DE CETTE GARANTIE LIMITÉE

VOICI CE QUI N'EST PAS COUVERT :

• **Risques routiers:** incluant, sans limitations, les coupures, les accrocs, les perforations, les ruptures et les éclatements par choc.

• **Confort/vibration:** tout problème lié au confort et aux vibrations après l'usure des premiers 1,6 mm (2/32 po) ou après 12 mois d'utilisation, selon la première éventualité.

• **Réparations:** si la défaillance d'un pneu retourné pour réclamation est due à une réparation ou les circonstances ayant causé la réparation, la garantie du fabricant est annulée.

• **Kilométrage (millage):** l'usure de la chape jusqu'à un kilométrage (millage) prédéterminé n'est pas incluse dans la politique décrite aux présentes.

• **Utilisation incorrecte ou entretien déficient :** incluant, mais non limité aux problèmes résultants de :

I Pratiques de gonflage, de vitesse ou de chargement incorrects : Ces pratiques peuvent causer des températures excessives en service ou des exigences excédant les capacités du pneu.

II Rotation des pneus incorrecte ou insuffisante :

III Alignement incorrect du véhicule

IV Dégâts causés par :

- Jantes irrégulières ou endommagées
- Chaînes
- Problèmes mécaniques, y compris les problèmes de frein, et le mauvais alignement des roues
- Exposition à des températures extrêmes
- Négligence ou conduite abusive, p. ex., faire patiner les roues où se livrer à des courses
- Entreposage incorrect du pneu
- Accident automobile
- Corrosion chimique ou incendie
- Utilisation contraire aux recommandations du fabricant du pneu
- Mauvais usage ou utilisation inappropriée

• **Montage ou démontage incorrect**

• **Altérations :** incluant, notamment, l'ajout d'incrustations blanches sur le pneu noir, le rechapage, l'entaillage ou l'ajout d'un produit scellant.

• **Craquelures dues aux intempéries :** non couvertes après 48 mois à compter de la date d'achat.

REMARQUE AUX DÉTAILLANTS AUTORISÉS :
CONTINENTAL TIRE the AMERICAS (CTA) SE RÉSERVE

LE DROIT DE PRENDRE UNE DÉCISION FINALE LORS DE L'INSPECTION DE TOUS LES PNEUS RETOURNÉS, CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS DE LA SECTION 3.

LA GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DÉCRITE AUX PRÉSENTES REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. CTA REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. LA GARANTIE LIMITÉE DANS CERTAINS ÉTATS AMÉRICAINS ET PROVINCES CANADIENNES N'AUTORISENT PAS DE LIMITATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE GARANTIE IMPLICITE; PAR CONSÉQUENT, IL SE PEUT QUE LES MENTIONS PRÉCÉDENTES NE S'APPLIQUENT PAS À VOTRE CAS.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, CTA REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION AU TITRE DES DOMMAGES SECONDAIRES OU INDIRECTS. LES RECOURS MENTIONNÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE. CERTAINS ÉTATS AMÉRICAINS ET PROVINCES CANADIENNES N'ADMETTENT PAS L'INCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES SECONDAIRES OU INDIRECTS. PAR CONSÉQUENT, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT JOUIR D'AUTRES DROITS VARIANT D'UNE PROVINCE À L'AUTRE AU CANADA OU D'UN ÉTAT À L'AUTRE AUX ÉTATS-UNIS.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE OFFERTE PAR CTA. AUCUN EMPLOYÉ DE CTA, DÉTAILLANT OU MARCHAND N'EST HABILITÉ À ACCORDER UNE GARANTIE OU À FORMULER DES DÉCLARATIONS, DES PROMESSES OU DES ENGAGEMENTS AU NOM DE CTA, À L'EXCEPTION DES DÉCLARATIONS CONTENUES DANS LA GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DÉCRITES AUX PRÉSENTES.

CONFORMÉMENT AUX LOIS FÉDÉRALES DES ÉTATS-UNIS, LA GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DÉCRITES AUX PRÉSENTES SONT RECONNUES COMME DES « GARANTIES LIMITÉES ». À TRAVERS LA GARANTIE LIMITÉE ET LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT DÉCRITES AUX PRÉSENTES, CTA NE GARANTIT EN AUCUN CAS QUE DES DÉFAILLANCES DE PNEU PEUVENT OU NE PEUT PAS SURVENIR.

4. OBLIGATIONS DE CTA

Tout remplacement de pneus admissibles sera effectué par un commerçant agréé de Continental ou par un concessionnaire automobile autorisé à procéder à des ajustements de pneus Continental (« concessionnaire autorisé »). CTA remplacera le pneu conformément aux dispositions de la garantie limitée et de la politique d'ajustement décrites aux présentes. Les pneus remplacés à titre d'ajustement en vertu des modalités de la garantie limitée et de la politique d'ajustement décrites aux présentes deviennent la propriété de CTA.

sur le talon d’un pneu. Ces produits peuvent empêcher le talon de bien adhérer à la jante. Lubrifiez les talons et les jantes (y compris la chambre à air ou la cravate). Bloquez l’assemblage sur la machine de montage ou recouvrez-le d’une cage de sécurité. **TENEZ-VOUS À L’ÉCART** et ne dépassez jamais une pression de 40 psi pour asseoir le talon sur la jante. N’utilisez jamais de substances volatiles ou de « beigne » (aussi appelé élargisseur de talon ou joint torique - « O-Ring ») en caoutchouc pour asseoir le talon sur la jante. Seuls des techniciens qualifiés devraient monter des pneus.

N’UTILISEZ JAMAIS DE PNEUS DE DIMENSIONS OU DE TYPES DIFFÉRENTS SUR UN MÊME ESSIEU

Pour une tenue de route et une maîtrise optimales, Goodyear recommande de monter quatre (4) pneus de même type et de même dimension à moins d’une recommandation contraire du constructeur du véhicule.

MISE EN GARDE : Avant de remplacer vos pneus, toujours consulter et suivre les directives prescrites dans le manuel du propriétaire et suivre les recommandations du fabricant du pneu de remplacement. La tenue de route du véhicule peut être modifiée considérablement par un changement de dimension ou de type de pneu. Si vous choisissez des pneus qui diffèrent des pneus d’origine, consultez un installateur professionnel afin de s’assurer que l’espace de braquage est suffisant entre les roues et le véhicule, que la capacité de charge et la pression d’air sont adéquates. Ne jamais dépasser la capacité de charge et la pression d’air maximales indiquées sur le flanc du pneu. Toujours conduire prudemment et respecter le Code de la route. Il faut éviter les virages et les changements de voie brusques et soudains. Tout manquement à cette mise en garde peut mener à une perte de maîtrise de votre véhicule, ce qui peut provoquer un accident, infliger des blessures graves ou causer la mort.

Au moment de remplacer vos pneus, le diamètre extérieur et la capacité de charge des pneus d’origine doivent être respectés. La pression de gonflage peut nécessiter un ajustement pour éviter de surcharger les pneus. Consultez les grilles de charge et de gonflage de l’Association des pneus et des jantes (*Tire & Rim Association*), les normes ETRTO et JATMA pour les informations relatives au chargement et au gonflage adéquats.

NE POSEZ JAMAIS DES PNEUS DONT LA CAPACITÉ DE CHARGE EST INFÉRIEURE À CELLE REQUISE PAR LE FABRICANT D’ÉQUIPEMENT D’ORIGINE

Exemples : Beaucoup de véhicules, comme les grosses fourgonnettes, nécessitent des pneus avec une capacité de charge « E », en conformité avec les recommandations du constructeur du véhicule. Un pneu avec une capacité de charge « D » n’est donc pas permis sur de tels véhicules.

Dans d’autres cas, des pneus de même dimension peuvent avoir des indices de charge différents. Vous devez vous assurer que les pneus de remplacement ont une capacité de charge égale ou supérieure à celle précisée par le fabricant d’équipement d’origine.

REMARQUE : Les pneus européens-métriques pour autos et camionnettes, et les pneus P-métriques pour autos et camionnettes fabriqués ou commercialisés par Goodyear sont interchangeables à la condition d’avoir la même largeur de section, le même rapport d’aspect et le même diamètre de jante.

Mise en garde : Il ne faut jamais remplacer un pneu de « charge normale » (*Standard Load* - SL pour un pneu de « charge supplémentaire » (*Extra Load* - XL). Si le véhicule était équipé à l’origine de pneus « XL », il faut les remplacer par des pneus de dimension semblable « XL ».

SUIVEZ CES RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Quand vous installez deux pneus seulement, montez les pneus dont la profondeur de bande est la plus grande sur l’essieu arrière. Si une combinaison de pneus à carcasse diagonale et radiale doit être effectuée sur un même véhicule, montez les pneus radiaux sur l’essieu arrière. Ne montez jamais un pneu radial et un pneu à carcasse diagonale sur le même essieu. Lorsque vous montez des pneus d’hiver ou des pneus toutes saisons sur un véhicule de performance, utilisez toujours quatre pneus identiques. Il n’est pas recommandé de monter des pneus ayant des indices de vitesse différents sur un même véhicule. Si vous devez monter des pneus à indice de vitesse différent, appariez les pneus sur un même essieu. La vitesse maximale de votre véhicule sera toujours limitée au plus bas des indices de vitesse de vos pneus.

L’utilisation d’un ensemble d’élévation de la suspension sur certains agencements véhicules-pneus peut entraîner de l’instabilité. Lorsque vous changez de dimension de pneus, il faut toujours consulter un détaillant pour une largeur optimale de la jante et pour s’assurer qu’il y a suffisamment d’espace entre les pneus et le véhicule.

PNEUS RECHAPÉS

Les pneus rechapés pour automobiles ou camionnettes ne sont pas garantis par Goodyear. Les indices de vitesse de Goodyear ou Dunlop et les tests de conformité DOT ne sont plus valides pour des pneus rechapés.

FAITES ENTRETENIR LA SUSPENSION DE VOTRE VÉHICULE, VÉRIFIER LE PARALLÉLISME ET L’ÉQUILIBRAGE, ET EFFECTUER LES PERMUTATIONS DE VOS PNEUS

Des permutations oubliées, des pièces de suspension usées, un gonflage insuffisant ou un gonflage excessif, un mauvais équilibrage ou un parallélisme incorrect sont des éléments qui peuvent causer des vibrations ou une usure irrégulière des pneus. Il est donc important d’effectuer la permutation de vos pneus aux intervalles recommandés par le constructeur de votre véhicule ou à un intervalle maximal de 10 000 km (6 000 mi).

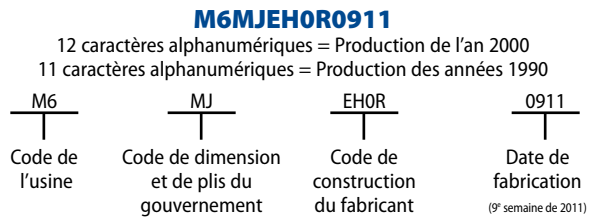
POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ LA BROCHURE « GARDEZ VOS PNEUS EN FORME / ROULEZ MIEUX » PUBLIÉE PAR L’ASSOCIATION CANADIENNE DE L’INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC, QUE VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE L’ASSOCIATION AU :

http://www.rma.org/publications/consumer_tire_information

SAVOIR LIRE LE NUMÉRO DE SÉRIE D.O.T.

Le numéro D.O.T. fait référence au *Department of Transportation* des États-Unis, et est situé au bas du flanc de chaque pneu afin de prouver qu’il répond aux normes de sécurité du *Department of Transportation*, ou qu’il les dépasse.

Comprendre la nomenclature D.O.T. d’un pneu



DURÉE DE VIE UTILE D’UN PNEU

Les pneus sont conçus et fabriqués pour vous procurer des milliers de kilomètres d’excellence. Et pour en profiter au maximum, il importe de les entretenir adéquatement, ce qui évitera des dommages qui pourraient entraîner leur retrait avant que la bande de roulement ait atteint sa profondeur minimale d’utilisation.

Il n’est pas réaliste de prédire avec précision la durée de vie d’un pneu d’une manière chronologique, quel qu’il soit, puisque les conditions d’utilisation varient énormément. L’état de viabilité d’un pneu sur une longue période de temps est fonction de la façon dont il a été entreposé et des conditions dans lesquelles il a été utilisé (gonflage, chargement, vitesse, dommage causé par les avaries routières, etc.). Il ne faut pas uniquement se fier à l’apparence d’un pneu. Aussi faut-il être à l’écoute de toute modification de sa performance, par exemple, la perte continue de pression d’air, le bruit sur la route ou la vibration, qui indiquerait qu’il doit être changé. Il est donc essentiel d’inspecter les pneus à intervalles réguliers (au moins une fois par mois), y compris le pneu de secours, afin de déceler des dommages et une usure prématurée, ou pour en vérifier la pression d’air.

Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule (ou vérifiez votre véhicule) pour savoir s’il est équipé de pneus Run-Flat (mobilité étendue). Si c’est le cas, veuillez observer les indications suivantes :

TECHNOLOGIE DE MOBILITÉ ÉTENDUE (EMT[™]) RUN-FLAT, RUNONFLAT[™] (ROF) ET TECHNOLOGIE AUTOPORTANTE DUNLOP (DSST[™]) DES PNEUS EN ÉQUIPEMENT D’ORIGINE

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS RELATIFS À LA SURVEILLANCE OPÉRATIONNELLE

Les renseignements contenus dans la présente brochure de garantie limitée ne sont valables que pour les pneus montés sur votre véhicule à l’origine.

Pour que les pneus *Run-Flat*[™] Goodyear (Technologie de mobilité étendue [EMT], *RunOnFlat* [ROF]) ou les pneus Dunlop *Run-Flat* (Technologie autoportante de Dunlop [DSST]), leur permettant de rouler à plat, obtiennent les critères de performance stipulés dans la présente garantie limitée, ils doivent être munis de certaines pièces particulières comme un dispositif de surveillance de la pression approuvé par le constructeur du véhicule.

CARACTÉRISTIQUE D’UN PNEU RUN-FLAT :

Un pneu *Run-Flat* Goodyear ou Dunlop est un pneu de haute performance doté d’une remarquable particularité : il peut rouler sur une distance limitée malgré une pression de gonflage très basse ou même nulle (consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour connaître ces limites). Il s’agit d’un avantage important, surtout si la perte de pression d’air arrive à un endroit où un arrêt immédiat de votre véhicule peut comporter des risques.

ALERTE DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION D’AIR DES PNEUS

Consultez votre manuel du propriétaire pour savoir quoi faire si le système de surveillance de la pression d’air des pneus se déclenche.

MISE EN GARDE

Advenant une alerte du système de contrôle de pression d’air, observez les mesures de sécurité suivantes pour prévenir une perte de maîtrise du véhicule qui pourrait causer des blessures sérieuses ou mortelles :

- Ralentissez autant que vous pouvez. Ne dépassez pas une vitesse de 80 km/h (50 mi/h).
- Évitez les virages serrés, les freinages d’urgence et les manœuvres brusques.
- Évitez les nids-de-poule et autres avaries routières.

Gardez à l’esprit que la maniabilité de votre véhicule est réduite lorsque vos pneus sont dégonflés, particulièrement lors de manœuvres brusques.

PROLONGER LA VIE DU PNEU EN CAS D’ALERTE DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION D’AIR :

Un pneu *Run-Flat* de Goodyear ou de Dunlop peut continuer à rouler avec une pression réduite ou nulle (consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour connaître les limites). Afin d’aider à prolonger la vie du pneu lorsqu’il roule dans un état de pression basse, roulez aussi lentement que vous le pouvez, sous les 80 km/h (50 mi/h). De plus, roulez le moins loin possible avant de faire réparer le pneu. En adoptant ces mesures, vous augmentez les chances qu’il puisse être réparé.

L’ENTRETIEN APRÈS UNE ALERTE DU DISPOSITIF

Pour obtenir l’entretien requis après une alerte du dispositif de surveillance de la pression, communiquez avec un établissement agréé *Run-Flat* Goodyear ou Dunlop. Des techniciens qualifiés inspecteront vos pneus pour déterminer s’ils peuvent être réparés ou s’ils doivent être remplacés. Pour trouver l’établissement agréé *Run-Flat* Goodyear le plus près, composez le 1 800 GOODYEAR (1 800 466-3932).

MISE EN GARDE

En raison des particularités uniques des pneus *Run-Flat*, comme les jantes sur lesquelles ils sont montés et le système de surveillance de la pression installé sur votre véhicule, tout entretien des pneus, autre que la vérification d’usage de leur pression et les inspections visuelles, doit être effectué par le personnel qualifié d’un établissement Goodyear ou Dunlop agréé *Run-Flat*.

N’essayez pas de démonter ou de monter un pneu *Run-Flat* vous-même : vous pourriez subir des blessures graves ou mortelles. Seuls des techniciens qualifiés à cet effet devraient monter, démonter ou réparer des pneus *Run-Flat*. Une pression de gonflage supérieure à 40 psi (270 kPa) peut être requise pour asseoir les talons, dans quel cas une cage de protection et un boyau de gonflage rallongé muni d’un embout avec pince et d’un manomètre à air doivent être utilisés.

RÉPARER LES PNEUS

Comme pour tout autre pneu Goodyear ou Dunlop à indice de vitesse et de haute performance, un pneu *Run-Flat* de Goodyear ou Dunlop peut être réparé en cas de perforation de la bande de roulement. Cependant, ON DOIT SUIVRE DES PROCÉDURES ET UTILISER DES MATÉRIAUX APPROPRIÉS. Communiquez avec un établissement Goodyear ou Dunlop agréé *Run-Flat* pour tout renseignement au sujet des réparations appropriées. Pour connaître l’établissement le plus près, composez le 1 800 GOODYEAR (1 800 466-3932).

MISE EN GARDE

Les pneus *Run-Flat* Goodyear sont conçus pour être utilisés exclusivement sur certaines jantes de série équipées d’un dispositif fonctionnel de surveillance de la pression. Si ces pneus sont montés sur un véhicule qui n’est pas équipé d’un tel système, une pression de gonflage trop basse peut causer une défaillance des pneus, entraînant une perte de maîtrise du véhicule et des blessures graves ou mortelles. Leur utilisation sur un véhicule n’ayant pas les jantes de série requises par son fabricant ni un système fonctionnel de surveillance de la pression constitue donc une utilisation inappropriée et non sécuritaire de ce produit.

POUR OBTENIR DE L’AIDE OU DES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ D’ABORD AVEC LE DÉTAILLANT GOODYEAR OU DUNLOP LE PLUS PRÈS.

- 1) Pour vous aider à trouver le détaillant Goodyear ou Dunlop le plus près, consultez les Pages Jaunes sous la rubrique Pneus-Détaillants - Neufs.
- 2) Au Canada, allez sur le site www.goodyear.ca; aux États-Unis, allez sur le site www.goodyear.com. Pour les pneus Dunlop, allez sur le site www.dunlop.com, pour le Canada et les É.-U.

Pour obtenir de l’aide supplémentaire :

Au Canada, téléphonez au 1 800 387-3288, ou aux États-Unis, au 1 800 321-2136.

Ou écrivez au :
Customer Assistance Center
Dept 728
200 Innovation Way
Akron, OH 44316-0001

REGISTRE DES PERMUTATIONS DE SIX MOIS OU 10 000 KM (6 000 MILES)		
ODOMÈTRE LORS DE LA 1 ^{re} PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 2 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 3 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 4 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 5 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 6 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 7 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 8 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 9 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 10 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 11 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 12 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE
ODOMÈTRE LORS DE LA 13 ^e PERMUTATION	EFFECTUÉE PAR (NOM DU DÉTAILLANT)	DATE

Garantie limitée, Guide d’entretien des pneus

ÉQUIPEMENT D’ORIGINE

Pneus d’automobiles
Pneus de camionnettes
Pneus de secours temporaires

POLITIQUE D’AJUSTEMENT DES PNEUS D’AUTOMOBILES ET DE CAMIONNETTES (EXCLUT LES PNEUS DE CAMIONNETTE RADIAUX UNISTEEL^{MD} DE GOODYEAR^{MD})

QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez bénéficier de cette Garantie limitée si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

• Vous êtes le propriétaire ou l’agent autorisé d’un propriétaire de pneus d’automobile ou de camionnette Goodyear ou Dunlop^{MD} neufs, fournis en équipement de série sur votre véhicule.

• Vos pneus portent les numéros d’identification prescrits par le *Department of Transportation* (DOT).

• Vos pneus ont seulement été utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont été montés à l’origine selon les recommandations du fabricant du véhicule ou de Goodyear.

• Vos pneus ont été achetés le ou après le 1^{er} mai 2013.

Les pneus de camionnettes sont des pneus comportant l’inscription « LT » sur les flancs.

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

REMPLACEMENT DES PNEUS SANS FRAIS

Tout pneu radial Goodyear ou Dunlop d’automobiles ou radial de camionnettes, couvert par la présente garantie, mis hors service pour un défaut couvert par la présente garantie durant les premiers 2/32 po (1,6 mm) d’usure de leur bande de roulement utile ou dans les douze (12) mois suivant la date d’achat, selon la première éventualité, sera remplacé sans frais par un pneu neuf comparable Goodyear ou Dunlop, y compris le montage et l’équilibrage. (Sans preuve d’achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée.)

TOUS LES AUTRES PNEUS D’AUTOMOBILES OU DE CAMIONNETTES

Tous les autres pneus Goodyear ou Dunlop d’automobiles ou de camionnettes, autres que les pneus radiaux d’automobiles ou de camionnettes, mis hors service pour un défaut couvert par la garantie durant le premier 1/32 po (0,8 mm) d’usure de leur bande de roulement utile seront remplacés sans frais par un pneu neuf comparable Goodyear ou Dunlop, y compris le montage et l’équilibrage.

PNEUS DE SECOURS TEMPORAIRES

Tout pneu de secours temporaire Goodyear ou Dunlop, mis hors service pour un défaut couvert par la garantie durant le premier 50 % d’usure (1/32 po ou 0,8 mm) de sa bande de roulement utile, sera remplacé sans frais par un pneu de secours temporaire neuf comparable Goodyear ou Dunlop, y compris le montage.

AJUSTEMENT AU PRORATA

Un pneu qui n’est pas admissible à un remplacement gratuit, et qui est mis hors service pour un défaut couvert par la garantie, sera remplacé au prorata par un pneu neuf comparable Goodyear ou Dunlop jusqu’à six (6) ans après la date d’achat du pneu neuf original ou lorsque les témoins d’usure deviennent visibles (lorsqu’il ne reste plus que 2/32 po [1,6 mm] d’épaisseur de bande de roulement), selon la première éventualité. (Sans preuve d’achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée.)

COMMENT SE FAIT LE CALCUL AU PRORATA?

Le prix de remplacement sera calculé en multipliant le prix de vente au détail annoncé au moment de l’ajustement par le pourcentage de la bande de roulement originale qui a été usé. Vous assumez les frais de montage et d’équilibrage, et un montant égal à la taxe d’accise fédérale (aux États-Unis seulement) ainsi que toutes autres taxes applicables et les frais imposés par le gouvernement.

EXEMPLE : Si votre pneu hors service avait une bande de roulement utile de 8/32 po (6,35 mm) à l’origine et qu’il reste 4/32 po (3,17 mm) d’épaisseur utile, votre bande de roulement est utilisée à 50 %; vous devrez donc payer 50 % du prix d’ajustement prédéterminé ou du prix de vente annoncé d’un pneu comparable.

De plus, vous devrez payer les frais de montage et d’équilibrage et un montant égal à la taxe d’accise fédérale (aux États-Unis seulement) ainsi que toutes autres taxes applicables et les frais imposés par le gouvernement pour le pneu de remplacement neuf comparable au moment de l’ajustement. Si le prix d’un pneu neuf comparable est de 130 \$, votre coût serait de 65 \$, plus la taxe d’accise fédérale (aux États-Unis seulement) ainsi que toutes autres taxes applicables et les frais imposés par le gouvernement.

QU’EST-CE QU’UN PNEU COMPARABLE?

Un pneu neuf Goodyear ou Dunlop comparable sera un pneu de même marque et, soit de même gamme, soit, si on ne peut se procurer ce pneu, un pneu de même marque, de même construction de base et de qualité similaire, mais avec une bande de roulement ou des flancs différents. Si un pneu plus cher est accepté comme pneu de remplacement, vous devrez payer la différence de prix. Tout pneu de remplacement fourni dans le cadre de cette garantie sera couvert par la garantie Goodyear ou Dunlop en vigueur au moment du remplacement.

PROVISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Un pneu a atteint sa limite de vie utile, et cette garantie prend fin à l’apparition des témoins d’usure (2/32 po [1,6 mm]) sur la bande de roulement, ou six (6) ans après la date d’achat des pneus neufs, selon la première éventualité. (Sans preuve d’achat, la date de fabrication du pneu sera utilisée.)

LIMITATIONS

Cette garantie limitée n’est valide qu’au Canada et aux États-Unis.

CE QUI N’EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE?

La présente garantie limitée ne couvre pas les pneus dans les conditions suivantes :

• Un problème de vibration après une usure supérieure à 2/32 po (1,6 mm), ou un problème de vibration causé par des roues endommagées ou par l’état du véhicule.

• Goodyear ou Dunlop n’accorde aucune garantie ni aucun crédit d’ajustement si un matériau quelconque a été ajouté au pneu après son expédition de l’usine Goodyear ou Dunlop (par ex. : composés de remplissage, scellants ou substances équilibrantes), ni si l’un de ces matériaux rajoutés est la raison de son retrait.

• Une usure irrégulière ou des dommages causés par l’état mécanique dans lequel se trouve le véhicule, une pression de gonflage inadéquate, une surcharge, un patinage à haute vitesse, une application inappropriée ou un usage inadéquat, une négligence, de la course, des dommages provoqués par des chaînes, par un montage ou un démontage incorrect des pneus, une réparation mal faite, une collision avec perte totale, une collision, ou un feu.

• Un risque routier (y compris coupures, accrocs, déchirures par impact, etc.).

• Tout pneu altéré intentionnellement pour en modifier l’apparence après sa sortie de l’usine Goodyear ou Dunlop (par ex. : incrustations blanches sur un pneu noir, ou rainurage).

• Des pneus craquelés par les conditions atmosphériques et qui ont été achetés plus de quatre (4) ans avant leur présentation pour ajustement ou, si vous n’avez pas de preuve d’achat, les pneus fabriqués quatre (4) ans ou plus avant l’ajustement ne sont pas couverts.

• Les pneus de secours temporaires utilisés en course automobile ou sur des voitures de tourisme pour utilisations spéciales, comme les véhicules de poursuite de la police.

• Les pneus radiaux commerciaux Unisteel pour camionnettes.

• Les pneus mis hors service en raison de réparations mal faites.

• Les pneus fournis en équipement d’origine ne sont admissibles à aucune garantie limitée sur la bande de roulement.

• Les craquelures superficielles causées par les conditions atmosphériques.

• Le dispositif de lecture de pression des pneus – se référer à la garantie du fabricant.

QUELS SONT VOS DROITS LÉGAUX?

Aucun représentant ni détaillant ne peut faire quelque représentation, promesse ou entente que ce soit au nom de Goodyear ou Dunlop, hormis ce qui est spécifié dans les présentes. Tout pneu, quelle que soit la qualité de sa construction, peut devenir faillible en service ou inutilisable pour des raisons indépendantes de la volonté du fabricant. Cette garantie ne veut en aucun cas prétendre qu’une défaillance du pneu est impossible.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE LES GARANTIES ET DÉCLARATIONS QUI SUIVENT, QUE GOODYEAR DÉNIE PAR LES PRÉSENTES : TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D’ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE AUTRE GARANTIE N’EST DONNÉE ET AUCUNE AUTRE DÉCLARATION N’EST FAITE PAR GOODYEAR OU IMPLICITEMENT EN VERTU DE LA LOI.

LIMITATION DES DOMMAGES : EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE GOODYEAR N’ENGAGE SA RESPONSABILITÉ ENVERS L’ACHETEUR À L’ÉGARD DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DES PERTES D’EXPLOITATION OU DES PERTES D’ACHALANDAGE OU DES DOMMAGES À LA RÉPUTATION, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, NOTAMMENT PUNITIFS OU DES FRAIS (Y COMPRIS AU TITRE DU REMPLACEMENT DU TRANSPORT), DES DÉPENSES OU DES PERTES DE QUELQUE NATURE. CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS INTERDISENT L’EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE SORTE QU’IL SE PEUT QUE LA LIMITATION OU L’EXCLUSION QUI PRÉCÈDE NE S’APPLIQUE PAS À VOUS.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pourriez avoir d’autres droits selon la province ou l’état où vous habitez.

COMMENT OBTENIR UN AJUSTEMENT?

A. Vous devez présenter le pneu pour lequel vous faites une réclamation à un détaillant agréé de pneus Goodyear ou Dunlop. Les pneus remplacés lors d’un ajustement deviennent la propriété de The Goodyear Tire & Rubber Company, de Goodyear Dunlop Tires North America, Ltd. ou de Goodyear Canada, inc.

B. Vous devrez payer les taxes ou tout service additionnel que vous commanderez au moment de l’ajustement, plus tous frais supplémentaires qui peuvent vous être particuliers, comme un dispositif de lecture de pression des pneus.

C. Vous devez présenter votre réclamation sur le formulaire de réclamation reconnu fourni par un détaillant agréé Goodyear ou Dunlop. Le formulaire doit être dûment rempli et signé par le propriétaire du pneu ou son agent agréé à l’endroit où est présenté le pneu pour ajustement.

Vous devez vous présenter chez un détaillant Goodyear ou Dunlop agréé pour le remplacement des pneus ou pour tout service couvert par la présente garantie.

AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ :

Des dommages matériels, des blessures sérieuses ou mortelles peuvent être provoqués par :

• **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU DUE À UNE PRESSION DE GONFLAGE TROP BASSE, À UNE SURCHARGE OU À UNE MAUVAISE UTILISATION.** Suivre les recommandations du manuel du propriétaire ou de l’étiquette de spécifications des pneus du véhicule.

• **UNE DÉFAILLANCE DU PNEU EN RAISON D’UN DOMMAGE CAUSÉ PAR UN IMPACT OU UN MAUVAIS ENTRETIEN.** Un technicien qualifié devrait inspecter vos pneus à intervalles réguliers afin de déceler des signes de dommages, comme des perforations ou des impacts.

• **UNE DÉFAILLANCE DES PNEUS EN RAISON DE RÉPARATIONS MAL EFFECTUÉES.** Consultez les procédures de réparation mises en place par la *Rubber Manufacturers Association* (RMA) au www.rma.org, ou sur le site www.goodyear.com pour les informations quant aux procédures de réparation appropriées.

• **UNE EXPLOSION DE L’ASSEMBLAGE PNEU-JANTE EN RAISON D’UN MONTAGE INADÉQUAT.** Seules les personnes expressément formées devraient monter des pneus.

• **LE MONTAGE DE PNEUS RADIAUX SUR DES JANTES NON APPROUVÉES.**

• **LE FAIT DE N’AVOIR PAS DÉGONFLÉ COMPLÈTEMENT LES PNEUS SUR UN ENSEMBLE SIMPLE OU JUMELÉ, AVANT DE LES DÉMONTER.**

• **LE PATINAGE DES PNEUS.** Sur des surfaces glissantes comme la neige, la boue, la glace, etc., ne pas faire patiner les pneus à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur.

• **LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES** peut également provoquer l’éclatement des pneus ou la défaillance d’un essieu.

MISE EN GARDE : Un changement de dimension ou de type de pneu peut modifier considérablement la tenue de route de votre véhicule, son adhérence, son confort de roulement et autres paramètres de performance. Avant de remplacer vos pneus, consultez toujours le manuel du propriétaire et suivez les recommandations du constructeur, car certains constructeurs interdisent toute modification de dimension de pneus. Si vous choisissez des pneus de différentes dimensions de ceux installés en usine, assurez-vous : (1) que la capacité de charge est adéquate selon l’étiquette apposée sur le montant de la portière (2) que la pression d’air convient parfaitement à la capacité de charge et (3) que l’espace de braquage est suffisant et sans interférences entre le pneu et le véhicule. Conduisez toujours prudemment et respectez le Code de la route. Évitez les virages et les changements de voie brusques et soudains. Tout manquement à cet avertissement peut mener à une perte de maîtrise de votre véhicule, ce qui peut provoquer un accident, infliger des blessures ou causer la mort.

GUIDE D’ENTRETIEN DES PNEUS

La façon la plus facile de vous assurer une longévité et des performances satisfaisantes de vos pneus Goodyear ou Dunlop, est de vérifier fréquemment leur pression de gonflage et leur bande de roulement pour toute trace d’usure irrégulière ou de dommage.

ASSUREZ-VOUS D’UNE PRESSION DE GONFLAGE ADÉQUATE

Il est nécessaire de maintenir une pression de gonflage adéquate dans vos pneus afin d’en obtenir une performance optimale, pour assurer votre sécurité et pour économiser de l’essence. Vérifiez la pression de gonflage au moins une fois par mois et avant d’entreprendre un long voyage. Utilisez un manomètre précis. Vérifiez toujours la pression quand les pneus sont froids (lorsque le véhicule a roulé moins d’un mille). Si vous les vérifiez quand ils sont chauds, ajoutez 4 psi (27 kPa) à la pression recommandée à froid. Il est difficile de juger si les pneus radiaux sont suffisamment gonflés à l’œil nu.*

De plus, en conduisant un véhicule équipé de pneus radiaux, il est difficile de savoir quand un pneu est à plat ou presque à plat, car la « sensation » au volant ne varie pas de façon significative.

***Seule une inspection par un expert permet de déterminer la cause d’une perte d’air ou d’une pression de gonflage insuffisante et répétée, et seul un démontage du pneu permet de déterminer s’il est réparable. Pour éviter toute blessure, N’ESSAYEZ JAMAIS**

de regonfler un pneu qui a roulé avec une pression de gonflage excessivement basse. Une perte de pression progressive peut être due à une perforation, une coupure, un impact sur le trottoir ou un décolage partiel du talon et de la jante. La perte de pression peut être due à (1) une assise incomplète du talon, (2) une déchirure du talon par l’appareil de montage à cause d’une lubrification insuffisante ou d’un ajustement incorrect. Un corps de valve, ou des composantes en caoutchouc d’une valve, qui laisse l’air s’échapper doit être remplacé chaque fois qu’un problème est détecté et lors de chaque changement de pneu.

Maintenez toujours la pression de gonflage au niveau recommandé par le constructeur du véhicule, comme indiqué sur l’étiquette collée sur le véhicule ou stipulé dans le manuel du propriétaire :

La principale cause de défaillance d’un pneu est une pression de gonflage insuffisante qui peut provoquer des fissures sévères, la séparation des composantes ou un éclatement. Une pression insuffisante réduit la capacité de charge d’un pneu, provoque une flexion excessive des flancs et augmente la résistance au roulement, ce qui se traduit par un échauffement et des dommages mécaniques. Maintenir une pression de gonflage suffisante est l’élément le plus important que vous puissiez contrôler pour assurer une longévité maximale du pneu et de sa bande de roulement. Une pression de gonflage excessive rend le pneu trop rigide, ce qui détériore le confort de roulement et provoque des vibrations non voulues. Une pression de gonflage excessive augmente également les risques de dommages dus aux impacts.

NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VÉHICULE

Vérifiez le manuel du propriétaire de votre véhicule pour déterminer sa charge maximale. Dépasser cette limite impose une contrainte indue sur vos pneus et sur d’autres composantes critiques de votre véhicule. Surcharger un véhicule détériore la tenue de route, augmente la consommation d’essence, peut provoquer une défaillance des pneus, des craquelures importantes, une séparation des composantes ou un éclatement.

Ne montez jamais des pneus neufs munis d’une capacité de charge inférieure à celle indiquée sur l’étiquette concernant les pneus, collée sur votre véhicule, et rappelez-vous qu’une largeur de jante optimale est importante pour une répartition de charge équilibrée et le bon fonctionnement des pneus. La capacité de charge maximale inscrite sur les flancs des pneus P-métriques ou métriques européens est réduite de 10 pour cent lorsqu’ils sont utilisés sur une camionnette, un véhicule utilitaire ou une remorque. Ne montez jamais de pneus P-métriques ou européens-métriques sur une camionnette spécifiant des pneus de remplacement de type LT.

NE FAITES PAS PATINER VOS PNEUS DE MANIÈRE EXAGÉRÉE

Évitez de faire patiner vos pneus de manière excessive lorsque votre véhicule est enlisé dans la neige, dans la boue ou le sable, ou emprisonné dans la glace. Les forces centrifuges créées par des pneus qui tournent librement à grande vitesse peuvent provoquer leur éclatement soudain et causer des dommages au véhicule, ou vous infliger des blessures graves ou à quelqu’un à proximité. Ne faites pas patiner vos pneus à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur. Essayez plutôt d’exercer un léger mouvement de balancier, de l’avant à l’arrière, pour dégager votre véhicule et reprendre la route. Ne restez jamais en arrière d’un pneu qui tourne librement à haute vitesse. Par exemple, lorsqu’on tente de pousser un véhicule enlisé ou qu’on effectue un équilibrage dynamique alors que les pneus sont sur le véhicule.

VÉRIFIEZ LE DEGRÉ D’USURE DE VOS PNEUS

Changez toujours vos pneus lorsqu’ils ont atteint leur limite d’usure,

soit lorsque la bande de roulement atteint une profondeur de 2/32° po. Tous les pneus neufs sont munis de témoins d’usure dans les rainures, visibles lorsqu’il ne reste plus que 2/32° po. De nombreux accidents sur chaussées mouillées sont causés par un dérapage, résultat d’un pneu lisse ou presque. Les pneus excessivement usés sont également plus sujets aux pénétrations.

INSPECTEZ VOS PNEUS POUR TOUT DOMMAGE

Une inspection visuelle fréquente de vos pneus pour déceler tout signe de dommage et pour vérifier leur état général est une mesure de sécurité importante. Si vous avez le moindre doute, faites inspecter vos pneus par votre détaillant. Un impact violent, une perforation, des craquelures profondes, une bosse ou une perte de pression de gonflage nécessite de démonter le pneu et de le faire inspecter par un professionnel. Ne faites jamais de réparation temporaire et n’utilisez jamais de chambre à air au lieu d’une réparation adéquate. Seuls des techniciens qualifiés devraient réparer des pneus.

RÉPARATION ADÉQUATE D’UN PNEU

REMARQUE : Goodyear ne garantit aucune inspection ni aucun procédé de réparation. En effet, c’est au réparateur qu’incombe l’entière responsabilité d’une réparation. Celle-ci devrait être faite conformément aux procédés établis par la *Rubber Manufacturers Association* (RMA).

Alerte du dispositif de lecture de pression des pneus

Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour savoir quoi faire si le dispositif de lecture de pression des pneus se déclenche.

PNEU DE SECOURS (TEMPORAIRE)

Les pneus de secours (temporaires) sont conçus et fabriqués selon les normes de génie élevées établies par les principaux constructeurs de véhicules nord-américains ainsi qu’aux propres normes élevées de Goodyear. Ils sont conçus pour occuper un espace minimum dans le coffre tout en remplissant la fonction de pneu de secours au besoin. Un pneu de secours doit être conserv

Garantie Limitée

pour l'Amérique du Nord

*pour
les pneus d'équipement
original, Tourisme,
Camionnette
et roue de secours*



 **Hankook**
TIRES

9596213

GARANTIE LIMITÉE

DES PNEUS TOURISME ET DES PNEUS DE SECOURS PROVISOIRE EN MONTÉS D'ORIGINE.

1. COUVERTURE ET DURÉE DE LA GARANTIE

Hankook garantit tout pneu d'origine fabriqué par Hankook contre tout défaut de matière ou de fabrication lors d'un usage normal pour toute la durée de vie de la bande de roulement originale utilisable. La durée de vie de la bande de roulement utilisable prend fin lorsque la bande de roulement d'un pneu a été usée jusqu'à ne laisser que 1.6mm(2/32po), lequel pneu est alors considéré comme étant complètement usé.

► PNEU RADIAL POUR VÉHICULE DE TOURISME

A. Remplacement gratuit

Si un pneu radial Hankook pour véhicule de tourisme ou camionnette légère fait défaillance suite à un défaut de matière ou de fabrication à moins de 25% d'usure, le pneu sera remplacé sans frais par un pneu Hankook neuf de qualité comparable, y compris les frais pour le montage et l'équilibrage.

B. Remplacement selon le degré d'usure

Un pneu qui n'est pas admissible à un remplacement gratuit sera remplacé par un pneu Hankook neuf de qualité comparable selon le degré d'usure et l'état de la bande de roulement. Le coût de montage, d'équilibrage ainsi que les autres frais de service et les taxes applicables devront être défrayés par le consommateur. L'indemnité sera calculée sur une base proportionnelle de l'usure en multipliant le prix de vente actuel du détaillant par le pourcentage de la profondeur restante de la bande de roulement utilisable.

► PNEU DE SECOURS PROVISOIRE

A. Un pneu de secours provisoire pèse moins et occupe moins d'espace qu'un pneu ordinaire. Afin de préserver la durée de vie de la bande de roulement d'un pneu de secours provisoire, vous devrez le ranger aussitôt qu'il vous sera possible de faire réparer ou de remplacer le pneu ordinaire.

B. Si le pneu de secours provisoire Hankook fait défaillance suite à un défaut de matière ou de fabrication à moins de 50% d'usure de la bande de roulement utilisable, il sera remplacé sans frais par un pneu neuf de qualité comparable, y compris les frais pour le montage et l'équilibrage. Aucune indemnité ne sera versée pour les pneus usés à plus de 50%.

2. CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

► CONDITIONS HORS DE CONTRÔLE

A. Usure irrégulière ou dommages causés au pneu par:

- les risques de la route(perforations, coupures, protubérances, éraflures, dommages à la carcasse ou rupture de toiles).
- incendie, démolition ou collision.
- mauvais gonflage, surcharge, patinage à haute vitesse, montage ou démontage inadéquat, roulage à plat, utilisation hors route, course, vandalisme, dommages ou abus intentionnels.
- mauvais parallélisme, mauvais équilibrage, freins ou amortisseurs défectueux, utilisation de chaînes.
- l'ajout d'un produit entraînant une défaillance du pneu(produit de remplissage, scellant ou d'équilibrage).

B. Pneu monté sur un véhicule autre que celui d'origine.

C. Pneu usé au-delà de l'indicateur d'usure (profondeur de bande de roulement de 1.6mm ou 2/32 po ou moins).

D. Pneu présenté par une personne autre que le propriétaire/utilisateur.

E. Pneu marqué «NA»(sans ajustement/no adjustment) ou «blem» (pneu imparfait/blemished).

- F. Préjudices causés par une perte de temps, perte de l'usage du véhicule ou du véhicule, ou dommages indirects.
- G. Modification de la tenue de route causée par une roue endommagée ou suit à la pose d'un pneu de remplacement gratuit.
- H. Pneu craquelé par les conditions atmosphériques, acheté plus de quatre années avant la demande d'indemnisation.

► EXCLUSIONS GÉNÉRALES

A. Aucun employé, détaillant ou concessionnaire de pneus Hankook n'est autorisé à offrir une garantie, faire des représentations, promesses ou conclure des ententes au nom de Pneu Hankook, sauf pour ce qui est décrit dans les présentes.

B. Les pneus utilisés lors de courses ou événements de compétition ne sont pas couverts par cette garantie.

C. Limitation de responsabilité : dans les limites que permet la loi, HANKOOK rejette toute responsabilité pour tous dommages indirects ou accessoires. Certains états ou provinces ne permettent pas de telles exclusions pour les dommages indirects ou accessoires, ainsi cette limitation de responsabilité peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère certains droits légaux, et vous pourriez avoir des droits qui varient d'une province à l'autre au Canada ou d'un état à l'autre aux États-Unis.

3. OBLIGATIONS DE HANKOOK

Le remplacement d'un pneu admissible dans le cadre de cette garantie sera effectué par un détaillant Hankook participant ou un concessionnaire automobile participant.

4. OBLIGATIONS DE PROPRIÉTAIRE

A) Vous devez présenter le pneu chez un détaillant Hankook participant ou un concessionnaire automobile participant.

B) Pour bénéficier d'un remplacement gratuit, une preuve de date d'achat devra être présentée, telle que les documents de vente du concessionnaire automobile.

C) Aucune demande d'indemnisation ne sera acceptée si elle n'est pas présentée sur un formulaire de demande d'indemnisation de Hankook dûment rempli et signé par le propriétaire ou le détaillant Hankook et le concessionnaire automobile.

MESURES DE SÉCURITÉ

■ MONTAGE ET DÉMONTAGE D'UN PNEU

Les méthodes de montage et de gonflage inadéquates d'un pneu peuvent causer un éclatement du talon du pneu d'une force explosive lors du montage sur la jante, causant ainsi des blessures corporelles et des dommages matériels. Veuillez suivre les directives de montage et les mesures de sécurité de l'Association des fabricants de pneus (Rubber Manufacturers Association, RMA) lorsque vous montez ou gonflez un pneu. Les dimensions du pneu et de la jante doivent correspondre. Les parties de la jante doivent être conformes au design du fabricant. Nettoyez la jante. Lubrifiez la jante et le talon du pneu. Ne jamais dépasser la pression maximale recommandée afin d'asseoir le talon du pneu sur la jante. Utilisez un appareil de gonflage à distance et une cage de gonflage.

NOTE : Ne jamais gonfler le pneu au-delà de 40 lb/po2(psi) afin de l'asseoir sur la jante.

Montez les pneus radiaux uniquement sur des jantes approuvées par le fabricant de roues et convenant aux pneus radiaux.

Seules les personnes qualifiées devraient effectuer le montage des pneus.

■ PRESSION D'AIR

Vérifiez la pression de vos pneus, y compris le pneu secour provisoire, au moins à tous les mois et toujours avant et pendant de rouler sur une longue distance. Lorsque le pneu est froid (au moins 3 heures après l'arrêt du véhicule ou ayant roulé au plus sur une distance de 1 mile ou 2 kilomètres). Ne réduisez pas la pression lorsque le pneu est chaud. Utilisez un manomètre à air précis afin de vérifier la pression et la maintenir au niveau recommandé spécifié sur flanc du pneu ou dans le livret du propriétaire. Le sous-gonflage cause une flexion des flancs du pneu et un échauffement qui pourraient causer une défaillance prématurée du pneu. Un gonflage excessif peut rendre le pneu plus fragile aux dommages d'impact. Toutefois, la pression d'un pneu froid ne devrait jamais excéder la limite indiquée en relief sur le flanc.

■ LIMITE DE CHARGE

N'excédez jamais la limite de charge indiquée en relief sur le flanc du pneu ou la limite de charge maximale du véhicule inscrite sur le flanc du pneu, la valeur la plus petite prévalant. Une surcharge crée un échauffement excessif et entraîne une défaillance prématurée et/ou soudain du pneu.

■ RISQUES DE LA ROUTE

Évitez de rouler sur des objets qui pourraient endommager l'intérieur du pneu (nids de poule, pierres, bordures de trottoir, pièces de métal, verre, etc.). L'usage continu d'un pneu endommagé à l'intérieur (qui pourrait ne pas être visible de l'extérieur) peut causer une dangereuse défaillance du pneu. Le décèlement d'un dommage suspect de l'intérieur d'un pneu nécessite le démontage et l'inspection par un personnel qualifié.

■ PNEUS USÉS

Ne jamais rouler avec des pneus usés. Les pneus devraient être remplacés par un personnel qualifié lorsque la bande de roulement restante atteint 2/32 po (1,6mm), comme le révèlent les indicateurs d'usure situés dans les rainures principales.

L'usage d'un pneu usé (bande de roulement de 2/32 po ou moins) accroît les risques de défaillance du pneu. Dans la plupart des états, il est interdit par la loi de rouler sur des pneus ayant une bande de roulement d'une profondeur de moins de 2/32 po.

■ VITESSES LIMITES

Il peut être dangereux de conduire un véhicule au-delà des vitesses limites légales ou à des vitesses supérieures que commande la prudence en certaines conditions. La vitesse excessive crée un échauffement dans le pneu, ce qui peut entraîner sa défaillance.

■ COTES DE VITESSE DES PNEUS

La cote de vitesse d'un pneu est identifiée par les lettres S,T,H,V,W, ou Z, telle qu'elle apparaît dans le code de dimension du pneu (ex.: HR) ou dans le code de service près du code de dimension (ex.: 94H), et indique la vitesse maximale du pneu lorsque bien gonflé et supportant une charge recommandée. Toutefois, même si le pneu est bien gonflé et supporte une charge recommandée, la conduite à haute vitesse sur de longues périodes peut endommager le pneu et causer une défaillance provoquant un accident. Les pneus d'origine doivent être remplacés par des pneus ayant une cote de vitesse égale ou supérieure si le véhicule conserve les mêmes capacités de vitesse. Consultez votre détaillant Hankook pour trouver les pneus les mieux adaptés à vos habitudes de conduire. La réparation d'un pneu avec cote de vitesse doit être effectuée selon les procédures de réparation du RMA et se limiter à un dommage d'au plus 1/4 po dans la bande de roulement. La cote de vitesse d'un pneu réchapé est déterminée par le rechapeur et rend nulle la cote d'origine du fabricant.

■ ROTATION DES PNEUS

Effectuez la rotation des pneus afin d'en prolonger la durée de vie. Les pneus avant et arrière travaillent différemment et peuvent s'user différemment. Veuillez consulter le livret du véhicule pour les recommandations concernant le kilométrage et la technique de rotation des pneus.

■ MESURES DE SÉCURITÉ ADDITIONNELLES POUR LES PNEUS DE SECOUR PROVISOIRES

A. Pression d'air

Vérifiez la pression d'air du pneu de secours provisoire dès que possible après l'avoir posé sur le véhicule et gonflez-le à 60 ib/po2 (psi). La pression du pneu devrait être vérifiée à tous les mois et maintenue à 60 ib/po2 en tout temps.

B. Restriction d'utilisation

Le pneu de secours provisoire a été conçu spécialement pour votre véhicule et ne devrait pas être utilisé sur un autre véhicule.

C. Autres restrictions

Le pneu de secours provisoire ne devrait pas être monté sur une jante autre que celle d'origine, non plus les pneus ordinaires, pneus à neige, enjoliveurs ou anneaux décoratifs ne devraient être posés sur la jante du pneu de secours provisoire. Le nonrespect de ces directives peut causer des dommages à ces pièces ou à toute autre pièce du véhicule.

ASISTANCE ET INFORMATION

Hankook offre une assistance et un service lorsque qu'un problème de pneu survient.

En tout temps, lorsque vous décelez un dommage à vos pneus, communiquez simplement avec votre détaillant local de pneus Hankook indiqué dans le manuel du propriétaire.

Si aucun numéro d'un détaillant près de vous n'est indiqué, composez le numéro sans frais du service Hankook afin de savoir où et comment vous pourrez obtenir du service.

Pour obtenir assistance ou de l'information

États-Unis

Le Numéro sans frais

1-877-740-7000(Est), 1-800-426-8252(Ouest)

HANKOOK TIRE AMERICA CORP.

SIÈGE SOCIAL-New Jersey

1450 Valley Road, Wayne, NJ 07470(973)633-9000

BUREAU RÉGION OUEST

11555 Arrow Route, Suite 105, Rancho Cucamonga, CA 91730
(909) 481-9800

Canada

Le Numéro sans frais

1-800-843-7709

PNEU HANKOOK TIRE CANADA CORP.

SIÈGE SOCIAL-Toronto

30 Resolution Dr., Brampton, Ontario L6W 0A3 (905)670-1811

DISPONIBILITÉ

S'il n'y pas de revendeur de pneus agréé KENDA dans votre région, vous devez composer le 1-(800)-225-4714, de 9 h 00 à 17 h 00, heure de l'Est des États-Unis, du lundi au vendredi pour obtenir des instructions concernant le pneu s'avérant défectueux. KENDA USA peut exiger que vous envoyiez le pneu, frais d'expédition prépayés, à KENDA USA directement ou à un revendeur de pneus agréé KENDA spécifié ou autre partie désignée par KENDA USA.

LIMITES DE LA GARANTIE

Sauf stipulation contraire dans la présente garantie limitée, et stipulation contraire de la loi, IL N'Y A AUCUNE GARANTIE DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES, DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, DE CONTREFAÇON, OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. Cette garantie limitée est l'entière garantie donnée par KENDA USA et l'obligation intégrale de KENDA USA est telle que mentionnée dans la présente. Personne n'a le droit d'insinuer, suggérer, consentir, déclarer, garantir ou promettre le contraire aux conditions de la présente.

LIMITE DES RECOURS

LE REMPLACEMENT D'UN PNEU DE RECHANGE AUTOMOBILE KENDA DÉFECTUEUX TEL QUE MENTIONNÉ DANS LA PRÉSENTE, EFFECTUÉ GRATUITEMENT OU À UN TARIF RÉDUIT, TEL QU'APPLICABLE, CONSTITUE L'OBLIGATION UNIQUE ET EXCLUSIVE DE KENDA USA ET LE SEUL RECOURS UNIQUE ET EXCLUSIF AUQUEL VOUS POUVEZ PRÉTENDRE DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE OU DE TOUT CONTRAT ENTRE VOUS ET KENDA USA OU SES REVENDEURS AGRÉÉS.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE KENDA USA OU DE SES REVENDEURS OU DISTRIBUTEURS AGRÉÉS NE SERA ENGAGÉE EN CAS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, INDIRECTS PARTICULIERS, REPRÉSENTÉS OU EN RÉPARATION DE PRÉJUDICE MORAL OU D'OBLIGATIONS (COMPRENANT, SANS LIMITATION, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS OU CONSÉQUENTS POUR PERTE DE TEMPS, DÉRANGEMENT, PERTE D'UTILISATION DU VÉHICULE, REMORQUAGE, DÉPANNAGE ROUTIER, OU TOUTE AUTRE PERTE INDIRECTE OU CONSÉQUENTE) SE RAPPORTANT À L'ACHAT, L'UTILISATION OU LE FONCTIONNEMENT DU PNEU, QUE CELA SOIT DÙ À UNE VIOLATION DE GARANTIE, VIOLATION DE CONTRAT OU AUTREMENT, MÊME SI KENDA USA A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ D'UN TEL DOMMAGE. REMARQUE : CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS OU CONSÉQUENTS, OU DE GARANTIES IMPLICITES ; C'EST POURQUOI, UNE TELLE EXCLUSION OU LIMITATION PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

EN CAS DE QUESTIONS SUR LA GARANTIE, S'ADRESSER À :

American Kenda Rubber Ind. Co., LTD
7095 Americana Parkway
Reynoldsburg, OH 43068

800-225-4714
9 h 00 à 17 h 00, heure de l'Est des États-Unis
or
Envoyez un email à warranty@kendausa.com avec
toutes questions ou de déposer une réclamation.

KENDA

GARANTIE LIMITÉE

Pneus de rechange automobiles

Cette police ne concerne que les pneus de rechange automobiles KENDA vendus et utilisés aux États-Unis et au Canada.

BÉNÉFICIAIRES

Vous ne pouvez bénéficier de la présente garantie (la « garantie limitée ») que si vous êtes le premier propriétaire et consommateur de pneus de rechange automobiles KENDA neufs, de tels pneus portent les numéros d'identification de pneus d'origine prescrits par le DOT [Department of Transportation - Ministère des Transports] et de tels pneus se trouvent sur le véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine conformément aux recommandations du fabricant ou de KENDA.

CE QUI EST GARANTI ET POUR QUELLE DURÉE

Soumis aux limites contenues dans la présente garantie limitée, vos nouveaux pneus de rechange automobiles KENDA sont garantis conformément à la présente garantie limitée contre des défaillances dues à des matériaux défectueux et à des défauts de fabrication pour une période de six (6) ans à compter de la date de fabrication du pneu ou trois (3) ans à compter de la date d'achat, la première de ces actions réalisée prévalant. La date de fabrication des pneus est indiquée par les numéros d'identification prescrits par le DOT [Department of Transportation - Ministère des Transports].

(A) Objet de la garantie : un pneu bénéficie d'une couverture de garantie prévue par la présente garantie limitée uniquement si le pneu est présenté par son premier propriétaire et consommateur dans un délai de six (6) ans à compter de la date de fabrication du pneu ou trois (3) ans à compter de la date d'achat, la première de ces actions réalisée prévalant, la profondeur restante de la sculpture de la bande de roulement du pneu est d'au moins 1/32 pouce, et toutes les procédures de la présente garantie limitée sont suivies.

(B) Remplacement gratuit soumis aux restrictions contenues dans la présente garantie, si un pneu de rechange automobile Kenda a une défaillance due à des matériaux défectueux ou à la fabrication pendant les premiers 10 % de l'usure de la sculpture de la bande de roulement du pneu, le pneu sera remplacé gratuitement par un nouveau pneu de rechange automobile KENDA comparable.

(C) Rabais proportionnel pour l'usure de la sculpture de la bande de roulement : un pneu défectueux qui ne peut pas être remplacé gratuitement conformément à (B) ci-dessus, mais qui bénéficie autrement d'une couverture de garantie prévue par la présente garantie limitée, vous donne le droit à un rabais sur l'achat d'un nouveau pneu

de rechange automobile KENDA. Le montant du rabais sera calculé en fonction du pourcentage de sculpture de la bande de roulement restant sur le pneu défectueux. Par exemple, s'il reste 60 % de la sculpture de la bande de roulement sur le pneu défectueux, vous aurez droit à un rabais de 60 % sur le prix de vente d'un nouveau pneu de rechange automobile KENDA comparable. Vous devez payer les frais de main-d'œuvre pour le montage, le balancement et toutes les taxes applicables.

DÉFINITION D'UN PNEU COMPARABLE

Un nouveau pneu de rechange automobile KENDA « comparable » peut être soit un pneu de la même gamme ; soit, si le pneu défectueux n'est plus fabriqué ou indisponible, un pneu dont la construction et la qualité sont fondamentalement les mêmes ou équivalentes mais dont la configuration des sculptures et des flancs est différente. Si vous acceptez un pneu de rechange dont le prix est plus élevé, vous devrez payer la différence de prix.

CALCUL DE L'USURE DE LA SCULPTURE DE LA BANDE DE ROULEMENT

L'usure de la sculpture de la bande de roulement des pneus est calculée sous la forme d'un pourcentage de la sculpture de la bande de roulement utilisable d'origine. La sculpture de la bande de roulement utilisable d'origine ne comprend pas le dernier 1/32 pouce de profondeur de sculpture de la bande de roulement. Il incombe à KENDA USA de prendre à sa seule discrétion toutes les décisions concernant l'usure de la sculpture de la bande de roulement et l'éligibilité relative à la couverture d'assurance conformément à la présente garantie limitée.

CE QUE LA GARANTIE NE COUVRE PAS

La présente garantie limitée ne s'applique pas en cas de A) Dommage, défaillance, ou usure de sculpture de la bande de roulement de pneu irrégulière ou prématurée causé par, résultant de, ou naissant d'un incendie, accident, corrosion chimique, dommage avec l'intention de nuire, vandalisme ou obstacles routiers. Parmi les obstacles routiers on compte, sans limitation, des clous, du verre, des pierres, des bords de trottoir ou tout autre objet étranger, obstacles naturels et artificiels, ou obstacles tels que des excavations, construction, nids de poule et trous de mandrin. Les dommages causés par des obstacles routiers peuvent comprendre, sans limitation, des lacérations, accrocs, crevaisons, dégâts de

carcasse et fêlures d'impact.

(B) Dommage, défaillance, ou usure de sculpture de la bande de roulement de pneu irrégulière ou prématurée causé par, résultant de ou naissant du fonctionnement ou de l'entretien incorrect tel que, sans limitation, l'application erronée, la négligence, l'usage impropre, la conduite avec un pneu à plat, la surcharge, le surgonflage ou le gonflage insuffisant, la vitesse excédant les 50 miles par heure autorisés pour les pneus de rechange, le mauvais montage, l'alignement incorrect des roues, le mauvais montage ou démontage des pneus, l'utilisation d'une jante non autorisée différente de celle recommandée par le fabricant du véhicule, l'utilisation de mastic pour boucher les crevaisons, bouchons ou mastics pour pneus, la non-conformité aux instructions de sécurité, d'usage et d'entretien ou paramètres, ou toute modification du pneu telle que, sans limitation, perle de rainure ou matériel de décoration du flanc du pneu ou l'ajout d'une incrustation blanche (flanc blanc) à n'importe quel pneu.

(C) Craquelure provoquée par les intempéries

(D) La perte de temps, le dérangement, la perte d'utilisation du véhicule, les frais de remorquage ou de transport, et/ou des dommages indirects ou conséquents de tout type ou nature. Le véhicule ou les dommages au véhicule ne sont pas couverts.

LES OBLIGATIONS DE KENDA USA

Les pneus défectueux qui bénéficient de la présente garantie limitée seront remplacés soit gratuitement ; soit à un prix réduit conformément aux conditions de la présente garantie limitée.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Pour que vous puissiez soumettre une requête conformément à la présente garantie, vous devez présenter le pneu considéré défectueux aux États-Unis ou au Canada. Pour obtenir un rajustement gratuit pour les pneus, vous devez présenter la preuve de la date d'achat (telle que la facture du vendeur du véhicule ou du revendeur de pneus). Il vous incombe de payer toutes les taxes, ainsi que les frais du revendeur pour les services que vous avez demandés mais que la garantie ne couvre pas. La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'état en état.

Maxxis Tires Limited Warranty



maxxis.com

Garantie limitée de pneu Maxxis^{MD}

Cette Garantie Limitée s'applique seulement aux pneus radial de marque Maxxis installés comme équipement d'origine sur des voitures ou camionnettes, ainsi qu'aux pneus de rechange temporaire de marque Maxxis inclus dans les nouvelles voitures et camionnettes.

Les pneus de marque Maxxis auxquels cette Garantie Limitée s'applique sont désignés dans cette Garantie Limitée « Pneu » ou « Pneus ». Les nouvelles voitures et camionnettes sont désignées « Voiture ». Les concessionnaires autorisés Maxxis qui acceptent des réclamations de garanties sont désignés « Concessionnaires Maxxis ». Les concessionnaires autorisés par des manufacturiers de véhicules qui acceptent des réclamations de garanties sont désignés «Concessionnaire de Manufacturier du Véhicule».

Avis : Toute garantie ou condition implicite, tant statutaire ou autre, incluant celle quant à la qualité loyale et marchande ou la compatibilité pour un besoin particulier, est limitée à la durée de cette Garantie Limitée écrite. Maxxis ne sera pas responsable pour quelconque perte de temps, inconvenience, perte de jouissance ou de l'usage du Véhicule, et/ou quelconque coûts de remorquage ou de transport, ou tout autre dommage conséquent, accessoire ou indirect. Certains États (ou Provinces) interdisent des limites sur la durée d'une garantie ou condition implicite, et par conséquent, la limite précédente pourrait ne pas s'appliquer à vous. Certains États (ou Provinces) interdisent des exclusions ou limites aux dommages accessoires ou conséquents, et par conséquent, ces limites ou exclusions pourraient ne pas s'appliquer à vous.

Éligibilité à la Garantie Limitée

Afin qu'un Pneu ou des Pneus soient couverts par cette Garantie Limitée, toutes les conditions suivantes devraient être satisfaites :

- Le Pneu a été installé ou fourni comme équipement d'origine sur un Véhicule neuf.
- Le Pneu porte un numéro d'identification de Pneu prescrit, le cas échéant.
- Le Pneu a été utilisé seulement avec le Véhicule sur lequel il a été installé ou avec lequel il a été fourni originellement, et il a été installé selon les recommandations du manufacturier du Véhicule et/ou Maxxis.
- Le Pneu a subi un entretien adéquat avec la diligence nécessaire et raisonnable telle qu'indiquée dans le Manuel du Propriétaire du Véhicule et/ou cette Garantie Limitée.
- Le Pneu a été utilisé seulement en vertu d'un régime de service normal.
- Le propriétaire du Pneu est résident des États-Unis d'Amérique ou du Canada.

Ce qui est garantie et pour quelle durée

- Les défauts, vices ou anomalies causé par des matériaux ou main d'œuvre déficient.
- Les problèmes de roulement, de vibration et/ou de Pneus non-centrés, en autant que la bande de roulement du Pneu a au moins 1/32ième de pouce (0,8mm) de profondeur.
- Selon la première éventualité de soit l'expiration d'une période de 60 mois suivant la date de l'achat du nouveau Véhicule, ou quand la bande de roulement du Pneu aura moins de 2/32ième de pouce (1,6 mm) de profondeur, sauf s'il s'agit s'un pneu de rechange temporaire auquel cas la bande de roulement du pneu devrait avoir au moins 1/32ième de pouce (0,8mm) de profondeur.

Ce qui n'est pas couvert par cette Garantie Limitée

- Les défauts, vices ou anomalies ou dommages au Pneu résultant d'un usage ou entretien inadéquat tel que, sans limiter la portée générale de ce qui précède, la surcharge, la vitesse excessive, des habitudes de gonflement causant des températures d'opération excessives qui dépassent les spécifications, l'usage impropre, le mauvais équilibrage du Pneu/roue, le vandalisme, l'usage de produit d'étanchéité contre l'obturation ou la corrosion chimique.
- Les risques routiers, incluant sans limiter la portée générale de ce qui précède, les coupures, accrocs, crevaisons, ruptures de la carcasse, des bris dus à l'impact, l'usage de produits d'étanchéité contre l'obturation ou des bouches de pneus, et/ou tout autre dommage causé par la réparation de pneu.
- Les problèmes de roulement, de vibration et/ou de Pneus non-centrés, si Maxxis détermine que le problème ne résulte pas d'une déféctuosité couverte par cette Garantie Limitée, sans tenir compte de l'usure de la bande de roulement du Pneu.
- Usure irrégulière de la bande de roulement résultant d'une géométrie des roues inadéquate, le sous- ou sur-gonflement, l'usage abusif de pneu (tel que le patinage), l'installation ou le démontage inadéquat, les problèmes mécaniques du véhicule (tel que des freins ou suspension défectueux, usés ou susceptibles d'anomalie), des roues endommagées, le centrage de pneu, l'usage de chaînes antidérapantes, une bande de roulement lisse causée par le freinage, ou des Pneus impliqués dans des accidents.
- Les modifications aux Pneus tel que, sans limiter la portée générale de ce qui précède, la décoration aux talons ou flancs de pneus ou l'addition de flanc blanc au pneu.
- Les défauts, vices ou dommages aux pneus utilisés sur des véhicules impliqués dans des courses ou à un usage particulier, tel que la poursuite policière.
- Des réclamations par des personnes autres que l'acheteur original à titre de consommateur.

Limitation de Garantie

- **Toute garantie ou condition implicite, tant statutaire ou autre, incluant celle quant à la qualité loyale et marchande ou la compatibilité pour un besoin particulier est limitée à la durée de cette Garantie Limitée écrite.**
- **Maxxis ne sera pas responsable pour quelconque perte de temps, inconvenience, perte de jouissance ou de l'usage du Véhicule, et/ou quelconque coûts de remorquage ou de transport, ou tout autre dommage conséquent, accessoire ou indirect.**
- Certains États (ou Provinces) interdisent des limites sur la durée d'une garantie ou condition implicite, et par conséquent, la limite précédente pourrait ne pas s'appliquer à vous. Certains États (ou Provinces) interdisent des exclusions ou limites aux dommages accessoires ou conséquents, et par conséquent, ces limites ou exclusions pourraient ne pas s'appliquer à vous.
- Cette Garantie Limitée s'applique uniquement aux États-Unis d'Amérique et au Canada.
- Cette Garantie Limitée ne devrait pas être interprétée comme une déclaration qu'une panne ou autre anomalie de pneu ne surviendrait pas.
- Cette Garantie Limitée est la garantie complète offerte par Maxxis, et l'obligation entière de Maxxis concernant les Pneus est stipulée dans cette Garantie Limitée. Nulle personne n'a l'autorité de laisser entendre, suggérer, convenir, représenter, déclarer ou

promettre autrement que les conditions de cette Garantie Limitée.

- Cette Garantie Limitée vous donne des droits juridiques spécifiques et vous pourriez aussi avoir d'autres droits qui varient d'un État ou Province à l'autre.

Remplacement de Pneus

- Si vous faites une réclamation de garantie en vertu de cette Garantie Limitée, soit avant qu'il n'y ait plus que 25% d'usure à la bande de roulement du Pneu*, ou soit avant l'expiration d'une période de 12 mois suivant la date de l'achat du Nouveau véhicule (selon la première éventualité), alors le Pneu sera remplacé promptement et sans frais par un pneu comparable («Remplacement Gratuit»).

*Si votre réclamation de garantie est concernant un pneu de rechange temporaire, le pneu devrait avoir au moins 1/32ième de pouce (0,8mm) de profondeur de la bande de roulement, et la réclamation de garantie peut se faire après la période de 12 mois suivant la date de l'achat.

- Durant la période de Remplacement Gratuit, l'installation et l'équilibrage se feront sans frais.
- Après la période de Remplacement Gratuit et la période de garantie du Manufacturier du Véhicule, le crédit du Pneu sera calculé sur une base au pro rata.
- La bande de roulement restante et utilisable sera calculée comme un pourcentage de la bande utilisable originale. Le montant de crédit sera calculé en multipliant le prix au détail du marché du Pneu au moment de la réclamation de garantie par la bande de roulement restante et utilisable.
- La bande de roulement utilisable originale n'inclut pas le dernier 2/32ième de pouce (1,6mm) de la bande de roulement.
- Vous êtes responsable pour le paiement des frais de la main d'œuvre pour l'installation et l'équilibrage ainsi que les taxes et frais applicables pour les services demandés par vous mais qui ne sont pas couverts par cette Garantie Limitée, ainsi que tout frais d'expédition après la période de Remplacement Gratuit.
- Un pneu comparable pourrait soit être un nouveau pneu de marque Maxxis de même catégorie que le Pneu, ou si le Pneu n'est plus fabriqué ou disponible, un nouveau pneu de marque Maxxis offrant la même qualité et construction de base, tout en ayant des flancs ou configuration de la bande de roulement différents. Si le même pneu ou un nouveau pneu Maxxis comparable est disponible, et vous exigez un pneu plus dispendieux comme remplacement, la différence de prix sera assumée par vous.

Procédure de réclamation de garantie

- Vous devrez présenter le Pneu à un Concessionnaire de Manufacturier du Véhicule ou à un Concessionnaire Maxxis.
- Vous devrez présenter la preuve de la date de votre achat du Véhicule (facture du concessionnaire automobile). Si vous ne présentez pas cette preuve, la réclamation de garantie ne sera considérée que si le Pneu a été fabriqué il y a moins de 5 ans.
- Vous devrez présenter le Pneu qui est sujet à la réclamation de garantie ainsi que tous les documents de service et d'entretien exigés par cette Garantie Limitée.
- S'il n'existe pas de Concessionnaire Maxxis ou de Concessionnaire de Manufacturier du Véhicule à votre proximité, veuillez communiquer avec le Centre de technologie de Maxxis en composant le 1-866-509-7067.

Information sur l'entretien pour la sécurité

L'installation et le gonflement de pneu inadéquat et le chargement excessif peuvent causer des blessures ou des dommages matériels sérieux. Maxxis recommande que vous lisiez et suiviez les informations concernant la sécurité se trouvant dans la section de ce livret concernant la sécurité, sur la plaque-étiquette dans le Véhicule et/ou dans le Manuel du Propriétaire du Véhicule. L'information concernant la sécurité et l'entretien se trouve aussi sur le flanc du Pneu. Veuillez observer les consignes suivantes :

- Vérifiez la pression d'air mensuellement lorsque les pneus sont « froids ». Utilisez un manomètre précis à air comprimé pour pneus. Ne réduisez pas la pression lorsque les pneus sont chauds. Un gonflement adéquat est essentiel. Le sous-gonflement produit une flexion des flancs et une accumulation de chaleur à un point tel où une panne de pneu prématurée pourrait se produire. Le gonflement excessif peut rendre le pneu plus vulnérable aux dommages causés par l'impact.
- Ne surchargez jamais vos pneus. La capacité de charge maximum et la pression de gonflement maximum sont indiquées sur le flanc de votre pneu. Un chargement excessif produit une accumulation de chaleur et peut causer une panne de pneu prématurée.
- Évitez les objets endommageant (nids de poule, vitre, roches et les bordures de routes) qui pourraient causer un dommage interne au pneu. L'utilisation continuelle d'un pneu qui a subi un dommage interne qui n'est pas visible de l'extérieur pourrait causer une panne de pneu dangereuse. La détermination d'un dommage interne exige le démontage du pneu et son examen par un expert en pneus qualifié.
- Les procédures d'installation et de gonflement de pneus inadéquates pourraient causer le bris des talons de pneus avec une force explosive durant l'installation du pneu sur la jante. La taille du pneu devrait correspondre à celle de la jante. Les pièces de la jante devraient se correspondre entre elles selon les spécifications du manufacturier. Nettoyer la jante. Lubrifier la jante et les talons. Ne dépassez pas la pression maximale recommandée afin d'insérer les talons. Seul un expert en pneus qualifié devrait installer des pneus.
- L'utilisation d'un pneu complètement usé (moins de 2/32ième de pouce (1,6mm) de la bande de roulement restante) augmente les risques d'une panne de pneu.
- Les vitesses excessives produisent une accumulation de chaleur dans un pneu, pouvant causer une panne de pneu.
- Maxxis recommande fortement une rotation des pneus à tous les 5 000 à 7 500 milles (8 000 à 12 000 kilomètres).
- Le pneu de rechange temporaire de marque Maxxis pèse moins qu'un pneu radial conventionnel. Le pneu temporaire devrait être utilisé seulement en cas d'urgence et retourné dans le coffre dès qu'il vous est possible de faire remplacer ou réparer votre pneu standard.

Coordonnés

A tout moment où vous remarquez que vos Pneus ou roues sont endommagés, veuillez communiquer immédiatement avec le Concessionnaire de Manufacturier du Véhicule ou un Concessionnaire Maxxis. Si de l'assistance supplémentaire est nécessaire, veuillez communiquer avec nous :

Maxxis International – U.S.A.
1-866-509-7067

Maxxis Technology Center
480 Old Peachtree Road
Suwanee, GA 30024
USA

Maxxis® Tires Limited Warranty

This Limited Warranty applies only to Maxxis brand radial tires installed as original equipment on new passenger cars and light trucks, and to Maxxis brand temporary spare tires included with new passenger cars and light trucks.

The Maxxis brand tires to which this Limited Warranty applies are referred to in this Limited Warranty as Tire or Tires. New passenger cars and light trucks are referred to as a Vehicle. Maxxis-authorized dealers that accept warranty claims are referred to as Maxxis Dealers. Vehicle Manufacturer authorized dealers that accept warranty claims are referred to as Vehicle Manufacturer Dealers.

Notice: Any implied warranty or condition, whether statutory or otherwise, including that of merchantability or fitness for a particular purpose, is limited to the duration of this written Limited Warranty. Maxxis is not responsible for loss of time, inconvenience, loss of use of vehicle, and/or costs of towing or transportation, or any other consequential, incidental or indirect damages. Some States (or Provinces) do not allow limitations on how long an implied warranty or condition lasts, so the above limitation may not apply to you. Some States (or Provinces) do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so these limitations or exclusions may not apply to you.

Eligibility for Limited Warranty

In order for the Tire or Tires to be covered by this Limited Warranty, all of the following conditions must be met:

- The Tire was installed or supplied as original equipment on a new Vehicle.
- The Tire bears the prescribed tire identification number, as applicable.
- The Tire has been used only on the Vehicle on which it was originally installed or supplied, and the installation was in accordance with Vehicle manufacturer’s and/or Maxxis’ recommendations.
- The Tire has been properly cared for, and reasonable and necessary maintenance has been performed, in accordance with the Vehicle Owner’s Manual and/or this Limited Warranty.
- The Tire has been operated only under normal service conditions.
- The Tire’s owner resides in the United States or Canada.

What Is Warranted and for How Long

- Failures, defects, and malfunctions due to defective materials and/or defective workmanship.
- Ride problems, vibration problems, and/or out-of-round Tires, if the Tire is within the first 1/32nd inch of tread depth (0.8 mm).
- Within 60 months from the date of your purchase of the new Vehicle, or at least 2/32nd inch (1.6 mm) of tread depth remaining on the Tire, whichever comes first, except if the Tire is a temporary spare tire, in which case the tire must be within the first 1/32nds inch (0.8 mm) of tread depth.

What Is Not Covered by this Limited Warranty Policy

- Tire failure, defect, malfunction or damage resulting from improper operation or maintenance such as, but not limited to, overloading, excessive speed and inflation practices causing excessive operational temperatures that exceed specifications, misapplication, tire/wheel imbalance, vandalism, use of puncture sealants and/or chemical corrosion.
- Road hazards, including but not limited to cuts, snags, punctures, bruises, impact brakes, tire plugs, and/or any other damage caused by tire repair.
- Ride problems, vibration problems, and/or out-of-round Tires, if Maxxis determines the problem is not the result of a defect covered under this Limited Warranty, regardless of the tread depth of the Tire.
- Irregular treadwear resulting from improper wheel alignment, under or over inflation, tire abuse (such as spinning), improper mounting or dismounting, vehicle mechanical problems (such as faulty, worn or malfunctioning brakes and/or suspension), damaged wheels, tire truing, snow/ice chain usage, flat spots caused by braking, or Tires involved in accidents.
- Tire alterations such as, but not limited to, bead or sidewall decorative material and/or adding a white inlay (whitewall) to the tire.
- Failure, defect, malfunction or damage to Tires used on vehicles engaged in racing or special applications, such as police pursuit.
- Claims made by persons other than the original consumer purchaser.

Limitation of Warranty

- **Any implied warranty or condition, whether statutory or otherwise, including that of merchantability or fitness for a particular purpose, is limited to the duration of this written Limited Warranty.**
- **Maxxis is not responsible for loss of time, inconvenience, loss of use of vehicle, and/or costs of towing or transportation, or any other consequential, incidental or indirect damages.**
- Some States (or Provinces) do not allow limitations on how long an implied warranty or condition lasts, so the above limitation may not apply to you. Some States (or Provinces) do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so these limitations or exclusions may not apply to you.
- This Limited Warranty is only applicable in the United States and Canada.
- This Limited Warranty is not intended as a representation that a tire failure cannot occur.
- This Limited Warranty is the entire warranty given by Maxxis, and Maxxis’ complete obligation with respect to the Tires is stated in this Limited Warranty. No one has the authority to imply, suggest, agree, represent, warrant, or promise contrary

to the terms of this Limited Warranty.

- This Limited Warranty gives you specific legal rights and you may also have other rights which vary from State to State or Province to Province.

Replacement of Tires

- If you make a warranty claim in accordance with this Limited Warranty, and the Tire* is within the first 25% of original, usable tread, or the warranty claim is made 12 months from the date of your purchase of the new Vehicle (whichever comes first), the Tire will be promptly replaced with a comparable tire, without charge to you (Free Replacement).
- * If your warranty claim is with respect to a temporary spare tire, the tire must be within the first 1/32nd inch (0.8 mm) of tread depth, and the warranty claim does not have to be made within 12 months from the date of purchase.
- During the Free Replacement period, mounting and balancing are free of charge.
- After the Free Replacement period and Vehicle Manufacturer’s warranty period, the credit of the Tire will be calculated on a pro-rated basis.
- Remaining usable tread is computed as a percentage of the original, usable tread. The credit amount will be calculated by multiplying the Tire’s market retail price at the time of the warranty claim by the remaining usable tread.
- Original, usable tread does not include the last 2/32nds inch (1.6 mm) of tread depth.
- You are responsible for payment of labor costs of mounting and balancing and applicable taxes, charges for services that you request but that are not covered by this Limited Warranty, and any shipping expenses after the Free Replacement period.
- A “comparable tire” may either be a new Maxxis brand tire of the same line as the Tire, or if the Tire is out of production or unavailable, a new Maxxis brand tire of the same basic construction and quality, with different sidewall or treadwear configuration. If the same tire or a comparable new Maxxis tire is available, and you request a higher-priced tire as a replacement, the difference in price will be paid by you.

Warranty Claim Procedure

- You must present the Tire to a Vehicle Manufacturer Dealer or a Maxxis Dealer.
- You must present proof of the date of your purchase of the Vehicle (car dealer invoice). If you do not present this proof, the warranty claim will be considered only if the Tire is within five years of its date of manufacture.
- You must present the Tire that is the subject of the warranty claim and all service and maintenance records required by this Limited Warranty.
- If there is no Maxxis Dealer or Vehicle Manufacturer Dealer near you, call the Maxxis Technology Center at 1-866-509-7067.

Safety Maintenance Information

Improper tire mounting and inflation and overloading may cause serious injury or property damage. Maxxis recommends that you read and follow all safety information contained in the tire safety information section of this booklet, vehicle placard in the Vehicle and/or the Vehicle Owner’s Manual. Information regarding safety and maintenance also can be found on the sidewall of the Tire. Please also comply with the following:

- Check air pressure every month when tires are “cold.” Use an accurate tire air pressure gauge. Do not reduce pressure when tires are hot. Proper inflation is essential. Under inflation produces flexing of the sidewalls and builds up heat to the point that premature tire failure may occur. Over inflation can cause the tire to be more susceptible to impact damage.
- Never overload your tires. The maximum load capacity and maximum inflation pressure are molded into the sidewall of your tire. Overloading builds up excessive heat and can lead to early tire failure.
- Avoid damaging objects (such as chuckholes, glass, rocks and curbs) which may cause internal tire damage. Continued use of a tire that has suffered internal damage, which may not be visible externally, can lead to dangerous tire failure. Determination of internal damage will require dismounting of the tire and examination by trained tire personnel.
- Improper tire mounting and inflation procedures may cause the tire beads to break with explosive force during installation of the tire on the rim. Tire and rim must match in size. Rim parts must match by manufacturer’s design. Clean rim. Lubricate rim and beads. Do not exceed the maximum recommended pressure to seat the beads. Only trained tire personnel should mount tires.
- Use of worn-out tires (less than 2/32nd inch (1.6 mm) of tread depth) increases the probability of tire failure.
- Excessive speeds create heat buildup in a tire, leading to possible tire failure.
- Maxxis strongly recommends tire rotation every 5,000 to 7,500 miles (8,000 to 12,000 kilometers).
- The Maxxis brand temporary spare tire weighs less than a conventional radial tire. The temporary tire should be used only in emergencies and returned to the trunk as soon as it is convenient to have your standard tire repaired or replaced.

Contact Information

Any time you see damage to your Tires or wheels, immediately contact a Vehicle Manufacturer Dealer or Maxxis Dealer. If further assistance is required, please contact:

Maxxis International - U.S.A.
1-866-509-7067
Or write:
Maxxis Technology Center
480 Old Peachtree Road,
Suwanee, GA 30024
USA



Original Equipment Passenger & Light Truck Tire Owner's Manual & Limited Warranty

Please register your tires.

Please be sure to visit **michelinman.ca** to find out how and why to register your new MICHELIN® tires. While you're there, check out our tire care and driving tips section to take full advantage of your new tires. You can also sign up for emails about Michelin news and special offers, at **michelinman.ca/newsletter**.



MICHELIN® PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRE LIMITED WARRANTY

ABOUT THIS WARRANTY

As the original purchaser of a Michelin® passenger or light truck tire, you are covered by all the benefits and conditions (subject to the maintenance recommendations and safety warnings) contained in this booklet. To ensure your understanding of and compliance with the terms and conditions of this warranty, please read it carefully. It is essential that you also read and understand the safety and maintenance recommendations for tires contained in this booklet.

Limited mileage warranty:

Michelin® passenger and light truck tires – replacement and original equipment – are covered by a limited mileage warranty (hereafter referred to as limited warranty for tread wear). For the mileage warranty associated with each tire line, please see your Michelin tire retailer – or visit us at www.michelinman.ca/promise. *Certain conditions and limitations apply. Mileage warranties vary by tire line and certain exclusions may apply.*

Self-Supporting Zero Pressure Tires (ZP)

As the purchaser of a Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) passenger tire, mounted on a vehicle approved for ZP tires, equipped with a properly operating low tire pressure warning system, you are covered by this warranty. Please pay close attention to the Owner's Manual part of this booklet since it

provides specific safety and maintenance information for your ZP tires.

Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires are part of a very sophisticated system which is designed to provide a very simple benefit: Peace of Mind. With these tires, you can maneuver the vehicle up to 80 kilometers at 90 kph, unless otherwise specified in your vehicle owner's manual, even though the tire has lost all air! That means time to exit from the highway and get to a place where the tire can be inspected, replaced, or possibly returned to service. The distance that can safely be travelled following an air loss incident will depend upon the conditions under which the vehicle is operating, the degree of air loss, the extent of the damage causing the air loss, the ambient temperature, the load, and the operating speed of the vehicle. The fewer kilometers you travel after an air loss incident, the greater the likelihood that the tire can be re-inflated (or, if punctured, repaired) and returned to service.

WHAT IS COVERED AND FOR HOW LONG

Passenger and Light Truck Tires

Michelin® Passenger and Light Truck tires, used in normal service on the vehicle on which they were originally fitted and in accordance with the maintenance recommendations and safety warnings contained in this owner's manual, are covered by this warranty against defects in workmanship and materials for the life of the original usable tread, or 6 years from the date of purchase, whichever occurs first. At that time, all warranties, express or implied, expire. The usable

MICHELIN® PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRE LIMITED WARRANTY

tread is the original tread down to the level of the tread wear indicators - 2/32nds of an inch (1.6 mm) of tread remaining. Date of purchase is documented by new vehicle registration or tire sales invoice. If no proof of purchase is available, coverage will be based on the date of manufacture.

Replacement will be made in accordance with the terms and conditions described under "How Replacement Charges are Calculated". Note: your vehicle manufacturer may provide additional tire warranty coverage over and above what is provided by Michelin®. Consult your vehicle owner's manual for further information.

NOTE: Some Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires can only be mounted on special SH-M (Symmetric Hump - Modified) wheels. These tires bear the special SH-M designation, molded into the sidewall of the tire, next to the ZP designation. DO NOT MOUNT A TIRE WITH THE SH-M DESIGNATION ON THE SIDEWALL ON A STANDARD WHEEL. DOING SO VOIDS THIS LIMITED WARRANTY AND COULD CAUSE THE TIRE TO BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, RESULTING IN SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

Tread wear – mileage warranty coverage for MICHELIN® passenger and light truck tires:

MICHELIN® passenger and light truck tires are covered by a manufacturer's

limited warranty for tread wear. Also please note that mileage warranties apply to tires that come as original equipment on new vehicles purchased on or after September 1, 2011 (model year 2011 and later). For the mileage warranty associated with a specific tire line, please see your Michelin tire retailer or visit us at www.michelinman.ca/promise. Some vehicles come from the vehicle manufacturer with "split fitments" – meaning different size tires on the front and rear axles. Because these tires cannot be rotated as recommended by Michelin, the mileage warranty on each rear tire will cover half the number of kilometers as the standard mileage warranty for that particular tire design. MICHELIN® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires have the same mileage warranty as the standard tire line of which they are a part, up to but not exceeding 50,000 kilometers. DOT-approved competition tires (e.g., MICHELIN® Pilot® Sport Cup tires) are excluded from any mileage warranty. MICHELIN® winter tires must be used during winter months only, defined as a period beginning on or after September 1 of a given year and ending no later than April 30 of the following year. MICHELIN® winter tires require documentation of the timing of the installation and removal of the tires each winter to maintain coverage under the limited warranty for tread wear.

An important reminder:

No tire manufacturer can unconditionally guarantee you a certain number of kilometers from a given tire. Driving habits, driving conditions, road conditions, and vehicle maintenance all play a part in the tread life of a tire. If a tire does

MICHELIN® PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRE LIMITED WARRANTY

not reach the warranted mileage, and the owner of the tires has complied with the terms and conditions of the warranty, Michelin will replace the tires as described under "How Replacement Charges are calculated".

Temporary Spares

Michelin® temporary spare tires are covered by this warranty for 6 years from the date of purchase or until the first 2/32nds of an inch (1.6 mm) of the original tread is worn off. Date of purchase is documented by new vehicle registration or tire sales invoice. If no proof of purchase is available, coverage will be based on date of manufacture. At that time, all warranties, express or implied, expire.

WHAT IS NOT COVERED

Tires which become unserviceable due to:

- Road hazard injury (e.g., a cut, snag, bruise, impact damage or puncture);
- Incorrect mounting of the tire, tire/wheel imbalance or improper repair;
- Misapplication, improper maintenance, racing, underinflation, overinflation or other abuse;
- Uneven or rapid wear which is caused by mechanical irregularity in the vehicle such as wheel misalignment, (a measured tread difference of 2/32nds of an inch (1.6 mm) or more across the tread on the same tire);
- Accident, fire, chemical corrosion, tire alteration, or vandalism;

- Use in commercial applications for treadwear;
- Flat spotting caused by improper storage or brakelock;
- The addition of liquid, solid or gaseous materials other than air, nitrogen or carbon dioxide (for example, waterbase sealers or balancing substances);
- Ozone or weather checking;
- Use of MICHELIN Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires without a properly operating low air pressure warning system.

HOW REPLACEMENT CHARGES ARE CALCULATED

Passenger and Light Truck Tires

A tire which becomes unserviceable due to a condition covered by this workmanship and materials limited warranty will be replaced with a comparable new Michelin tire, free of charge, when 2/32nds of an inch (1.6 mm) or less of the original tread is worn, (or 25% or less, whichever is more beneficial to the user) and within 12 months of the date of purchase. Mounting and balancing of the tire is included. **You pay the cost of any other service charges and applicable taxes.**

When more than 2/32nds of an inch (1.6 mm) of original tread has been worn (or more than 25%, whichever is more beneficial to the user) or after 12 months from the date of purchase, you must pay the cost of a comparable new Michelin® passenger or light truck replacement tire on a *pro rata* basis. The retailer will determine the charge by multiplying the percentage of the original

MICHELIN® PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRE LIMITED WARRANTY

usable tread worn, by the price in the current Michelin® Base Price List. This list is based on a predetermined price intended to fairly represent the actual selling price of the tire. **You pay the cost of mounting, balancing and any other service charges and applicable taxes.**

Tread wear

A tire meeting the conditions for *pro rata* replacement, which wears evenly across the tread, down to the tread wear indicators (2/32nds of an inch tread remaining) within six years of the date of purchase, and before delivering the warranted kilometers of service, will be replaced with a comparable new MICHELIN® tire based on mileage received. The participating Michelin tire retailer will determine the charge by multiplying the percent of mileage received by the price of the tire in the current MICHELIN® Base Price List. This list is based on a predetermined price intended to fairly represent the actual selling price of the tire. **You pay the cost of mounting, balancing and any other dealer services and applicable taxes or fees.**

Tires which wear out evenly before delivering the warranted mileage will be replaced on a *pro rata* basis only if:

- 1) You are the original purchaser of the tires, you own the vehicle on which they were originally installed, and the tires have been used only on that vehicle;
- 2) The tires have been rotated and inspected by a participating Michelin tire retailer every 12,000 kilometers, and the attached Mounting and Rotation Service Record has been fully completed and signed;

3) The completed Service Record form, Original Owner/Tire Installation Information form, and the Original Invoice are presented to a participating Michelin tire retailer at the time of adjustment claim; and

4) The tires have not become unserviceable due to a condition listed under WHAT IS NOT COVERED.

Temporary Spare Tires

A Michelin® Temporary Spare used in temporary service on the vehicle in which it was originally installed, which becomes unserviceable due to a condition covered by this warranty, will be replaced with a comparable new Michelin® Temporary Spare tire, free of charge, when it is worn less than 1/32nd of an inch (0.8 mm). The cost of mounting and balancing is included. **You pay the cost of any other service charge and applicable taxes.**

When 1/32nd of an inch (0.8 mm) of the original tread has been worn but less than 2/32nds of an inch (1.6 mm) the tire will be replaced at 50% according to current actual selling price at the adjustment location. **You pay the cost of mounting, balancing, and any other service charges and applicable taxes.**

MICHELIN® PASSENGER AND LIGHT TRUCK TIRE LIMITED WARRANTY

WHAT YOU MUST DO WHEN MAKING A CLAIM

When making a claim under the terms of this limited warranty, you must present your tire(s) to a participating Michelin® retailer. The vehicle on which the tires were used must be available for inspection.

Michelin® tire retailers are listed in the yellow pages under “Tire Dealers-Retail”. Personal identification (i.e. Driver’s License, etc.) and vehicle registration may be required.

You pay service charges for normal vehicle and tire maintenance.

CONDITIONS AND EXCLUSIONS

This limited warranty does not provide compensation for loss of time, loss of use of vehicle, inconvenience or incidental or consequential damages. Tires presented for claim remain the property of the consumer and Michelin® accepts no responsibility for loss or damage to tires which are in the custody or control of a Michelin® tire retailer for the purpose of inspection for warranty adjustment.

In the event of a disputed claim, the consumer must make the tire available for further inspection.

Tires accepted for claim become the property of Michelin® North America, Inc.

No Michelin® representative, employee or retailer has the authority to make or imply any representation, promise or agreement, which in any way varies from the terms of this warranty.

This warranty applies only in the United States and Canada.

SAFETY MAINTENANCE INFORMATION

Read your Tire Owner’s Manual, the information on the sidewall of your tires, your vehicle owner’s manual and vehicle tire information placard for essential safety and maintenance information.

When service is required:

- 1 Contact a participating Michelin® tire retailer listed in your local yellow pages.
- 2 If additional assistance in locating a participating Michelin® tire retailer is required, please call the phone number listed for your area on page 22.

SAFETY WARNING

DISREGARDING ANY OF THE SAFETY PRECAUTIONS AND INSTRUCTIONS CONTAINED IN THIS MANUAL MAY RESULT IN TIRE FAILURE OR EXPLOSION CAUSING SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

TIRE DISABLEMENT SAFETY WARNING

Any tire may fail as a result of an improperly repaired puncture, impact damage, improper inflation, overloading or other conditions resulting from use or misuse. Tire failures, such as a rapid air loss or a tread and belt detachment, may increase risk of injury or death and/or property damage. To reduce the risk of a tire failure, Michelin recommends you thoroughly read and follow the recommendations in this Michelin Limited Warranty/Owner's Manual, vehicle owner's manual, tire placard information, and tire sidewall information regarding safety warnings, proper tire use and maintenance.

CONTROLLABILITY

CONTROLLING A VEHICLE WHEN A TIRE FAILURE OCCURS

If a tire failure occurs, you may hear a loud noise, feel a vibration, and/or the vehicle may pull toward the side of the failed tire. *If possible, step on the accelerator momentarily to maintain forward momentum and ensure vehicle control. It is important that you DO NOT BRAKE OR ABRUPTLY TURN THE STEERING WHEEL.* Slowly remove your foot from the accelerator and hold the steering wheel firmly while steering to remain in your lane. Once the vehicle has slowed and is fully under control, apply the brakes gently; safely pull over to the shoulder and come to a stop. Inspect the tires. If one or more tires look flat or low, show detachment or other damage, remove tire assembly and replace it with a properly inflated spare. Bumps or bulges may indicate detachment within the tire body and require inspection by a qualified tire technician.

DRIVING ON ANY TIRE THAT DOES NOT HAVE THE CORRECT INFLATION PRESSURE IS DANGEROUS

Any underinflated tire builds up excessive heat that may result in sudden tire destruction. If tires are supplied as original equipment, refer to the tire decal on the vehicle (check vehicle and/or vehicle owner's manual for decal location) for the recommended operating pressures. For replacement tires, the correct inflation pressure will be provided by your tire retailer; if not, refer to the vehicle decal.

These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES AT LOW OR ZERO AIR PRESSURE

The handling characteristics of a vehicle with a deflated Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire (whether front or rear) are not the same as those of a vehicle with normally inflated tires. Avoid high speeds and hard cornering whenever a low pressure warning is activated.

Even a Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire can build up excessive heat when run underinflated for an extended period of time. The length of time and distance a Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tire will perform at low or zero air pressure will depend upon the severity of the event causing air loss, ambient temperature, speed at which the tire is operated, and the conditions under which the tire is operated (i.e. hard braking, cornering and

other sharp maneuvers will greatly reduce the length of time the tire can perform at low or zero air pressure.) Continuous use of an underinflated tire may lead to sudden tire destruction. If a tire at low or zero pressure begins to vibrate or cause difficulty in vehicle handling, remove the tire immediately and replace with the temporary spare. If Michelin® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires are supplied as original equipment, refer to the vehicle owner's manual for complete details on the low air pressure warning system designed to alert you in the event of a low pressure condition.

NOTE: MICHELIN® SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES ARE TO BE USED ONLY IN CONJUNCTION WITH AN OPERATIONAL, MICHELIN® APPROVED, LOW AIR PRESSURE WARNING SYSTEM. Otherwise, all provisions of the limited warranty are void. For a list of approved systems, see your participating Michelin® retailer, or call **1-800-847-3435** in the United States or **1-888-871-4444** in Canada.

NOTE: Some MICHELIN® Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires can only be mounted on special SH-M (Symmetric Hump - Modified) wheels. These tires bear the special SH-M designation, molded into the sidewall of the tire, next to the ZP designation. DO NOT MOUNT A TIRE WITH THE SH-M DESIGNATION ON THE SIDEWALL ON A STANDARD WHEEL. DOING SO VOIDS THIS LIMITED WARRANTY AND COULD CAUSE THE TIRE TO BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, RESULTING IN SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

For all types of tires, consult your vehicle tire placard or owner's manual for recommended operating pressures. If the tires are purchased as replacement tires, operating instructions for the low pressure warning system will be provided by the manufacturer of that system. Recommended operating pressures will be provided by a participating Michelin® retailer for self supporting ZP tires. These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

CHECK THE COLD INFLATION PRESSURES IN ALL YOUR TIRES, INCLUDING THE SPARE, AT LEAST ONCE EACH MONTH

Failure to maintain correct inflation may result in improper vehicle handling and may cause rapid and irregular tire wear, sudden tire destruction, loss of vehicle control and serious personal injury. Therefore, inflation pressures should be checked at least once each month and always prior to long distance trips. This applies to all tires, including sealant types, and Self-Supporting Zero Pressure (ZP) tires which are as susceptible to losing air pressure as any other type of tire if not properly maintained.

UNDERINFLATION

It is impossible to determine whether tires are properly inflated by simply looking at them. It is almost impossible to "feel or hear" when a tire is being run underinflated or nearly flat. Tires must be checked monthly with a tire pressure gauge.

Pressures should be checked when tires are cold, in other words, before they have been driven on. Driving, even for a short distance, causes tires to heat up and air pressure to increase.

Checking pressure when tires are hot:

If pressures are checked after tires have been driven for more than three minutes or more than two kilometers the tires become hot and the pressures will increase by approximately 4 psi. Therefore when the tire pressure is adjusted under these conditions, it should be increased to a gauge reading of 4 psi greater than the recommended cold inflation pressure.

For Example Only:

Gauge reading of hot tire: 32 psi (220 kPa)
If recommended cold inflation pressure is: 30 psi (205 kPa)
Desired gauge reading of hot tire $30 + 4$ psi = . . 34 psi ($205 + 30 = 235$ kPa)
Therefore: add 2 psi (15 kPa)

Check cold pressure as soon as possible, preferably within 24 hours. "Bleeding" air from hot tires could result in under-inflation. Use an accurate tire gauge to check pressures. Never allow children to inflate or deflate tires.

FOR SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES CHECK INFLATION PRESSURES AS SOON AS POSSIBLE FOLLOWING A LOW PRESSURE WARNING

Low pressure warning systems are designed to alert the driver to a low air pressure situation in at least one tire on the vehicle. While your ZP tires are designed to provide continued mobility in the event of an air loss, the sooner you respond to a warning and take corrective action, the greater the likelihood that the tire can be returned to service.

Always visually inspect your Michelin® self-supporting tires and use a pressure gauge to check the air pressure in all 4 tires following any low pressure warning. (Unless advised to do otherwise by the manufacturer of your low pressure warning system.)

If the tire pressure is at or below 18 PSI, proceed to the nearest participating Michelin® retailer (or a representative of your vehicle manufacturer if advised to do so in your vehicle owner's manual) and have the tire demounted and thoroughly inspected for possible internal damage.

If you are unable to see any damage to the tire, and the tire pressure is more than 18 PSI, reinflate your tire to the proper air pressure. (See instructions for checking pressures when tires are hot.) When tires have cooled, check air pressure again. If any tire has lost more than 5 PSI from the previous pressure check, have the tire inspected at once by a participating Michelin® tire retailer (or representative of your vehicle manufacturer if your vehicle owner's manual so advises.) Failure to do so may cause irreparable damage to the tire and result in sudden tire destruction and personal injury.

TIRE PRESSURE MONITORING SYSTEMS (TPMS):

Your vehicle may be equipped with a Tire Pressure Monitoring System (TPMS) that is designed to monitor the pressure of tires mounted on your vehicle and sends a signal to the driver if a tire pressure falls below a predetermined level. A TPMS should not replace monthly manual pressure checks for all four (4) tires and the spare. We recommend that you manually monitor and check tire pressure inflation with a pressure gauge.

Your tires should have the recommended pressure listed by your vehicle's manufacturer. This information can be found in the vehicle owner's manual and often on a placard located in the vehicle's door jamb, inside the fuel hatch, or on the glove compartment door. If you have a plus size fitment that requires a higher inflation pressure, your tire pressure monitoring system will require re-

calibration to the new inflation pressure. Refer to your tire dealer/installer of plus size tires for proper inflation pressure.

We recommend checking air pressure once each month, and before a long trip. Whether you have a full-sized or mini-spare, make sure that it is properly inflated as well. If the TPMS generates improper monitoring or signals we recommend that you consult your owner's manual provided with your vehicle and follow-up with your vehicle's manufacturer.

TIRE SPINNING

Do not spin wheels in excess of 35 mph (55 km/h) as indicated on the speedometer. Excessive speed in a free-running, unloaded tire can cause it to "explode" from centrifugal force. The energy released by such an explosion is sufficient to cause serious physical injury or death. Never allow anyone to stand near or behind the spinning tire.

When in mud, sand, snow, ice or other slippery conditions, do not engage in excessive wheel spin. Accelerating the motor excessively, particularly with automatic transmission vehicles, may cause a drive tire that has lost traction to spin beyond its speed capability. This is also true when balancing a drive tire/wheel assembly on the vehicle using the vehicle engine to spin the tire/wheel assembly.

HIGH SPEED DRIVING CAN BE DANGEROUS

Correct inflation pressure is especially important. However, at high speeds, even with the correct inflation pressure, a road hazard, for example is more difficult to avoid and if contact is made, has a greater chance of causing tire damage than at a lower speed. Moreover, driving at high speed reduces the reaction time available to avoid accidents and bring your vehicle to a safe stop.

If you see any damage to a tire or wheel, replace it with the spare at once and visit a participating Michelin Tire Retailer.

Exceeding the maximum speeds shown on the following page for each type of Michelin® tire will cause the tire to build up excessive heat which can cause tire damage that could result in sudden tire destruction and rapid air loss. Failure to control a vehicle when one or more tires experience a sudden air loss can lead to an accident.

In any case, you should not exceed reasonable speeds as indicated by the legal limits and driving conditions.

SPEED RATINGS

Speed Symbols are shown on the sidewall of some Michelin® tires. The following table shows the maximum speed corresponding to the symbol.

*Some V (or VR) rated tires may have a speed capacity greater than 149 mph (240 km/h). Consult your participating Michelin® tire retailer for maximum speed rating if your vehicle capability exceeds this speed.

**Z (or ZR) rated tires are designed to use on cars with maximum speed capabilities in excess of 149 mph (240 km/h).

(W and Y speed ratings are sub-categories of Z).

Consult your Michelin® tire retailer for maximum speed capabilities.

Although a tire may be speed-rated, we do not endorse the operation of any vehicle in an unsafe or unlawful manner. Speed ratings are based on laboratory tests which relate to performance on the road, but are not applicable if tires are

SPEED Ratings	Maximum Speed		
	Km/hr	mph	
M	130	81	ZR** ↓
N	140	87	
P	150	93	
Q	160	100	
R	170	106	
S	180	112	
T	190	118	
H	210	130	
V	240	149	
V*	240+	149+	
W	270	168	
Y	300	186	
	300+	186+	

underinflated, overloaded, worn out, damaged, altered, improperly repaired, or retreaded. Furthermore, a tire's speed rating does not imply that vehicles can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated, particularly under adverse road and weather conditions or if the vehicle has unusual characteristics.

Michelin® highway passenger tires that do not have a speed symbol on the sidewall have a maximum speed rating of 105 mph (170 kph). Light truck highway tires that do not have a speed symbol on the sidewall of the tire have a maximum speed rating of 87 mph (140 kph).

The speed and other ratings of retreaded tires are assigned by the retreader and replace the original manufacturer's ratings.

IMPORTANT: In order to maintain the speed capability of the vehicle, replacement tires must have speed ratings equal to or higher than those fitted as original equipment (as indicated on the vehicle tire placard or owner's manual). If tires with lower speed ratings are fitted, the vehicle's handling may be affected and the speed capability of the vehicle will be lowered to the maximum speed capability of the replacement tires as indicated in the above table.

REMEMBER...High speed driving can be dangerous and may damage your tires.

AND...When driving at highway speeds, correct inflation pressure is especially important.

SPEED RATINGS (CONT'D)

WINTER TIRES

Michelin® winter tires that do not have a speed symbol on the sidewall or tires with Q symbols have a speed rating of 100 mph (160 km/h). Winter tires with a speed symbol have a maximum speed rating in accordance with the symbol.

INSPECT YOUR TIRES, DO NOT DRIVE ON A DAMAGED TIRE OR WHEEL

HAZARDS

Objects in the road, such as potholes, glass, metal, rocks, wood, debris and the like, can damage a tire and should be safely avoided. Unavoidable contact with such objects should prompt a thorough tire inspection.

Anytime you see any damage to your tires or wheels, replace with the spare at once and immediately visit any Michelin® tire retailer.

IMPACT DAMAGE

A tire impacted by a road hazard (curb, pothole, debris) may be damaged but not have visible signs of damage on its surface. A tire damaged by an impact may sustain a sudden failure a day, week, or even months later. You may not recall hitting an object that damaged or injured your tires. Air loss, unusual tire wear, localized wear or vibrations can also be signs of internal tire damage.

If you suspect any damage to your tire or wheel from an impact with a curb, pothole, debris on the road or any other road hazard, or if you feel or hear any unusual vibration, replace with a properly inflated spare at once and immediately visit any qualified tire technician.

INSPECTION

When inspecting your tires, including the spare, check the air pressures. If the pressure check indicates that one of your tires has lost pressure of two pounds or more, look for signs of penetration, valve leakage or wheel damage that may account for the air loss.

Always look for bulges, cracks, cuts, penetrations and abnormal tire wear, particularly on the edges of the tire tread, which may be caused by misalignment or underinflation. If any such damage is found, the tire must be inspected by any Michelin® tire retailer at once. Use of a damaged tire could result in tire destruction.

All tires will wear out faster when subjected to high speeds as well as hard cornering, rapid starts, sudden stops, frequent driving on roads which are in poor condition, and off road use. Roads with holes and rocks or other objects can damage tires and cause misalignment of your vehicle. When driving on such roads, drive carefully and slowly, and before driving again at normal or highway speeds, examine your tires for any damage, such as cuts, bulges, penetrations, unusual wear patterns, etc.

WEAR BARS

Michelin® tires contain “Wear-Bars” in the grooves of the tire tread which show up when only 2/32nds of an inch (1.6 mm) of tread is remaining. At this stage, your tires must be replaced. Tires worn beyond this stage are extremely dangerous.

DO NOT OVERLOAD - DRIVING ON ANY OVERLOADED TIRE IS DANGEROUS

The maximum load rating of your tires is molded on the tire sidewall. Do not exceed this rating. Follow the loading instructions of the manufacturer of your vehicle and this will ensure that your tires are not overloaded. Tires which are loaded beyond their maximum allowable loads for the particular application will build up excessive heat that may result in sudden tire destruction.

Do not exceed the gross axle weight rating for any axle on your vehicle.

TRAILER TOWING

If you anticipate towing a trailer, you should visit any Michelin® retailer for advice concerning the correct size tire and pressures. Tire size and pressures will depend upon the type and size of trailer and hitch utilized, but in no case must the maximum cold inflation pressure or tire load rating be exceeded. Check the tire decal and the owner’s manual supplied by the manufacturer of your vehicle for further recommendations on trailer towing.

Self-Supporting Zero Pressure (ZP) Tires and Trailer Towing

Operation of ZP tires at low or zero air pressure with a trailer in tow, is dangerous and is not recommended. If the low pressure warning indicator is activated when a trailer is in tow, stop, disconnect the trailer, and do not continue to tow the trailer until the tire has been repaired and re-inflated to the proper air pressure. If the tire cannot be repaired, it must be replaced with a new full size ZP tire, and inflated to the proper air pressure, before the trailer can be safely towed again.

WHEEL ALIGNMENT AND BALANCING ARE IMPORTANT FOR SAFETY AND MAXIMUM MILEAGE FROM YOUR TIRES

CHECK HOW YOUR TIRES ARE WEARING AT LEAST ONCE EACH MONTH

If your tires are wearing unevenly, such as the inside shoulder of the tire wearing faster than the rest of the tread, or if you detect excessive vibration, your vehicle may be out of alignment or balance. These conditions not only shorten the life of your tires but adversely affect the handling characteristics of your vehicle, which could be dangerous. If you detect irregular wear or vibration, have your alignment and balance checked immediately. Tires which have been run underinflated will show more wear on the shoulders than in the center of the tread.

TIRE MIXING

Michelin® tires are radial tires and for best performance it is recommended that the same size and type of tire be used on all four wheel positions. Before mixing tires of different types in any configuration on any vehicle, be sure to check the vehicle manufacturer's Owner's Manual for its recommendations.

It is especially important to check the vehicle manufacturer's owner's manual when mixing, matching or replacing tires on 4-wheel drive vehicles, as this may require special precautions.

MICHELIN® DOES NOT RECOMMEND MIXING SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES WITH NON-ZP TIRES OTHER THAN THE TEMPORARY USE OF THE SPARE TIRE.

WINTER DRIVING

Tires which meet the Rubber Manufacturers Association (RMA) definition of snow tires are marked M/S, M+S, or M&S. On such tires, this designation is molded into the sidewall. Tires without this notation are not recommended for winter driving.

While All-Season tires are designed to provide reliable performance in some winter conditions, the use of four (4) winter tires is recommended for optimum performance. Tires designated for use in severe winter conditions are marked on at least one



sidewall with the letter "M" and "S" plus a pictograph of a mountain with a snowflake on it.

TIRE ROTATION AND REPLACEMENT

To obtain maximum tire wear, it may be necessary to rotate your tires. Refer to your vehicle owner's manual for instructions on tire rotation. If you do not have an owner's manual for your vehicle, Michelin® recommends rotating your tires every 6,000 to 8,000 miles (10,000 to 12,000 km).

Monthly inspection for tire wear is recommended. Your tires should be rotated at the first sign of irregular wear, even if it occurs before 6,000 miles (10,000 km). This is true for all vehicles.

When rotating tires with a directional tread pattern, observe the arrows molded on the sidewall which show the direction the tire should turn. Care must be taken to maintain the proper turning direction.

Some Tire Pressure Monitoring Systems (TPMS) may not recognize that a tire has been moved to a different position on your vehicle. Make certain that your TPMS system is reset, if necessary, so as to correctly identify the location of each tire on your vehicle. Refer to your vehicle owner's manual or your vehicle dealer.

Determine whether rotated tires require tire inflation adjustment as front and rear position tire pressure may vary according to the vehicle manufacturer's specification due to the actual load on that wheel position.

Some vehicles may have different sized tires mounted on the front and rear axles, and these different sized tires have rotation restrictions. Always check the vehicle owner's manual for the proper rotation recommendations.

FULL-SIZE SPARE

Full-size spare tires (not temporary spares) of the same size and construction should be used in a five (5) tire rotation. Always check the inflation pressure of the full-size spare immediately before incorporating it into rotation. Follow the vehicle manufacturer's recommended pattern for rotation, or if not available, see a qualified tire technician.

REPLACEMENT OF TWO (2) TIRES

It is recommended that all four (4) tires are replaced at the same time. However, when only two tires are replaced, the new ones should be put on the rear. The new tires, with deeper tread, may provide better grip and water evacuation in wet driving conditions.

CUSTOMIZATION OF TIRES, WHEELS, OR SUSPENSION ON SUVs AND LIGHT TRUCKS

Due to their size, weight and higher center of gravity, vehicles such as SUVs and light trucks do not have the same handling characteristics as automobiles. Because of these differing characteristics, failure to operate your SUV/truck in a proper and safe manner can increase the likelihood of vehicle rollover. Modifications to your SUV/truck tire size, tire type, wheels or suspension can change its handling characteristics and further increase

the likelihood of vehicle rollover. Whether your SUV/truck has the original equipment configuration for tires, wheels and suspension or whether any of these items have been modified, always drive safely, avoid sudden, sharp turns or lane changes and obey all traffic laws. Failure to do so may result in loss of vehicle control leading to an accident and serious injury or death.

TIRE ALTERATIONS

Do not make or allow to be made any alterations on your tires. Alterations may prevent proper performance, leading to tire damage which can result in an accident. Tires which become unserviceable due to alterations such as truing, whitewall inlays, addition of balancing or sealant liquids, or the use of tire dressing containing petroleum distillates are excluded from warranty coverage.

REPAIRS - WHEREVER POSSIBLE, SEE YOUR MICHELIN® TIRE RETAILER AT ONCE

If any Michelin® tire sustains a puncture, have the tire demounted and thoroughly inspected by any Michelin® tire retailer for possible damage that may have occurred.

A tread area puncture in any Michelin® passenger or light truck tire can be repaired provided that the puncture hole is not more than 1/4" in diameter, and the tire has not been damaged further by the puncturing

object or by running underinflated. Tire punctures consistent with these guidelines can be repaired by following the Rubber Manufacturers Association (RMA) recommended repair procedures.

TIRE REPAIRS

Repairs of all tires must be of the combined plug and inside patch type. **Plug only repairs are improper.** A tire should be removed from the rim and inspected prior to repair. Any tire repair done without removing the tire from the rim is improper. An improperly repaired tire will cause further damage to the tire by either leaking air or allowing air, moisture and contaminants to enter the structure of the tire. An improperly repaired tire can fail suddenly or at a later date.

Never repair a tire with less than 2/32nds of an inch tread remaining. At this tread depth, the tire is worn out and must be replaced.

STORAGE

Tires contain waxes and emollients to protect their outer surfaces from ozone and weather checking. As the tire rolls and flexes, the waxes and emollients continually migrate to the surface, replenishing this protection throughout the normal use of the tire. Consequently, when tires sit outdoors, unused for long periods of time (a month or more) their surfaces become dry and more susceptible to ozone and weather checking and the casing becomes susceptible to flat spotting. **For this reason, tires should always be stored in a cool, dry, clean, indoor environment. If storage is**

for one month or more, eliminate the weight from the tires by raising the vehicle or by removing the tires from the vehicle. Failure to store tires in accordance with these instructions could result in damage to your tires or premature aging of the tires and sudden tire failure. When tires are stored, be sure they are placed away from sources of heat and ozone such as hot pipes and electric generators. Be sure that surfaces on which tires are stored are clean and free from grease, gasoline or other substances which could deteriorate the rubber. **(Tires exposed to these materials during storage or driving could be subject to sudden failure.)**

FOLLOW THESE MOUNTING RECOMMENDATIONS

Tire changing can be dangerous and must be done by professionally trained persons using proper tools and procedures as specified by the Rubber Manufacturers Association (RMA).

Your tires should be mounted on wheels of correct size and type and which are in good, clean condition. Wheels that are bent, chipped, rusted (steel wheels) or corroded (alloy wheels) may cause tire damage. The inside of the tire must be free from foreign material. Have your retailer check the wheels before mounting new tires. Mismatched tires and rims can explode during mounting. Also, mismatched tires and rims can result in dangerous tire failure on the road. If a tire is mounted by error on the wrong-sized rim, do not remount it on the proper rim - scrap it. It may have been damaged internally (which is not externally visible) by having been dangerously stretched and could fail on the highway.

Old valves may leak. When new tubeless tires are mounted, have new valves of the correct type installed. Tubeless tires must only be mounted on wheels designed for tubeless tires i.e., wheels which have safety humps or ledges.

It is recommended that you have your tires and wheels balanced. Tires and wheels which are not balanced may cause steering difficulties, a bumpy ride, and irregular tire wear.

Be sure that all your valves have suitable valve caps. The valve cap is the primary seal against air loss.

SPECIAL MOUNTING INSTRUCTIONS FOR SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES

ZP tires can be more difficult to mount than conventional tires. They should be mounted and demounted only by a properly trained tire professional. ZP tires can generate a tremendous amount of heat when run at low or zero pressure. ALWAYS ALLOW A ZP TIRE TO COOL BEFORE ATTEMPTING TO HANDLE IT. FAILURE TO DO SO COULD RESULT IN INJURY. Michelin® ZP tires are tubeless tires designed to operate in emergency conditions at low or zero air pressure.

MICHELIN® SELF-SUPPORTING ZERO PRESSURE (ZP) TIRES AND SPECIAL SH-M (SYMMETRIC HUMP-MODIFIED) WHEELS

Some Michelin® ZP tires can only perform with zero pressure capability

when mounted on special SH-M wheels. These tires bear the SH-M designation immediately following the ZP designation on the sidewall of the tire. DO NOT MOUNT ZP TIRES WITH THE SH-M DESIGNATION ON STANDARD WHEELS. IN SUCH APPLICATIONS, THE TIRES MAY BECOME UNSERVICEABLE AT LOW OR ZERO PRESSURE, CAUSING SERIOUS PERSONAL INJURY OR DEATH.

SPECIAL MOUNTING INSTRUCTIONS FOR TRX TIRES

The TRX tire is a tubeless tire that must only be mounted on special wheels (TR or JM type) with millimetric seat diameter. If TRX tires are mounted on standard wheels, they will not retain air due to an air escape feature designed into the bead area of these tires.

Do not try to override this feature by mounting TRX tires with tubes. The Michelin® TRX must be used on all wheel positions.

TEMPORARY SPARE TIRES

When using any temporary spare tire, be sure to follow the vehicle manufacturer's instructions.

READING THE DOT

DOT XXXX XXXX XXX (prior to August 2000)

DOT XXXX XXXX XXX◄ (1990-1999)

DOT XXXX XXXX XXXX (after July 2000)

THE DOT

The "DOT" symbol certifies tire manufacturer's compliance with U.S. Department of Transportation and Transport Canada tire safety standards. Next to the symbol is the tire identification or "serial number". The first two characters identify the plant where the tire was manufactured. The next two characters reflect the tire size. The following one to four digits may be used at the tire manufacturer's option as a descriptive code. The last three characters are numbers identifying the week and year of manufacture. (Example: "O25" means second week of the year of decade, eg.: 1995, 1985, etc.) For the 1990-1999 decade Michelin brand tires are marked with a triangle pointing to the last three numeric characters. Tires produced after July 2000 have an additional digit to identify a given decade. For example, 2800 means the tire was produced during the 28th week of 2000; 0201 during the 2nd week of 2001. If the last digits of your DOT number contain three numeric characters that are not marked with a triangle, consult a qualified tire technician to determine the year of manufacture.

SERVICE LIFE FOR PASSENGER CAR AND LIGHT TRUCK TIRES INCLUDING SPARE TIRES

The following recommendation applies to passenger car and light truck tires. Tires are composed of various types of material and rubber compounds, having performance properties essential to the proper functioning of the tire itself. These component properties evolve over time. For each tire, this evolution depends upon many factors such as weather, storage conditions, and conditions of use (load, speed, inflation pressure, maintenance etc.) to which the tire is subjected throughout its life. This service-related evolution varies widely so that accurately predicting the serviceable life of any specific tire in advance is not possible.

That is why, in addition to regular inspections and inflation pressure maintenance by consumers, it is recommended to have passenger car and light truck tires, including spare tires, inspected regularly by a qualified tire specialist, such as a tire dealer, who will assess the tire's suitability for continued service. Tires which have been in use for 5 years or more should continue to be inspected by a specialist at least annually.

Consumers are strongly encouraged to be aware not only of their tires' visual condition and inflation pressure but also of any change in dynamic performance such as increased air loss, noise or vibration, which could be an indication that the tires need to be removed from service to prevent tire failure.

It is impossible to predict when tires should be replaced based on their calendar age alone. However the older a tire the greater the chance that it will need to be replaced due to the service-related evolution or other conditions found upon inspection or detected during use.

While most tires will need replacement before they achieve 10 years, it is recommended that any tires in service 10 years or more from the date of manufacture, including spare tires, be replaced with new tires as a simple precaution even if such tires appear serviceable and even if they have not reached the legal wear limit.

For tires that were on an original equipment vehicle (i.e., acquired by the consumer on a new vehicle), follow the vehicle manufacturer's tire replacement recommendations, when specified (but not to exceed 10 years).

The date when a tire was manufactured is located on the sidewall of each tire. Consumers should locate the Department of Transportation or DOT code on the tire which begins with DOT and ends with the week and year of manufacture. For example, a DOT code ending with "2204" indicates a tire made in the 22nd week (May) of 2004.

REMEMBER... TO AVOID DAMAGE TO YOUR TIRES AND POSSIBLE ACCIDENT:

- CHECK TIRE PRESSURE AT LEAST ONCE EACH MONTH WHEN TIRES ARE COLD AND BEFORE LONG TRIPS;
- DO NOT UNDERINFLATE/OVERINFLATE;
- DO NOT OVERLOAD;
- DRIVE AT MODERATE SPEEDS, OBSERVE LEGAL LIMITS;
- AVOID DRIVING OVER POTHOLES, OBSTACLES, CURBS OR EDGES OF PAVEMENT;
- AVOID EXCESSIVE WHEEL SPINNING;
- IF YOU SEE ANY DAMAGE TO A TIRE, REPLACE WITH THE SPARE AND VISIT ANY MICHELIN® RETAILER AT ONCE;
- IF YOU HAVE ANY QUESTIONS. CONTACT YOUR MICHELIN® RETAILER.

FAILURE TO OBSERVE ANY OF THE RECOMMENDED PRECAUTIONS CONTAINED IN THIS OWNER'S MANUAL CAN LEAD TO ERRATIC VEHICLE BEHAVIOR AND/OR TIRE DAMAGE, POSSIBLY RESULTING IN AN ACCIDENT.

If you see any damage to your tires or wheels, contact your local participating Michelin® retailer listed in the Yellow Pages, or visit our web site listed below for dealer locations. If further assistance is required, contact:

IN USA

1-800-847-3435

or write:

Michelin North America, Inc.
Attention: Consumer Relations Department
Post Office Box 19001
Greenville, SC 29602-9001

or visit:

www.michelinman.com

IN CANADA

1-888-871-4444

or write:

Michelin North America (Canada) Inc.
2500 Daniel-Johnson Blvd., Suite 500
Laval, Quebec H7T 2P6

or visit:

www.michelinman.ca

MOUNTING AND ROTATION SERVICE RECORD (For Mileage Limited Warranties Only)

Installed Mileage _____

DATE OF ROTATION	ODOMETER READING	RETAILER'S NAME AND ADDRESS	RETAILER SIGNATURE	PSI (check)

To validate the mileage portion of this warranty, your tires must be inspected and rotated every 12,000 km and the PSI set as recommended on the vehicle placard.

Owner Certification: I hereby certify that these services were performed as indicated and that I am the original purchaser of the tires and the owner of the vehicle on which they were originally installed and exclusively used.

Consumer Signature _____ Date _____

ORIGINAL OWNER/TIRE INSTALLATION INFORMATION

To be completed at time of purchase

Date of Purchase: _____

Customer Information:

Name: _____

Address: _____

City: _____

Province: _____ Postal Code: _____

Phone No.: _____

Vehicle Information:

Year: _____

Make/Model: _____

Vehicle odometer reading when tires installed:

Tire Size/Design: _____

Recommended Tire Pressure Front: _____ PSI

Recommended Tire Pressure Rear: _____ PSI

DOT No: _____ Tire #1:

_____ Tire #2:

_____ Tire #3:

_____ Tire #4:

TIRE REMOVAL INFORMATION

Odometer reading when tires removed: _____	Date Removed: _____	Retailer Name: _____	Retailer Signature: _____
---	------------------------	-------------------------	------------------------------

MICHELIN® NORTH AMERICA, INC., P.O. BOX 19001, GREENVILLE, SOUTH CAROLINA 29602-9001

AN EQUAL OPPORTUNITY EMPLOYER



Manuel du propriétaire et de garantie limitée Pneus tourisme et camionnette de première monte

Veillez enregistrer vos pneus.

Assurez-vous de visiter **bonhommemichelin.ca** pour découvrir comment et pourquoi enregistrer vos nouveaux pneus MICHELIN^{MD}. Consultez également la section sur l'entretien des pneus et les conseils sur la conduite pour vraiment profiter de vos nouveaux pneus. Vous pouvez aussi vous inscrire à **bonhommemichelin.ca/newsletter** pour recevoir des renseignements utiles sur la sécurité des pneus, des nouvelles sur les produits Michelin et des offres spéciales par courriel.



GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

AU SUJET DE CETTE GARANTIE

En tant qu'acheteur initial d'un pneu tourisme ou camionnette Michelin, vous êtes couvert par la garantie expliquée dans le présent livret. Cette garantie est sujette à l'observation des recommandations d'entretien et des avis de sécurité contenus dans ce livret. Afin de bien vous assurer de la compréhension des conditions de la présente garantie, veuillez prendre le temps de le lire. Il est également essentiel que vous preniez connaissance et que vous compreniez les recommandations d'entretien et les avis de sécurité contenus dans ce livret.

Garantie limitée de kilométrage:

Les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN^{MD} – en équipement d'origine ou de remplacement – sont couverts par une garantie limitée contre l'usure de la bande de roulement (ci-après appelée garantie de kilométrage). Pour la garantie de kilométrage associée à chacune des gammes de pneus, voyez votre détaillant Michelin ou visitez-nous au www.bonhomme Michelin.ca/promesse. *Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Les garanties de kilométrage varient selon les gammes de pneus et certaines exclusions peuvent s'appliquer.*

Pneus Zéro Pression (ZP)

En tant qu'acheteur d'un pneu Michelin Zéro Pression (ZP), monté sur un véhicule approuvé pour les pneus ZP et équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus, vous êtes couvert par cette garantie. Veuillez

porter une attention particulière à la section Avertissement de ce manuel pour des renseignements sur la sécurité et l'entretien de vos pneus ZP.

Les pneus Michelin Zéro Pression (ZP) font partie d'un système très sophistiqué conçu pour procurer la tranquillité d'esprit. Grâce à ces pneus, vous pouvez manoeuvrer votre véhicule sur 80 kilomètres à une vitesse maximale de 90 km/h, (sauf indication contraire du constructeur du véhicule) même si le pneu ne contient plus d'air. Cela laisse tout le temps voulu pour sortir de l'autoroute, se rendre là où le pneu peut être inspecté, remplacé ou possiblement le remettre en service. La distance pouvant être parcourue sur un pneu perdant son air dépendra des conditions d'utilisation du véhicule, de l'ampleur de la perte d'air, de l'étendu de l'avarie ayant causée la perte d'air, de la température ambiante, de la charge et de la vitesse du véhicule. Moins la distance à parcourir est grande à la suite d'une perte d'air, meilleures sont les possibilités que le pneu puisse être regonflé (ou réparé, s'il est perforé) et être remis en service.

CE QUI EST COUVERT ET POUR COMBIEN DE TEMPS

Pneus tourisme et camionnette

Tout pneu Michelin tourisme et camionnette, équipant un véhicule en monte d'origine, utilisé dans des conditions normales de roulage sur route selon les recommandations contenues dans ce manuel, est couvert par la présente garantie contre tout défaut de fabrication, de main-d'oeuvre ou

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

de matières premières pour la vie de la semelle d'origine utilisable ou pendant les 6 ans qui suivent la date d'achat selon la première de ces éventualités. À ce moment-là, toutes les garanties énoncées ou implicites sont annulées. La semelle d'origine du pneu utilisable est la vie utile de la bande de roulement d'origine, soit jusqu'aux témoins d'usure moins (-) 1,6 mm (2/32e) de sculpture restante. La date d'achat est celle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf ou sur la facture du pneu. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, la garantie sera basée sur la date de fabrication du pneu.

Le remplacement sera fait conformément aux termes et conditions décrits au paragraphe « Calcul du coût du pneu de remplacement ». Note: Le fabricant de votre véhicule offre peut-être une garantie supplémentaire à ce qui est offert dans le présent livret. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule pour plus de renseignements.

NOTE: Certains pneus Michelin Zéro Pression (ZP) ne peuvent être montés que sur des jantes spéciales appelées SH-M « Symmetric Hump - Modified » (hump symétrique modifié). Ces pneus comportent le marquage spécial SH-M moulé au flanc près du marquage ZP. IL NE FAUT PAS MONTER CE PNEU DÉSIGNÉ SH-M AU FLANC SUR UNE JANTE STANDARD. LE FAIRE ANNULERA LA GARANTIE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À BASSE OU ZÉRO PRESSION, ET POURRAIT CAUSER DE SÉRIEUSES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT.

Garantie contre l'usure de la bande de roulement et garantie de kilométrage sur les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN^{MD}

Les pneus tourisme et camionnette de MICHELIN^{MD} sont couverts par une garantie limitée du fabricant contre l'usure de la bande de roulement. Veuillez noter que les garanties de kilométrage couvrent aussi les pneus en monte d'origine des véhicules neufs achetés à compter du 1er septembre 2011 (véhicules de l'année 2011 et des années ultérieures). Pour la garantie de kilométrage couvrant une gamme particulière de pneus, veuillez communiquer avec votre détaillant Michelin ou visitez-nous au www.bonhommemichelin.ca/promesse. Certains véhicules sont livrés par leur fabricant avec des « montes mixtes », ce qui signifie que des pneus de dimensions différentes sont montés sur les essieux avant et arrière. Comme ces pneus ne peuvent pas faire l'objet d'une rotation comme le recommande Michelin, la garantie de kilométrage de chaque pneu arrière ne couvre que la moitié des kilomètres stipulés par la garantie de kilométrage standard de cette gamme particulière de pneus. Les pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN^{MD} ont la même garantie de kilométrage que la gamme de pneus standards à laquelle ils appartiennent, sans toutefois dépasser 50 000 km. Les pneus de compétition homologués pour utilisation sur route (comme les pneus Pilot^{MD} Sport Cup de MICHELIN^{MD}) sont exclus de toute garantie de

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

kilométrage. Les pneus d'hiver de MICHELIN^{MD} ne doivent servir que durant les mois d'hiver, période définie comme débutant le 1er septembre d'une année donnée et se terminant au plus tard le 30 avril de l'année suivante. Pour que les pneus d'hiver de MICHELIN^{MD} restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents prouvant le moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver.

Rappel important:

Aucun manufacturier de pneus ne peut vous garantir inconditionnellement un nombre certain de kilomètres pour un pneu donné. Les habitudes de conduite, les conditions de conduite et routières ainsi que l'entretien du véhicule influencent tous la durée de la bande de roulement d'un pneu. Si des pneus n'atteignent pas le kilométrage garanti et que le propriétaire des pneus s'est conformé aux conditions de la garantie, Michelin remplacera les pneus tel que décrit au chapitre « Calcul du coût du pneu de remplacement ».

Pneu de secours à usage temporaire

Tout pneu de secours Michelin à usage temporaire est couvert par cette garantie pendant 6 ans ou jusqu'à ce que les premiers 1,6 mm (2/32e) de la sculpture d'origine soient usés. La date d'achat est celle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule neuf ou sur la facture du pneu. Si

aucune preuve d'achat n'est fournie, la garantie sera basée sur la date de fabrication du pneu. À ce moment-là, toutes les garanties énoncées ou implicites seront annulées.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Tout pneu qui est rendu inutilisable suite à :

- Un hasard de route (par exemple : coupure, lacération, choc pincement ou crevaison);
- Un montage incorrect du pneu, un équilibrage incorrect de l'ensemble monté pneu/roue ou une réparation non conforme;
- Une utilisation incorrecte, un entretien déficient, une course, un sous-gonflage, un surgonflage ou autre utilisation abusive;
- Un défaut mécanique du véhicule comme par exemple un défaut de parallélisme entraînant une usure irrégulière et/ou rapide des pneus (différence de plus de 1,6 mm de la profondeur de sculpture sur un même pneu);
- Un accident, un feu, une corrosion chimique, des modifications apportées au pneu ou du vandalisme;
- des utilisations commerciales ou applications spéciales sous la garantie de kilométrage;

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

- Un méplat de la bande de roulement causé par un entreposage inadéquat ou un coup de frein;
- L'addition de matériaux liquide, solide ou gazeux autre que de l'air, de l'azote ou dioxyde de carbone (par exemple un scellant à base d'eau ou un matériau pour équilibrer);
- Des craquelures et cassures causées par les conditions climatiques ou par l'ozone;
- L'utilisation de pneus ZP de MICHELIN^{MD} en l'absence d'un système de surveillance de la pression des pneus fonctionnel.

CALCUL DU COÛT DU PNEU DE REMPLACEMENT

Pneus tourisme et camionnette

Un pneu rendu inutilisable suite à une condition prévue par cette garantie limitée contre les défauts de main d'oeuvre et de matières premières sera remplacé gratuitement par un pneu neuf semblable Michelin, si l'usure de la semelle d'origine du pneu n'est que de 1,6 mm (2/32e po) ou moins (ou de 25% ou moins, selon ce qui est le plus avantageux pour l'utilisateur) et si le pneu est présenté dans les 12 mois qui suivent sa date d'achat. Pendant cette période, le montage et l'équilibrage des pneus sont offerts gratuitement **mais tous les autres frais connexes et les taxes applicables seront aux frais de l'utilisateur.**

Si l'usure de la semelle d'origine du pneu est supérieure à 1,6 mm (2/32e po) (ou plus de 25%, selon ce qui est le plus avantageux pour l'utilisateur) ou si le pneu a été acheté il y a plus de 12 mois, l'utilisateur devra payer pour un pneu neuf semblable Michelin tourisme ou camionnette au prorata de l'usure du pneu présenté. Le détaillant déterminera le montant à payer par l'utilisateur en multipliant le prix de base Michelin en vigueur par le pourcentage d'usure du pneu. Ce prix est basé sur un prix prédéterminé dans le but de représenter équitablement le prix de vente courant du pneu. **Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes ainsi que toutes les taxes applicables, seront aux frais de l'utilisateur.**

Usure de la bande de roulement

Un pneu admissible au remplacement au prorata et usé uniformément sur toute la bande de roulement jusqu'aux indicateurs d'usure (avec 1,6 mm — 2/32e de pouce de bande restante) dans les six ans suivant la date d'achat et avant d'avoir parcouru les kilomètres couverts par votre garantie (selon le kilométrage indiqué au compteur du véhicule) sera remplacé par un nouveau pneu MICHELIN^{MD} semblable. Vous serez alors facturé au prorata du kilométrage effectué. Le détaillant déterminera le montant à payer en multipliant le prix de base MICHELIN^{MD} en vigueur par le pourcentage de kilomètres parcourus en vertu de la garantie. Cette liste

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

est basée sur un prix prédéterminé dans le but de représenter équitablement le prix de vente du pneu. **Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes correspondantes, seront à la charge de l'utilisateur.**

Les pneus qui se seront usés uniformément avant d'atteindre le kilométrage garanti seront remplacés selon une formule de prorata seulement si :

- 1) vous être l'acheteur original des pneus, vous êtes le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et si les pneus n'ont servi que sur ce véhicule ;
- 2) les pneus ont été permutés et inspectés chaque 12 000 km par un détaillant Michelin participant, et si le dossier de montage et de permutation ci-joint a été entièrement rempli et signé ;
- 3) le formulaire du dossier d'entretien rempli, le formulaire de renseignements sur le propriétaire original et l'installation des pneus, et la facture originale sont présentés à un détaillant Michelin participant au moment de la réclamation ;
- 4) les pneus ne sont pas devenus inutilisables en vertu d'une des conditions énumérées sous CE QUI N'EST PAS COUVERT.

Pneu de secours Michelin^{MD} pour usage temporaire

Si l'usure de la semelle d'origine d'un pneu de secours Michelin pour usage temporaire, utilisé adéquatement sur le véhicule avec lequel il a été vendu à l'origine, est inférieure à 0,8mm (1/32e po), le pneu sera remplacé gratuitement par un autre pneu à usage temporaire neuf semblable. Le montage et l'équilibrage seront effectués gratuitement. **Tous les autres frais connexes et les taxes correspondantes seront aux frais de l'utilisateur.**

Si l'usure est supérieure à 0,8mm (1/32e po) mais inférieure à 1,6mm (2/32e po), le pneu sera remplacé à 50% du prix de base Michelin du pneu présenté. **Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes et les taxes applicables seront aux frais de l'utilisateur.**

CE QUE DOIT FAIRE LE CONSOMMATEUR LORS D'UNE RÉCLAMATION

Pour toute réclamation qui répond aux conditions de cette garantie limitée, l'utilisateur doit présenter le pneu à un détaillant Michelin autorisé. Le véhicule sur lequel le pneu en question était monté doit être disponible pour inspection.

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE MICHELIN^{MD}

La liste des détaillants Michelin se trouve dans les « Pages jaunes » sous la rubrique « pneus-détaillants ». Une preuve d'identification (permis de conduire, etc.) et le certificat d'enregistrement du véhicule pourraient être requis.

Les frais exigés pour un entretien normal du véhicule et des pneus sont payables par l'utilisateur.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

Cette garantie limitée ne prévoit aucune compensation pour perte de temps, perte de jouissance du véhicule et pour tous les inconvénients et les dommages matériels directs ou indirects.

Le pneu en réclamation reste toujours la propriété de l'utilisateur et Michelin n'assumera aucune responsabilité pour la perte ou les dommages causés au pneu alors qu'il était sous la garde et/ou le contrôle d'un détaillant Michelin à qui il avait été confié pour évaluation au terme de la présente garantie.

Dans le cas d'une réclamation contestée, l'utilisateur doit fournir le pneu pour une inspection supplémentaire.

Les pneus acceptés en réclamation deviennent la propriété de Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.

Aucun représentant, employé ou détaillant Michelin n'est autorisé à faire des promesses ou prendre des engagements autres que ceux exprimés dans cette garantie.

Cette garantie est valable au Canada et aux États-Unis.

INFORMATIONS SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ

Pour de plus amples informations sur les mesures de sécurité et d'entretien, prière de lire votre manuel du propriétaire des pneus, le marquage existant sur le flanc de vos pneus, le manuel du propriétaire du véhicule et l'étiquette d'information des pneus apposée dans votre véhicule.

Chaque fois que vous constatez une anomalie sur vos pneus ou sur vos jantes, contactez immédiatement votre détaillant Michelin dont la liste apparaît dans les Pages jaunes. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire, veuillez vous référer à la liste des contacts à la fin de ce manuel.

AVERTISSEMENT

**NE PAS TENIR COMPTE DES
INSTRUCTIONS ET MESURES DE
SÉCURITÉ CONTENUES DANS
CE MANUEL PEUT PROVOQUER
UNE DÉFAILLANCE OU UNE EXPLOSION
DU PNEU ET CAUSER DE GRAVES
BLESSURES CORPORELLES
OU LA MORT.**

DÉFAILLANCE DE PNEU AVERTISSEMENT

Tout pneu peut être rendu inutilisable à cause d'une réparation incorrecte, d'un impact, d'un gonflage incorrect, d'une surcharge ou pour toute autre raison résultant de son utilisation ou d'une utilisation incorrecte. Les défaillances des pneus telles que la perte rapide d'air ou le détachement de la bande de roulement et des ceintures peuvent augmenter les risques de blessures, de mort et/ou de dommages à la propriété. Afin de réduire les risques d'une défaillance du pneu, Michelin vous recommande de lire au complet et de suivre les recommandations du présent manuel du propriétaire/garantie limitée, le manuel du propriétaire du véhicule, les renseignements sur l'étiquette du pneu apposée sur votre véhicule et les renseignements au flanc du pneu quant aux avertissements, au bon usage et au bon entretien des pneus.

MAÎTRISE

MAÎTRISER UN VÉHICULE LORSQUE SURVIENT LA DÉFAILLANCE D'UN PNEU

S'il y a défaillance d'un pneu, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration et/ou le véhicule pourrait tirer du même côté que le pneu ayant subi la défaillance. Si possible, appuyez sur l'accélérateur le temps nécessaire pour ramener le véhicule en ligne droite et reprendre le contrôle du véhicule. Il est important de **NE PAS FREINER OU DE NE PAS TOURNER LE VOLANT DE FAÇON ABRUPTÉ**. Retirez lentement le pied de l'accélérateur et tenez fermement le volant pendant que vous vous maintenez sur votre voie. Quand le véhicule a ralenti et est maîtrisé, freinez doucement; allez prudemment sur

l'accotement et immobilisez le véhicule. Inspectez les pneus. Si un pneu est à plat ou semble mou, présente un détachement ou un autre dommage, enlevez la roue et montez la roue de secours correctement gonflée. Des bosses ou des renflements peuvent indiquer qu'il y a détachement interne de la carcasse et requièrent une inspection par un technicien qualifié.

IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU QUI N'EST PAS GONFLÉ À LA PRESSION RECOMMANDÉE

Le roulage en sous-gonflage crée un échauffement excessif qui peut causer la destruction soudaine du pneu. Si les pneus vous sont livrés en première monte, vous trouverez les pressions de gonflage recommandées en vous reportant à l'étiquette apposée dans votre véhicule. Son emplacement vous est indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule. Au moment de remplacer les pneus, la pression recommandée vous sera donnée par votre détaillant. Sinon, référez-vous à l'étiquette d'information des pneus de votre véhicule.

Ces pressions sont considérées comme minimum. Toutefois, veillez à ce que la pression maximale indiquée sur le flanc du pneu ne soit jamais dépassée.

LES PNEUS ZÉRO PRESSION (ZP) À BASSE OU SANS PRESSION D'AIR

Les caractéristiques de tenue de route d'un véhicule équipé de pneus Zéro pression (ZP) sans air (que ce soit à l'avant ou à l'arrière) ne sont pas les

mêmes qu'un véhicule ayant des pneus correctement gonflés. Évitez la haute vitesse et les virages serrés quand un avertissement de basse pression vous est signalé.

Même un pneu Zéro pression (ZP) peut surchauffer lorsqu'il roule en sous-gonflage pour une longue période de temps. La durée et la distance à parcourir sur un pneu Zéro pression (ZP) à basse pression ou sans air dépendra de la gravité de la cause de la perte d'air, de la température ambiante, de la vitesse et des conditions d'utilisation (par exemple freinage, virage ou autres manoeuvres pointues réduiront le temps d'utilisation d'un pneu à basse ou sans pression). L'utilisation continue d'un pneu sous-gonflé peut entraîner sa destruction soudaine. Si un pneu roulant à basse ou sans pression commence à vibrer ou cause des difficultés de maniabilité, retirez-le et montez la roue de secours. Si des pneus Michelin Zéro pression (ZP) ont été fournis en première monte, référez-vous au manuel du propriétaire du véhicule pour les détails concernant le système d'avertissement de pression faible conçu pour vous alerter en cas de basse pression.

NOTE: LES PNEUS MICHELIN ZÉRO PRESSION (ZP) DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC UN SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE PRESSION FAIBLE FONCTIONNEL ET APPROUVÉ PAR MICHELIN. Autrement, les garanties applicables deviendront nulles. Pour une liste des systèmes approuvés, voyez votre détaillant Michelin, ou téléphonez au **1-888-871-4444 au Canada ou au 1-800-847-3435 aux Etats-Unis.**

REMARQUE: Certains pneus autoporteurs Zéro Pression (ZP) de MICHELIN^{MD} ne peuvent être montés que sur des roues spéciales SH-M (Symmetric Hump - Modified). Ces pneus portent la mention spéciale SH-M, moulée sur leur flanc à côté de la mention ZP. NE MONTEZ PAS UN PNEU PORTANT LA MENTION SH-M SUR UNE ROUE STANDARD. CELA INVALIDERAIT LA GARANTIE LIMITÉE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À PRESSION BASSE OU NULLE ET PROVOQUER DES BLESSURES GRAVES, VOIRE LA MORT.

Pour tous les types de pneu, consultez l'étiquette d'information des pneus du véhicule ou le manuel du propriétaire du véhicule. Si les pneus ont été achetés en remplacement, les instructions d'utilisation du système d'avertissement de pression faible seront fournies par le fabricant du système. Les pressions de gonflages vous seront recommandées par le détaillant Michelin. Ces pressions de gonflage devront être considérées comme minimum. Cependant, il ne faut pas dépasser la pression maximale marquée sur le flanc des pneus.

VÉRIFIEZ LA PRESSION À FROID DE TOUS VOS PNEUS, Y COMPRIS CELLE DE LA ROUE DE SECOURS, AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Une pression de gonflage inadéquate peut affecter la tenue de route du véhicule, provoquer une usure rapide et irrégulière du pneu, causer la destruction soudaine du pneu, la perte de contrôle du véhicule et de graves blessures corporelles. Vérifiez donc la pression de vos pneus au moins une fois par mois et toujours avant d'entreprendre un long voyage. Ces recommandations concernent tous les pneus, même ceux qui sont

auto-obturants et les pneus Zéro Pression (ZP) car, comme tout autre pneu, ils peuvent se dégonfler s'ils sont mal entretenus.

SOUS-GONFLAGE

Il est impossible de déterminer simplement en le regardant si un pneu est correctement gonflé. Il est presque impossible de « sentir ou entendre » quand un pneu roule sous-gonflé ou presque à plat. Les pneus doivent être inspectés mensuellement avec un manomètre.

Vérifiez toujours la pression de vos pneus à froid, c'est-à-dire avant de rouler, car au roulage, même sur une courte distance, les pneus s'échauffent et la pression d'air augmente.

Vérification de la pression quand les pneus sont chauds:

Après avoir parcouru plus de 2 km ou roulé plus de 3 minutes, les pneus s'échauffent et leur pression augmente d'environ 4 PSI. Si vous êtes amené à vérifier les pressions dans ces conditions, considérez que, pour être correctes, elles doivent être supérieures de 4 PSI à celles préconisées à froid.

À titre d'exemple seulement :

Pression du pneu chaud :	220 kPa	(32 PSI)
Pression recommandée à froid :	205 kPa	(30 PSI)
Pression correspondante à chaud	205+30 = 235 kPa	(34 PSI soit 30 + 4)
On doit donc ajouter :	15 kPa	(2 PSI)

Vérifiez de nouveau la pression à froid dans les 24 heures suivantes. Ne dégonflez jamais un pneu chaud, car il devient sous-gonflé. Utilisez un manomètre précis pour mesurer les pressions. Ne jamais laisser un enfant gonfler des pneus.

POUR LES PNEUS ZÉRO PRESSION (ZP), VÉRIFIEZ LA PRESSION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS APRÈS UN AVERTISSEMENT DE PERTE DE PRESSION

Les systèmes d'avertissement de pression faible sont conçus pour alerter le conducteur de la perte de pression d'au moins un pneu du véhicule. Même si les pneus ZP sont conçus pour permettre une mobilité continue en cas de perte de pression, le plus tôt vous interviendrez pour prendre les actions correctives, meilleures seront les chances pour que le pneu puisse reprendre du service.

Vérifiez toujours visuellement vos pneus Michelin^{MD} ZP et utilisez un manomètre précis pour vérifier la pression d'air des 4 pneus à la suite d'une alerte de basse pression (sauf avis contraire de la part du fabricant de votre système d'avertissement de pression faible).

Si la pression d'un pneu est de 18 psi ou moins, rendez-vous chez le détaillant autorisé Michelin^{MD} le plus près (ou chez le concessionnaire de la marque de votre véhicule si indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule) et faites

démonter et inspecter le pneu.

Si vous ne voyez aucun dommage au pneu et que sa pression est de plus de 18 psi, regonfler le pneu à sa pression recommandée (voir les instructions pour vérifier la pression lorsque les pneus sont chauds). Lorsque les pneus auront refroidis, vérifiez la pression de nouveau. Si un des pneus a perdu plus de 5 psi depuis la dernière vérification de la pression, faites immédiatement inspecter le pneu par un détaillant autorisé Michelin^{MD} (ou chez le concessionnaire de la marque de votre véhicule si indiqué dans le manuel du propriétaire du véhicule). Ne pas faire inspecter les pneus pourrait leur causer des dommages irréparables et pourrait causer la destruction soudaine du pneu ou des blessures corporelles.

SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS (TPMS):

Votre véhicule pourrait être équipé d'un système de surveillance de la pression des pneus montés sur votre véhicule, conçu pour envoyer un signal au conducteur si la pression d'un pneu est moindre qu'un niveau de pression prédéterminé. Un TPMS ne doit pas remplacer la vérification manuelle et mensuelle de la pression des quatre (4) pneus et du pneu de secours. Nous vous recommandons de les examiner manuellement et de vérifier la pression des pneus avec un manomètre. Vos pneus doivent être gonflés à la pression recommandée par le fabricant de votre véhicule. Ce renseignement est

disponible dans le manuel du propriétaire du véhicule et assez souvent sur une plaquette apposée au montant de la portière, à l'intérieur de la trappe à essence ou du coffre à gants. Si les pneus sont surdimensionnés et requièrent une pression de gonflage plus élevée, votre système de surveillance de la pression des pneus devra être recalibré à la nouvelle pression de gonflage. Veuillez consulter votre revendeur ou installateur de pneus pour la pression de gonflage correcte des pneus surdimensionnés.

Nous vous recommandons de vérifier la pression de vos pneus au moins une fois par mois et toujours avant d'entreprendre un long voyage. Que vous ayez un pneu de secours régulier ou mini, assurez-vous qu'il est également bien gonflé. Si le TPMS n'effectue pas une surveillance adéquate ou s'il envoie des signaux erronés, nous vous recommandons de consulter votre manuel du propriétaire du véhicule et d'effectuer un suivi auprès du fabricant de votre véhicule.

PATINAGE DES PNEUS

Ne faites jamais patiner vos roues à plus de 55 km/h au compteur. Une force centrifuge extrême peut faire "exploser" un pneu libre qui patine à une vitesse excessive. L'énergie libérée par une telle explosion est suffisante pour causer de graves blessures corporelles ou la mort. Ne jamais laisser personne se placer près ou directement derrière un pneu qui patine.

Si votre véhicule est enlisé dans la boue, le sable ou la neige ou immobilisé sur la glace, ne faites jamais patiner vos roues de façon excessive. Dans ces

circonstances, avec des véhicules à transmission automatique et en faisant tourner le moteur trop vite, il est possible de faire patiner une ou des roues motrices bien au-delà de la vitesse maximale d'utilisation du pneu. La même situation peut se produire lors de l'équilibrage d'un ensemble pneu/roue motrice si le moteur du véhicule sert à faire tourner l'ensemble pneu/roue.

LA CONDUITE À HAUTE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE

Il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés. Cependant, à grande vitesse, même avec des pneus correctement gonflés, il est plus difficile d'éviter les obstacles imprévus et les pneus sont plus vulnérables aux chocs qu'à vitesse plus basse. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction nécessaire pour éviter les obstacles et s'arrêter en toute sécurité.

Si vous constatez un dommage à un pneu ou une roue, montez la roue de secours immédiatement et rendez-vous chez un détaillant Michelin^{MD}.

Dépasser la vitesse maximale décrite dans le tableau suivant pour chaque type de pneu Michelin fera surchauffer les pneus. Cette chaleur excessive peut endommager le pneu, en causer la destruction soudaine et occasionner un accident.

Dans tous les cas, il vaut mieux s'en tenir à des vitesses raisonnables dictées par les conditions routières et les limites prescrites par la loi.

INDICES DE VITESSE

Des indices de vitesse sont marqués aux flancs de certains pneus Michelin. Le tableau ci-contre indique la vitesse maximale qui correspond à l'indice.

*La vitesse maximale admissible de certains pneus à indice V (ou VR) peut dépasser 240 km/h. Consultez votre détaillant Michelin au sujet de la vitesse maximale d'utilisation si votre véhicule peut atteindre plus de 240 km/h.

**Les pneus à indice Z (ou ZR) sont conçus pour les voitures dont la vitesse maximale dépasse 240 km/h (les indices W et Y constituent des sous-catégories de Z). Consultez votre détaillant Michelin au sujet de la vitesse maximale d'utilisation.

Même si un pneu comporte un indice de vitesse, nous n'approuvons pas la conduite d'un véhicule d'une manière illégale ou non sécuritaire. Ces indices de vitesse sont basés sur des tests en laboratoire qui correspondent le mieux à des conditions routières normales, mais non valables si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, usés, endommagés, modifiés, mal

Indices de Vitesse	Vitesse Maximale	
	km/h	m/h
M	130	81
N	140	87
P	150	93
Q	160	100
R	170	106
S	180	112
T	190	118
H	210	130
V	240	149
V*	240+	149+
W	270	168
Y	300	186
	300+	186+

ZR**
↓

réparés ou rechapés. D'autre part, ces indices de vitesse ne sous-entendent pas que les véhicules peuvent rouler en toute sécurité à la vitesse maximale correspondant à l'indice du pneu, en particulier si les conditions routières et les conditions climatiques sont difficiles ou si les caractéristiques du véhicule sont inhabituelles.

Les pneus tourisme Michelin dont le marquage au flanc ne comporte pas d'indice de vitesse, ont une capacité de vitesse maximale de 170km/h.

Les pneus camionnette dont le marquage au flanc ne comporte pas d'indice de vitesse ont une capacité de vitesse maximale de 140km/h.

La vitesse et autres indices des pneus reconditionnés sont désignés par le rechapteur et annulent les indices originaux du manufacturier.

IMPORTANT: Pour conserver la capacité de vitesse maximale du véhicule, les pneus de remplacement doivent avoir un indice de vitesse égal ou supérieur à celui des pneus de première monte (tel qu'indiqué sur la plaquette de renseignements des pneus ou dans le manuel du propriétaire du véhicule). Si des pneus à indice de vitesse inférieur sont montés, la capacité de vitesse maximale du véhicule sera ramenée à celle des pneus de remplacement tel qu'indiqué sur le tableau des indices de vitesse.

N'OUBLIEZ PAS... qu'il peut être dangereux de conduire à grande vitesse et que cela peut endommager vos pneus.

AUSSI... Lorsque vous roulez à grande vitesse, il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés.

PNEUS D'HIVER - La vitesse maximale des pneus d'hiver Michelin ne comportant pas d'indice de vitesse au flanc ou ayant un indice de vitesse Q est de 160 km/h. La vitesse maximale des pneus d'hiver ayant un indice de vitesse est limitée à celle-là.

INSPECTEZ VOS PNEUS. NE CONDUISEZ PAS AVEC UNE ROUE OU UN PNEU ENDOMMAGÉ

AVARIES ROUTIÈRES

Les avaries routières, tels nids-de-poule, verre, métal, pierres, débris de bois et autres, peuvent endommager un pneu et doivent être évités dans la mesure du possible. Tout contact inévitable avec un de ces hasards doit faire l'objet immédiat d'une inspection rigoureuse du pneu. Quand vous constatez un dommage à une roue ou un pneu, montez immédiatement la roue de secours et consultez un détaillant Michelin le plus tôt.

DOMMAGES LIÉS À UN IMPACT

Un pneu ayant subi un impact (bordure de trottoir, nid-de-poule, débris) peut être endommagé sans que cela ne soit visible de l'extérieur. Un pneu endommagé par un impact pourrait subir une défaillance soudaine une journée, une semaine ou même des mois plus tard. Vous pourriez ne pas vous souvenir que vos pneus ont frappé un objet les ayant endommagés. Une perte d'air, une usure irrégulière ou localisée ou des vibrations peuvent être des signes de dommages internes au pneu. Si vous croyez que votre pneu ou votre jante ont été endommagés à la suite d'un impact avec une bordure de trottoir, un nid-de-poule, des débris ou tout autre risque routier, ou si vous sentez ou entendez une vibration inhabituelle, remplacez tout de suite votre pneu avec votre roue de secours

correctement gonflée et rendez-vous immédiatement chez un technicien de pneu qualifié.

INSPECTION

Quand vous examinez vos pneus, y compris le pneu de secours, vérifiez les pressions de gonflage. Si vous constatez que l'un de vos pneus a perdu plus de 15 kPa (plus de 2 psi), cherchez-en la cause : perforation du pneu, fuite à la valve, dommage à la roue...

Ne négligez pas les hernies, les craquelures, les coupures, les perforations, l'usure anormale, surtout lorsqu'elle apparaît à l'épaule car elle peut être causée par le dérèglement du parallélisme ou le roulage en sous-gonflage. Si vous décelez une anomalie de ce genre, faites immédiatement examiner le pneu par un détaillant Michelin^{MD}. En roulage, un pneu endommagé pourrait subir une destruction soudaine.

Le roulage à vive allure, la négociation des virages de façon sportive, les démarrages rapides, les arrêts brusques, l'utilisation fréquente de routes en mauvais état ou l'utilisation hors route, sont autant de facteurs qui accélèrent l'usure des pneus. Les routes présentant des trous, des pierres ou autres irrégularités peuvent non seulement endommager les pneus, mais aussi causer le dérèglement du parallélisme des roues. Lorsque vous empruntez des routes accidentées, roulez lentement et avec précaution ; et, avant de reprendre une vitesse normale ou une vitesse de grande route, examinez vos pneus pour voir s'ils n'ont pas subi de dommages tels que des coupures, des perforations, une usure irrégulière, etc.

LES TÉMOINS D'USURE

Les pneus Michelin ont des indicateurs d'usure placés dans les rainures de la bande de roulement. Ils apparaissent quand la profondeur de sculpture restante n'est plus que de 1,6 mm (2/32e po). À ce stade, les pneus doivent être remplacés. Il est dangereux de rouler avec des pneus usés au-delà de cette limite.

ÉVITEZ LES SURCHARGES. CONDUIRE SUR DES PNEUS SURCHARGÉS EST DANGEREUX

La charge maximale que peuvent porter vos pneus est inscrite sur leur flanc. Ne la dépassez pas. Respectez également la capacité de charge indiquée par le fabricant du véhicule afin d'être certain de ne pas surcharger vos pneus. Tout pneu qui doit supporter une charge supérieure à celle définie pour un type d'utilisation subit une surcharge. Cette surcharge crée un échauffement excessif qui risque de causer la destruction soudaine du pneu.

Ne dépassez pas le poids total en charge indiqué pour chaque essieu de votre véhicule.

REMORQUES ET CARAVANES

Si vous avez l'intention de tracter une remorque ou une caravane, demandez conseil à un détaillant Michelin ; il vous indiquera la dimension des pneus à utiliser et les pressions recommandées. La dimension des

pneus et les pressions dépendront du type et de la taille du véhicule à tracter ainsi que du système d'attache ; mais, en aucun cas, ni la pression maximale à froid, ni la limite de charge de chaque pneu ne devront être dépassées. Pour plus de renseignements à ce sujet, consultez le manuel du propriétaire, fourni par le constructeur de votre véhicule, ainsi que l'étiquette d'information des pneus.

Les pneus Zéro Pression (ZP) et le remorquage

Utiliser un pneu ZP à basse ou sans pression alors que l'on tire une remorque est dangereux et non recommandé. Si le système d'avertissement de pression faible s'active alors que vous tirez une remorque, arrêtez, détachez la remorque, et ne tirez pas la remorque tant que le pneu n'aura pas été réparé ou regonflé à sa pression de gonflage recommandée. Si le pneu ne peut pas être réparé, il doit être remplacé par un pneu ZP neuf et gonflé à la pression de gonflage recommandée avant de recommencer le remorquage.

LE PARALLÉLISME ET L'ÉQUILIBRAGE DES ROUES ASSURENT LA SÉCURITÉ ET LE BON RENDEMENT KILOMÉTRIQUE DE VOS PNEUS

VÉRIFIEZ L'ÉTAT DE L'USURE DE VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Si vous décelez une usure irrégulière de vos pneus, comme par exemple l'usure accentuée de l'épaulement intérieur ou une vibration excessive,

cela peut être causé par un déréglage du parallélisme ou de l'équilibrage des roues. Or, en plus de diminuer le rendement kilométrique de vos pneus, ces phénomènes affectent la tenue de route de votre véhicule, ce qui pourrait s'avérer dangereux. Si vous constatez une usure irrégulière ou une vibration, faites immédiatement vérifier le parallélisme ou l'équilibrage des roues. Les pneus qui ont roulé en sous-gonflage sont plus usés aux épaulements qu'au centre de la bande de roulement.

MONTES MIXTES

Pour obtenir les meilleures performances, il est recommandé de monter la même dimension et le même type de pneus sur les quatre roues. Avant de monter des pneus de différents types, pour n'importe quelle configuration et sur n'importe quel véhicule, assurez-vous de suivre les recommandations écrites dans le manuel du constructeur du véhicule.

Une monte mixte ou l'assortiment de pneus sur un véhicule à quatre roues motrices peut nécessiter des précautions spéciales. Consultez toujours les recommandations du fabricant du véhicule décrites dans le manuel du propriétaire.

UNE MONTE MIXTE DE PNEU ZÉRO PRESSION (ZP) ET DE PNEUS NON ZP N'EST PAS RECOMMANDÉE PAR MICHELIN, SAUF LORS DE L'UTILISATION DU PNEU DE SECOURS D'USAGE TEMPORAIRE.

CONDUITE HIVERNALE

Les pneus qui correspondent à la définition de pneu à neige selon

l'Association des manufacturiers du caoutchouc (RMA), sont marqués M/S, M+S ou M&S. Ce marquage apparaît au flanc. Les pneus n'ayant pas ce marquage ne sont pas recommandés pour la conduite hivernale.

Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour offrir une performance convenable dans certaines conditions hivernales, l'utilisation de quatre (4) pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale. Les pneus d'hiver recommandés pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres M et S et sont également marqués d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne.



PERMUTATION ET REMPLACEMENT

Pour une durée de vie maximale, une permutation de vos pneus pourrait s'avérer nécessaire. Référez-vous aux instructions du manuel du propriétaire du véhicule sur la permutation des pneus. Si le manuel du propriétaire n'est pas disponible, Michelin recommande la permutation des pneus à tous les 10,000 à 12,000 km.

Une inspection mensuelle est recommandée. Vous devriez permuter vos pneus dès que vous constatez une usure irrégulière, même avant 10,000 km. Cela s'applique pour tous les véhicules.

Lors de la permutation de pneus à bande de roulement unidirectionnelle, s'assurer que les pneus continuent de rouler dans le sens des flèches marquées au flanc.

Certains systèmes de surveillance de la pression des pneus (TPMS) peuvent ne pas reconnaître qu'un pneu a été installé à une position différente sur votre véhicule. Assurez-vous que votre système TPMS est réinitialisé, le cas échéant, pour pouvoir identifier correctement l'emplacement de chacun des pneus sur votre véhicule. Consultez votre manuel du propriétaire du véhicule ou votre détaillant automobile.

Il faut déterminer si la permutation requiert un ajustement des pressions de gonflage étant donné qu'il peut y avoir une différence entre la pression des pneus avant et arrière selon les spécifications du fabricant du véhicule et selon la charge des essieux. Certains véhicules peuvent avoir des dimensions de pneus différentes à l'avant et à l'arrière, ainsi la permutation est limitée. Il faut toujours vérifier le manuel du propriétaire du véhicule pour la méthode de permutation.

ROUE DE SECOURS DE DIMENSION NORMALE

Un pneu de secours de la même dimension et construction que les pneus du véhicule (et non pas le pneu de secours pour usage temporaire) devrait faire partie d'une permutation à cinq (5) pneus. Il faut toujours vérifier la pression d'un pneu de secours de dimension normale avant de l'inclure à la permutation. Il faut se conformer au modèle de permutation recommandé par le fabricant du véhicule. S'il n'est pas disponible, consultez un technicien de pneu qualifié.

REEMPLACEMENT DE DEUX (2) PNEUS

Il est recommandé que les quatre (4) pneus soient remplacés en même temps. Cependant, si seulement deux pneus sont remplacés, les pneus neufs doivent être

montés à l'arrière. Les pneus neufs ayant une sculpture plus profonde procureront une meilleure adhérence et une meilleure évacuation de l'eau sur sol mouillé.

PERSONNALISATION DES PNEUS, ROUES OU SUSPENSION DES VUS ET CAMIONNETTES

À cause de leur dimension, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les automobiles. Parce que ces caractéristiques sont différentes, la conduite non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques de capotage. Des modifications apportées à la dimension et au type de pneu ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS / camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces éléments aient été modifiés, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et de sérieuses blessures ou la mort.

MODIFICATION DES PNEUS

Ne faites subir aucune modification ou altération à vos pneus. Toute modification peut affecter le rendement de vos pneus, les endommager et causer un accident. Tout pneu rendu inutilisable à la suite de modifications telles que: ajout de flanc blanc, addition de liquides scelleurs ou d'équilibrage, râpage du sommet, utilisation

de nettoyant à pneu contenant des distillats de pétrole est exclu de la garantie.

RÉPARATIONS - SI POSSIBLE, VOYEZ UN DÉTAILLANT MICHELIN^{MD} IMMÉDIATEMENT

Tout pneu Michelin qui subit une perforation doit être présenté à un détaillant Michelin qui démontrera le pneu et en examinera l'intérieur pour déterminer l'ampleur des dommages.

Toute perforation sur un pneu Michelin au sommet qui n'excède pas 6mm de diamètre, et qui n'est pas endommagé à la suite de la perforation ou par roulage à plat, peut être réparée. Pour ce faire, il convient de suivre les procédures de réparation de l'association des manufacturiers du caoutchouc (RMA). Si une perforation dépasse les tolérances, il faut remplacer le pneu.

Les réparations de tous les pneus doivent être faites d'une combinaison de pastille intérieure et d'un obturateur. **L'utilisation d'un obturateur seulement est incorrecte.** Un pneu doit être démonté de sa jante et être inspecté avant de le réparer. Toute réparation faite sans que le pneu ne soit démonté de sa jante est incorrecte. Un pneu réparé de façon non conforme causera plus de dommages, soit en perdant de l'air, soit en permettant l'infiltration d'air, d'humidité et de contaminants dans sa structure. Un pneu réparé de façon non conforme peut subir une défaillance à une date ultérieure. Ne jamais réparer un pneu dont la profondeur de sculpture restante est de 2/32 de pouce. À ce stade, le pneu est usé et doit être remplacé.

ENTREPOSAGE

Les pneus contiennent des cires et émollients qui protègent la surface extérieure contre l'ozone et les craquelures. Au fur et à mesure que le pneu roule et fléchit, les cires et émollients migrent continuellement à la surface pour en assurer la protection pendant la vie du pneu. Conséquemment, la surface des pneus entreposés à l'extérieur et inutilisés pour de longue période (un mois ou plus) deviennent secs et vulnérables à l'ozone et aux craquelures et peut aussi causer un méplat de la carcasse.

C'est pourquoi il faut entreposer les pneus à l'intérieur dans un environnement frais, sec et propre. Si un entreposage d'un mois ou plus est nécessaire, il faut libérer les pneus du poids du véhicule soit en soulevant le véhicule ou en enlevant les roues du véhicule. Un entreposage inadéquat peut provoquer des dommages et la vieillisse prématurée des pneus et leur destruction soudaine.

Les pneus doivent être entreposés dans un endroit frais et sec loin d'une source de chaleur ou d'ozone, tels que des conduits de chauffage ou des génératrices d'électricité. Il faut s'assurer qu'ils reposent sur des surfaces parfaitement propres, sans trace de graisse, d'essence ou d'autres substances qui puissent endommager le caoutchouc. **(Le contact d'un pneu avec ce type de substance, soit pendant l'entreposage, soit pendant le roulage pourrait entraîner sa destruction soudaine.)**

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Le montage et le démontage des pneus comportent des dangers et doivent être effectués par du personnel spécialement formé et bien outillé tel que spécifié par l'association des manufacturiers du caoutchouc (RMA).

Vos pneus doivent être montés sur des roues de type et de dimension recommandés. Les roues voilées, craquelées, oxydées (jante d'acier) ou corrodées (jante en alliage) peuvent endommager les pneus. L'intérieur du pneu ne doit pas contenir de corps étranger. Demandez à votre détaillant de vérifier les roues avant le montage de pneus neufs. Un pneu monté sur une jante inadéquate peut exploser durant le montage ; de même, cela peut entraîner une défaillance du pneu au roulage. Si, par erreur, un pneu est monté sur une jante non recommandée ou de dimension différente, ne le remontez plus sur une bonne jante ; mettez le pneu au déchet, car ses composants internes (non visibles extérieurement) peuvent être endommagés en étant dangereusement étiré, et pourrait subir une dangereuse défaillance au roulage.

Une valve usagée peut fuir. Il est conseillé d'utiliser des valves neuves de type adéquat lors du montage de pneus neufs. Les pneus tubeless ne doivent être montés que sur les jantes prévues à cet effet, c'est-à-dire des roues à "humps de sécurité" ou "ledges".

Il est recommandé que vos pneus et roues soient équilibrés. Les ensembles

pneus/roues mal équilibrés peuvent causer des vibrations et des plaques d'usure sur vos pneus, en plus de produire une conduite inconfortable.

Assurez-vous de placer un bouchon de valve adéquat sur toutes les valves. Le bouchon de valve est indispensable pour assurer l'étanchéité.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE SPÉCIALES POUR LES PNEUS ZERO PRESSION (ZP)

Les pneus ZP peuvent être plus difficiles à monter que des pneus conventionnels. Ils doivent être montés ou démontés que par un professionnel du pneu formé à cet effet. Les pneus ZP peuvent surchauffer énormément lorsqu'ils roulent à basse ou sans pression d'air. LAISSEZ TOUJOURS REFROIDIR UN PNEU ZP AVANT DE LE MANIPULER. SINON, CELA POURRAIT CAUSER DES BLESSURES.

Les pneus Michelin ZP sont tubeless conçus pour être utilisés à basse ou sans pression d'air en situation d'urgence.

LES PNEUS MICHELIN^{MD} ZP ET LES JANTES SPÉCIALES SH-M (HUMP SYMMÉTRIQUE - MODIFIÉ)

Certains pneus Michelin ZP ne peuvent être utilisés à zéro pression que s'ils sont montés sur des jantes spéciales SH-M. Ces pneus comportent le marquage spécial SH-M moulé au flanc près du marquage ZP. NE PAS MONTER LE PNEU DÉSIGNÉ SH-M AU FLANC SUR UNE JANTE STANDARD. LE FAIRE ANNULERA

LA GARANTIE ET POURRAIT RENDRE LE PNEU INUTILISABLE À BASSE OU ZÉRO PRESSION, ET POURRAIT CAUSER DE SÉRIEUSES BLESSURES CORPORELLES OU LA MORT.

INSTRUCTIONS DE MONTAGE SPÉCIALES POUR LES PNEUS TRX

Les TRX sont des pneus tubeless qui doivent être montés sur des jantes spéciales seulement (type TR ou JM) ayant un diamètre millimétrique au seat. Si des pneus TRX sont montés sur des jantes standard, ils ne retiendront pas leur pression à cause d'une caractéristique de fuite d'air prévue dans la zone bourrelet de ces pneus.

**Ne tentez pas de passer outre à cette caractéristique en montant les pneus avec des chambres à air.
Des pneus Michelin^{MD} TRX doivent être montés sur toutes les roues d'un même véhicule.**

ROUES DE SECOURS À USAGE TEMPORAIRE

Lorsque vous utilisez un pneu de secours à usage temporaire, quelqu'en soit le type, observez toujours les recommandations du manufacturier.

LA LECTURE DU NUMÉRO DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août 2000)
DOT XXXX XXXX XXX ◀ (de 1990 à 1999)
DOT XXXX XXXX XXXX (après juillet 2000)

LE DOT

Le symbole « DOT » certifie que le fabricant de pneus se conforme à toutes les normes de sécurité du Department of Transportation des États-Unis et à celles de Transports Canada. Le symbole est suivi du « numéro de série » du pneu. Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants identifient la dimension du pneu. Les caractères suivants (de un à quatre caractères) sont utilisés de façon optionnelle par le fabricant pour décrire les caractéristiques du pneu. Les trois derniers caractères sont des chiffres qui identifient la semaine et l'année de fabrication. (Exemple: 025 signifie la deuxième semaine d'une décennie quelconque, telle 1995, 1985, etc.) Pour la décennie 1990-1999, les pneus de marque Michelin comportent un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Les pneus fabriqués après juillet 2000 comportent un chiffre supplémentaire qui identifie la décennie. Par exemple, 2800 signifie que le pneu a été fabriqué durant la 28^e semaine de 2000; 0201 durant la 2^e semaine de 2001. Si le numéro DOT comporte trois chiffres sans triangle, consultez un technicien de pneu qualifié afin de déterminer quelle est l'année de fabrication.

DURÉE DE SERVICE DES PNEUS TOURISME ET CAMIONNETTE, Y COMPRIS LES PNEUS DE SECOURS

La recommandation qui suit s'applique aux pneus pour voitures de tourisme et camionnettes. Les pneus se composent de différents types de matériaux et de composés de gomme ayant des propriétés de performance essentielles au bon rendement des pneus. Ces diverses propriétés évoluent avec le temps. Pour chaque pneu, cette évolution dépend de plusieurs facteurs comme les conditions climatiques, d'entreposage et d'utilisation (charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc.) auxquelles le pneu est soumis pendant sa durée de vie. Comme cette évolution peut grandement varier, il est impossible de prévoir avec précision la durée de vie d'un pneu.

C'est pourquoi, en plus des inspections régulières et des contrôles de la pression de gonflage par les consommateurs, nous recommandons de faire inspecter régulièrement les pneus tourisme et camionnette, y compris les pneus de secours, par un spécialiste qualifié, comme un revendeur de pneus, qui pourra évaluer si le pneu peut continuer de rouler. Les pneus qui ont été utilisés pendant 5 ans ou plus devraient, au minimum, faire l'objet d'une inspection annuelle par un spécialiste.

Nous encourageons fortement les consommateurs à tenir compte non seulement de l'apparence et de la pression de gonflage de leurs pneus, mais aussi de toute modification de la performance dynamique, comme des fuites d'air chroniques, du bruit ou de la vibration, qui pourraient indiquer que les

pneus doivent être retirés du service pour éviter leur défaillance.

Il est impossible de prévoir quand les pneus doivent être remplacés en se basant uniquement sur leur âge. Toutefois, plus un pneu vieillit, plus grandes sont les possibilités qu'il doive être remplacé à cause de son évolution ou d'autres indices constatés durant son inspection ou détectés en cours d'utilisation.

Bien que la plupart des pneus soient remplacés avant d'atteindre 10 ans, il est recommandé de remplacer tous les pneus en service depuis 10 ans ou plus à partir de la date de fabrication, y compris les pneus de secours, par simple mesure de précaution même si ces pneus semblent encore utilisables et même s'ils n'ont pas encore atteint la limite d'usure légale.

Pour ce qui est des pneus de monte d'origine sur un véhicule (c.-à-d. acquis par le consommateur sur un véhicule neuf), il convient de suivre les recommandations du fabricant du véhicule quant au remplacement des pneus, s'il y a lieu (mais sans dépasser 10 ans).

La date de fabrication du pneu figure sur le flanc. Les consommateurs doivent localiser le code DOT sur le pneu, qui commence par les lettres DOT et se termine par la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un code DOT se terminant par 2204 indique un pneu fabriqué la 22^e semaine (mai) de 2004.

RAPPELEZ-VOUS... POUR ÉVITER LES ACCIDENTS ET DES DOMMAGES À VOS PNEUS :

- VÉRIFIEZ LA PRESSION DE VOS PNEUS ALORS QU'ILS SONT FROIDS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS ET AVANT TOUT LONG VOYAGE.
- NE PAS SOUS-GONFLER OU SUR-GONFLER
- NE PAS SURCHARGER
- CONDUISEZ À DES VITESSES RAISONNABLES ET OBSERVEZ LES LIMITES DE VITESSE
- ÉVITEZ LES NIDS-DE-POULE, LES OBSTACLES, LES BORDURES DE TROTTOIR ET LES ACCOTEMENTS.
- ÉVITEZ LE PATINAGE EXCESSIF DES ROUES.
- SI VOUS CONSTATEZ UN DOMMAGE SUR UN PNEU, MONTEZ LA ROUE DE SECOURS ET RENDEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT CHEZ UN DÉTAILLANT MICHELIN.
- SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ VOTRE DÉTAILLANT MICHELIN.

SI VOUS N'OBSERVEZ PAS LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE LIVRET, LA TENUE DE ROUTE DE VOTRE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSEMENT AFFECTÉE, ET/OU VOUS RISQUEZ D'ENDOMMAGER LE PNEU, CE QUI POURRAIT PROVOQUER UN ACCIDENT.

Si vous constatez un dommage sur vos pneus ou vos jantes, contactez votre détaillant Michelin^{MD} dont la liste apparaît dans les Pages Jaunes ou visitez notre site web pour y trouver un détaillant. Pour plus de renseignements, contactez :

AU CANADA

1-888-871-4444

Ou écrivez à:

Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.
2500, Boulevard Daniel-Johnson, Bureau 500
Laval (Québec) H7T 2P6

ou visitez :

www.bonhommemichelin.ca

AUX ÉTATS-UNIS

1-800-847-3435

ou écrivez à:

Michelin North America, Inc.
Attention : Consumer Relations Department
Post Office Box 19001
Greenville, SC 29602-9001

ou visitez:

www.michelinman.com

DOSSIER DE MONTAGE ET DE PERMUTATION (SEULEMENT POUR LES GARANTIES LIMITÉES DE KILOMÉTRAGE)

Kilométrage lors de l'installation : _____

DATE DE PERMUTATION SAISONNIÈRE	KILOMÉTRAGE AU COMPTEUR	NOM ET ADRESSE DU DÉTAILLANT	SIGNATURE DU DÉTAILLANT	PRESSIION

Pour valider la partie kilométrage de cette garantie, vos pneus doivent être inspectés et permutés tous les 12 000 kilomètres et leur pression d'air doit être telle que recommandée sur l'étiquette d'information du véhicule. Pour que les pneus d'hiver restent couverts par la garantie, vous devez conserver les documents relatifs au moment de leur installation et de leur démontage chaque hiver. **Attestation du propriétaire :** J'atteste par la présente que ces services ont été exécutés tel qu'indiqué et que je suis l'acheteur original des pneus et le propriétaire du véhicule sur lequel ils ont été montés à l'origine et utilisés exclusivement.

Signature du client _____ Date _____

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ACHETEUR INITIAL ET DU MONTAGE DES PNEUS (à compléter au moment de l'achat)

Date d'achat: _____

Renseignements du consommateur:

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

No tél: _____

Renseignements du véhicule:

Année: _____

Marque/modèle: _____

KM au compteur à l'installation des pneus:

Dimension/sculpture pneus: _____

Pression recommandée avant: _____ PSI

Pression recommandée arrière: _____ PSI

No DOT: _____ Pneu #1

No DOT: _____ Pneu #2

No DOT: _____ Pneu #3

No DOT: _____ Pneu #4

RENSEIGNEMENTS LORS DU DÉMONTAGE DES PNEUS

KM au compteur
au démontage: _____

Date
démontage: _____

Nom du
détaillant: _____

Signature
détaillant: _____

MICHELIN® NORTH AMERICA, INC., P.O. BOX 19001, GREENVILLE, SOUTH CAROLINA 29602-9001

AN EQUAL OPPORTUNITY EMPLOYER